

Le rendez-vous des gourmets

AUX DÉLICES

RESTAURANT FRANÇAIS
VINS -- BIERES -- REPAS SUCCULENTS

Le soir rencontrez-vous au "cocktail bar" situé au dessous de
AUX DÉLICES

1204 ouest, rue Ste-Catherine - coin Drummond

Le Canada

MONTREAL, VENDREDI 10 OCTOBRE 1941

AMERICAN GRILL

92, STE-CATHERINE EST

Revue Orientale - Ouvert le dimanche
2 - représentations - 2 à 1 heure
tous les soirs, 11-12, d'Amateur à 3 h 30 P.M.

ROGER DOUCET, Maître de cérémonie

REVUE PROFESSIONNELLE - 5 et 9 h 30 P.M.

Cuisine de renom - Spécialité: Filet mignon, Poulet rôti, Chop-suey, etc.

Départ pour Brockville



Le sous-lieutenant Paul Larocque est un des quatre officiers du régiment de Maisonneuve qui partent aujourd'hui pour le camp d'entraînement de Brockville avec un groupe d'autres officiers du district. Ils y suivront un cours de qualification qui durera trois mois.

L'OPINION BRITANNIQUE

(Suite de la page 1)

geants jusqu'à 20 milles de la ville. Ces succès, cependant, peuvent être dus en grande partie au fait que l'armée de von Leeb a été volontairement privée d'une bonne partie de ses effectifs, particulièrement de ses avions qui sont allés appuyer l'offensive de Hitler à proximité de Smolensk. Berlin s'inquiète toujours des opérations de Leningrad. Elles lui ont déjà coûté très cher.

Le chroniqueur militaire du *Times*, analysant la situation nouvelle que l'on trouve sur le front de l'est, donne à entendre que les troupes que le maréchal Timoshenko avait autour de Smolensk peuvent avoir été encerclées. Une poussée sensationnelle, dans le sud, en direction de Mariopol, dit-il encore, donnerait aux Allemands la chance de prendre au piège les Russes qui sont dans le nord de la Crimée et de s'ouvrir la route conduisant à Rostov-sur-le-Don. La quatrième grande offensive de Hitler, disent les experts du *Times*, a remporté de grands succès au début mais les mauvais temps commencent à empêcher les progrès. Les Russes ont déjà été pour les Allemands un grave handicap.

Le correspondant du *Times* à la frontière allemande écrit que la stratégie nazie, profitant de l'expérience que l'armée hitlérienne a chèrement acquise en Russie, s'est récemment modifiée. On ne cache plus à Berlin que le haut commandement a décidé que la capture des grandes villes, puissamment fortifiées, était trop coûteuse en hommes et en munitions. C'est pour cette raison que l'on n'attaque presque plus d'importance à la prise immédiate de Karkhov ou de Leningrad. On attendra maintenant, après les avoir isolées du reste du pays et leur avoir coupé toutes leurs voies de ravitaillement, que la famine en vienne à bout.

On estime que les nazis utilisent actuellement 100 divisions et 5,000 avions sur le front central. Si c'est là la vérité, ils ont dû terriblement dégarnir leurs lignes dans les autres zones de combat.

Le *Times* dit que le fait que la Turquie ait offert de vendre du chrome à l'Allemagne, en 1943, pour obtenir en retour des armements allemands, a déçonné le gouvernement de Londres. L'accord commercial n'a pas encore été signé mais l'Allemagne veut ce chrome pour sa machine de guerre qui menace la Turquie que les autres nations. Les nazis ont usé, pendant des mois, de la menace et de l'intimidation avec les Turcs et il est clair que le gouvernement d'Ankara désire retarder autant que possible l'heure critique.

Il a dû accepter un mauvais marché et il dit qu'il ne donnera rien aux Allemands jusqu'à ce que ceux-ci ne lui aient d'abord livré le matériel de guerre. Quoi qu'il en soit l'Allemagne n'obtient pas de chrome des Turcs tant que l'accord commercial anglo-turc ne sera pas expiré.

La profonde indignation que le terrorisme, les meurtres et les atrocités des Allemands dans toute l'Europe a provoquée, dit le correspondant parlementaire du *Times* a incité les membres du Parlement à essayer d'obtenir du gouvernement une déclaration dans laquelle il assurerait que tous les criminels de guerre seront punis à la fin des hostilités. Le secrétaire aux affaires étrangères, M. Anthony Eden, discute déjà cette affaire avec les gouvernements alliés en Grande-Bretagne et l'on a commencé de tenir fidèlement compte à Londres de tous les meurtres d'otages et de toutes les autres violations identiques du droit international dont l'Allemagne se rend coupable.

"C'est aujourd'hui, immédiatement, tout de suite, que le Canada a besoin de votre aide." — L'hon. Ernest Lapointe, 1er juin 1941.

Mc TOC

présente ses

DÎNERS DE LUXE

6 à 10 p.m. — 1.50

2 REPRESENTATIONS CHAQUE SOIR

On danse continuellement

Orchestre de Milton Sherman
Orchestre de Buddy Clayton

Le premier cargo de 9,300 tonnes est lancé au pays

Mme C.-D. Howe, l'épouse du ministre des munitions et des approvisionnements, préside au lancement et au baptême du "Fort Ville-Marie", à la Canadian Vickers Limited — Allocation de l'honorable C.-D. Howe

Les chantiers maritimes de Canadian Vickers Limited ont été le théâtre d'un événement sans précédent au Canada. Le premier cargo de 9,300 tonnes construit au pays y a été baptisé et lancé en présence d'un grand nombre de personnalités et d'une foule de quelque deux mille personnes. L'unité qui mouille maintenant tout à côté du chantier où elle a été construite est le premier des cent quarante cargos de même tonnage commandés par le gouvernement fédéral aux chantiers maritimes canadiens.

C'est Mme Howe, l'épouse de l'hon. C. D. Howe, ministre des munitions et des approvisionnements dans le cabinet King, qui a présidé au baptême et au lancement du "Fort Ville-Marie". Avant de briser la traditionnelle bouteille de champagne en présence de la foule qui était tout yeux, Mme Howe a dit, en un excellent français: "Dieu te bénisse et protège tous ceux qui iront à ton bord. Je te nomme "Fort Ville-Marie".

Présenté par Me Edouard Labelle, président de Canadian Vickers Limited, l'hon. C. D. Howe avait précédemment prononcé une courte allocution radiophonée par CBF, de Montréal, CBY, de Toronto, CBV, de Québec, CHSJ, de Saint-Jean, province du Nouveau-Brunswick, et entendue par les nombreux ouvriers des chantiers maritimes situés à Sorel, à Québec, à Lauzon et à Saint-Jean. M. E. Harrington, un ouvrier canadien-français de Canadian Vickers, a souhaité la bienvenue à l'hon. et à Mme Howe, en français et en anglais. En retour, Mme Howe a tendu la main au fier ouvrier, en plus de lui accorder un baiser.

Accompagné de M. Joseph-Arthur Dubé, p.s., curé de Notre-Dame de Montréal, la première église paroissiale de toute l'île de Montréal, M. Jos.-Eugène Moreau, p.s., supérieur provincial des Sulpiciens, a présidé à la cérémonie religieuse.

Personnalités présentes

En plus de M. Howe, de Mme Howe et de Me Edouard Labelle, l'hon. sénateur Elie Beauregard, Mlle Marguerite Labelle, son honneur le maire de Montréal, M. Adhémar Raynault, M. W. F. Angus, A. E. Arscott, M. K. Barlow, M. G. Burrows, M. Walter Bennett, M. W. A. Timmins, M. Ernest Bertrand, député de Montréal-Laurier à la Chambre des communes, M. W. L. Beyer, M. R. D. Bell, M. A. F. Culver, M. V. M. Drury, M. E. G. Henson, M. J. I. Rankin, M. A. S. Fraser, M. T. R. McLagan, M. W. J. Wardle, M. G. Agar, M. B. W. Franklin, M. J. W. Savidant étaient au nombre des personnes qui avaient pris place sur l'estrade d'honneur.

Texte du discours de l'hon. C. D. Howe

L'occasion qui nous réunit ici aujourd'hui est d'une grande importance dans les annales de l'effort de guerre canadien. C'est un événement considérable que le lancement de cette première unité de la flotte canadienne de vaisseaux-cargos. La semaine prochaine, un deuxième vaisseau du même type sera lancé à Vancouver. Puis, suivront à des intervalles réguliers, un grand nombre d'unités similaires, provenant de 44 cales de construction, réparties dans 14 chantiers maritimes, à Pictou, Saint-Jean, Québec, Lauzon, Sorel, Montréal, Vancouver, Victoria et Prince Rupert. La majorité de ces cargos seront de 10,000 tonnes et quelques unités, de 5,000 tonnes. Déjà 24 quilles, ont été mises en chantier et l'on en entreprend de nouvelles chaque semaine.

Le matériel importé pour la construction de ces cargos ne représente que 5 pour cent de l'entier de chaque bateau. Jusqu'ici pour un vaisseau de cette dimension, il nous aurait fallu importer d'outre-mer non seulement l'engin et l'hélice mais une quantité considérable d'autres parties et pièces. Grâce à l'expansion entraînée par la guerre, nos propres usines techniques peuvent maintenant nous fournir ce matériel. L'hélice qui propulsera ce bateau est fabriquée sur les rives du lac Huron. La construction qui s'effectue dans ces chantiers ne représente qu'un tiers du bateau complet. Plus de 150 usines canadiennes sont actuellement occupées à produire les parties de ces cargos. Nombre de villes loin des voies maritimes contribuent à notre programme de construction navale.

Le travail préliminaire nécessaire à la coordination de ce vaste programme, doit être effectué avec le plus grand soin, c'est là la tâche du personnel de la Wartime Merchant Shipping Limited, une entreprise de l'Etat que dirige monsieur H. R. MacMillan, son président.

Je veux féliciter chaleureusement les directeurs et les agents de maîtrise de cette compagnie pour l'effort qu'ils ont accompli, afin qu'il nous soit possible de lancer aujourd'hui

cette unité de notre marine marchande de guerre.

Il y a deux ans, le Canada n'avait qu'une industrie maritime insignifiante et nos chantiers n'employaient que 1,800 hommes, le travail consistant presque exclusivement en réparations. Aujourd'hui, vingt chantiers maritimes, y compris ceux qui sont situés sur des voies maritimes intérieures, construisent des vaisseaux d'acier. Le nombre d'employés a passé à vingt mille et, la progression continuant, nous aurons bientôt 30,000 hommes à l'oeuvre dans nos chantiers. Pour chaque homme qui travaille dans un chantier maritime, il y en a un autre à l'ouvrage dans une fonderie, une aciérie, une usine ou un atelier d'outillage, produisant l'équipement qui doit compléter le bateau avant qu'il puisse prendre la mer.

Le programme de construction maritime du Dominion date du commencement de la guerre. Notre première tâche a été de construire les vaisseaux requis pour la défense du Canada, et, jusqu'à il y a quelques mois, nos chantiers étaient pleinement occupés à bâtir des corvettes des dragueurs de mines, et autres unités de défense. Lorsque nous eûmes satisfait aux exigences de notre marine de guerre, nous nous sommes préoccupés de l'expansion de notre marine marchande. Celle-ci est maintenant en plein essor. Les sous-marins ennemis ont décimé les transports maritimes alliés et nous devons maintenant redoubler d'ardeur pour remplacer les unités que la Grande-Bretagne a perdues. Rien ne sert de fabriquer des canons et d'autres engins de guerre si nous n'avons pas les moyens de les faire parvenir aux théâtres d'hostilités.

Il est bon de remarquer que depuis la mise en marche de notre programme de construction maritime de guerre, pas une seule heure ouvrable n'a été perdue dans nos chantiers par suite de disputes industrielles. C'est là franchement un fait qui est à l'honneur de l'industrie de la construction maritime. Nos ouvriers des industries navales ont accepté les recommandations gouvernementales visant à la conciliation entre patrons et travailleurs. Ils ont reconnu qu'une grève, loin de hâter le règlement des disputes, ne fait que le retarder. Je suis convaincu qu'à la fin de cette guerre nous pourrions nous enorgueillir de l'efficacité avec laquelle notre programme de construction navale aura été mené à bonne fin. Nos ouvriers auront raison d'être fiers du fait qu'ils n'auront pas perdu une seule heure de travail provoquée par une grève.

Il m'est impossible d'exagérer l'importance de notre entreprise de construction d'unités pour la marine marchande canadienne. Je crains fort qu'un grand nombre de nos concitoyens ne conçoivent pas l'envergure de ce programme. Si notre objectif pour 1942 est atteint, nous anticipons que dans un an, notre production de vaisseaux-cargos égale celle de la Grande-Bretagne.

Il nous faut découvrir et développer de nouvelles sources de matériaux, réorganiser et augmenter nos usines techniques, notre outillage, nos chantiers. En ce moment, où les besoins de guerre exigent et dépassent même nos approvisionnements d'acier, c'est la construction navale qui occupe le premier rang sur la liste des priorités. Il faut que la coopération et la bonne entente continuent entre les patrons et les ouvriers si nous voulons que le Canada se maintienne au premier plan dans le domaine de la construction navale. Il est fort probable que l'essor donné durant la guerre à l'industrie maritime par notre programme de construction se maintiendra longtemps après que la guerre aura été gagnée. Nous ne pouvons espérer que les pertes subies par suite des opérations ennemies pourront être pleinement comblées durant le conflit actuel.

Ce nouveau vaisseau, qui aura nom "Fort Ville-Marie", construit ici à Montréal, et ses frères qui quitteront nos chantiers constitueront l'éloquente réponse du Canada à l'appel de l'Empire, sa participation magnanime à la bataille de l'Atlantique et notre promesse aux peuples alliés que, non seulement produirons nous les outils, mais que nous verrons à ce qu'ils parviennent à destination en construisant les vaisseaux nécessaires à cette fin.

Je désire vous féliciter, M. Labelle, ainsi que tous vos sous-chefs et ouvriers, d'avoir le privilège de lancer le premier de ces cargos canadiens. Nos inspecteurs assurent que ce bateau est extrêmement bien construit et tout à l'honneur des artisans qui l'ont bâti et de la ville dont il portera l'ancien nom.

Mme Howe et moi-même sommes hautement honorés d'avoir été invités à participer à cette cérémonie.

Me Edouard Labelle

Au nom des administrateurs de la compagnie et de son personnel, je vous salue M. le Ministre, la plus cordiale bienvenue.

Votre présence au lancement du navire qui sera dans un moment baptisé Fort Ville-Marie, vous le Ministre qui en avez décidé la construction, est un témoignage d'appréciation pour le bon travail de nos hommes. En un peu plus de 4 mois nos ouvriers ont construit ce navire, en 4 mois nos machinistes ont fabriqué les engins et les bouilloires, aujourd'hui, nous lançons la coque, dans quelques jours, engins et bouilloires seront mis à bord, dans quelques semaines, le navire sera au service de l'Empire pour contribuer à la victoire.

Nous avons le privilège d'avoir aussi avec nous, M. H. R. MacMillan, le dynamique président de Wartime Merchant Shipping Limited, le coordinateur de la construction de navires

Au lancement du "Fort Ville Marie", hier après-midi



res marchands au Canada, et dont la coopération nous a été précieuse.

Monsieur le Ministre, vous avez exprimé le désir et nous vous en remercions de dire quelques mots d'appréciation à notre personnel, et je vous passe le micro.

M. E. Harrington

Les employés de Canadian Vickers Limited sont fiers de participer à la cérémonie du lancement de ce navire, résultat de leur dur travail et de leur habileté, a dit M. E. Harrington, au nom des employés.

Nous serons responsables par notre bon travail d'autres cérémonies semblables.

Mme Howe, les ouvriers de Canadian Vickers vous prient maintenant de lancer le navire et de le nommer "Fort Ville-Marie".

Certains particularités du "Fort Ville-Marie"

Bien que ces cargos standardisés du type "North Sands" soient généralement désignés comme cargos de 9,300 tonnes, leur capacité réelle, lorsqu'ils sont en mer est de 10,000 tonnes. Ils sont d'un modèle simple et propulsés par des engins alternatifs à triple expansion mus par des bouilloires marine Scotch chauffées au charbon. Cette simplicité est très avantageuse parce qu'elle permet de bâtir le bateau rapidement et d'entraîner les équipages en un minimum de temps, alors qu'un cargo à moteur ou à turbine serait plus long à construire et exigerait des techniciens plus compétents pour la manœuvre. Il est moins difficile d'obtenir du charbon que de l'huile; il est plus facile de manoeuvrer et de réparer les engins à vapeur que ceux d'un autre genre.

Conçu à Sunderland, Angleterre, c'est le cargo idéal en période d'hostilités. Le "Fort Ville-Marie", premier de ces bateaux à être construits et lancés au Canada, aura une vitesse de 10 à 11 nœuds.

Les générateurs qui propulsent ce bateau seraient capables d'alimenter en énergie électrique une ville de 20,000 habitants. L'équipage sera de quarante hommes, à l'exclusion des marins armés.

Vingt-quatre quilles de ces bateaux ont été mises en chantier. Le Gouvernement a commandé 150 cargos aux chantiers canadiens; tous, sauf dix, sont de 10,000 tonnes. Les dix sont des cargos de 4,700 tonnes du type "Wm. Gray". C'est aux Chantiers Vickers Limited, que revient l'honneur d'avoir lancé le premier dix mille tonnes.

Bulletin météorologique

(Presse Canadienne)

Températures minima et maxima, hier	Kenora	27	50
Simpson	29	33	50
Port Smith	25	42	50
Port Rupert	46	55	50
Victoria	49	55	50
Vancouver	50	55	50
Kamloops	35	54	50
Pr. George	37	56	50
Jasper	35	48	50
Edmonton	26	48	50
Banff	32	50	50
Calgary	30	51	50
Lethbridge	33	59	50
Med. Hat	25	65	50
Saskatoon	32	50	50
Regina	32	50	50
Winnipeg	18	52	50

Pronostics pour les différentes régions climatiques du Canada

Valée du Haut Saint-Laurent et Vallée de l'Outaouais — Averses en certains endroits; vents modérés et frais.

Région des Grands Lacs et Baie Georgienne — Averses; pluie; vent Nord-Ouest — Pluie; nuageux; froid.

Lac Supérieur — Vents modérés et frais; pluie; nuageux; froid.

Kenora et Rainy River — Beau; froid.

Manitoba — Beau; froid; quelque peu plus chaud.

Saskatchewan — Partiellement nuageux; averse.

Alberta — Partiellement nuageux; averse en certains endroits.

Succès d'une initiative de l'hon. Pierre-Emile Côté

Les camps de touristes du parc des Laurentides ont été remplis, pour la première fois cette année, jusqu'à la fin de septembre

Québec, 9. (Du correspondant parlementaire du CANADA) — Le ministre de la chasse et de la pêche, l'hon. Pierre-Emile Côté, qui est aussi ministre des terres et forêts, et son sous-ministre, M. L.-A. Richard, sont enchantés d'avoir tenu ouverte pendant le mois de septembre les camps magnifiques construits par le gouvernement dans le parc des Laurentides. Ces camps sont généralement loués aux touristes et aux voyageurs étrangers qui veulent pêcher la truite dans un camp idéal. Au cours de la saison d'été, il est difficile pour les citoyens de la province, à cause de l'affluence de visiteurs, d'aller à la pêche dans les lacs du parc des Laurentides.

14,167 placements ont été effectués le mois dernier

Rapport de M. Francis Payette sur tous les bureaux de placement

Québec, 9. (Du correspondant parlementaire du CANADA) — M. Francis Payette, surintendant-général du service de placement de la province de Québec, a fait tenir à l'hon. Edgar Rochette, C.R., ministre du travail, un rapport des activités des bureaux de placement de la province de Québec, pour le mois de septembre 1941.

Au cours du mois dernier, 22,004 personnes se sont enregistrées aux divers bureaux de la province; 16,750 vacances ont été signalées et 14,167 placements ont été effectués.

Comparativement au mois correspondant, en 1940, les enregistrements accusent une diminution de 36.8 p.c.; les vacances une diminution de 42.6 p.c. et les placements, une diminution de 46 p.c.

M. Payette a également fait tenir à l'hon. M. Rochette un rapport des opérations des bureaux de placements privés non-payants. 13,997 hommes et 8,058 femmes se sont enregistrés à ces divers bureaux; 3,084 hommes et 1,838 femmes ont trouvé du travail régulier, par l'entremise de ces bureaux et 9,973 hommes et 5,393 femmes du travail occasionnel.

Le congrès de la Société d'histoire religieuse

M. Victor Morin succède au sénateur McGuire, de Toronto, à la présidence

London, Ont., 9 (P.C.) — Sous le régime anglais, l'Eglise catholique est devenue plus libre, plus indépendante, plus active et plus forte qu'elle n'était sous les rois de France, dit M. Gustave Lanctôt, archiviste fédéral, dans un mémoire présenté au congrès de la Société canadienne d'histoire religieuse. Le mémoire de M. Lanctôt fut lu par M. Séraphin Marion.

La conquête britannique a libéré l'Eglise de la servitude du gallicanisme, dit M. Lanctôt.

M. D. J. Rankin, la Révérende Mère M. St. James, de London, ont aussi présenté des papiers.

A une réunion conjointe des sections française et anglaise, M. Victor Morin de Montréal, a été élu président général. Il succède au sénateur W. H. McGuire, de Toronto.

Le prochain congrès se tiendra à St-Hyacinthe.

Tué outre-mer



Le lieutenant de section L.-R. Dubuc, pilote canadien-français d'une compétence exceptionnelle, tué en service actif outre-mer, le 27 septembre 1941. Né à Fort-Saskatchewan (Alberta), le 6 juin 1907, il étudia au collège Loyola et, de 1931 à 1939, il fut membre de la Gendarmerie royale. Enrôlé dans l'Aviation royale canadienne au début de la guerre, il avait plus 800 heures de vol à son actif. Il laisse sa mère et son épouse.

La sentence de J. Dorvilliers

Il est condamné à l'emprisonnement à vie pour homicide involontaire

Halifax, Ont., 9. (P.C.) — Jeremiah Dorvilliers, âgé de 77 ans, du canton de Bucke, a été condamné à l'emprisonnement à vie après avoir été trouvé coupable d'homicide involontaire. Il avait mis le feu à la maison dans laquelle les quatre enfants de M. van Tent périrent.

Il fut d'abord accusé de meurtre. Au procès il déclara qu'il ignorait la présence des enfants dans la maison quand il mit le feu. La maison était la propriété de son fils, Arthur Dorvilliers et l'accusé avait tenté sans succès de forcer Harry van Tent à quitter les lieux.

Il déclara qu'il était vivement peiné d'avoir causé la mort des quatre enfants.

La route de l'Alaska ne serait construite qu'à la fin de la guerre

Ottawa, 9. (P.C.) — On a dit, ce soir, de sources autorisées que la route de l'Alaska restera probablement à l'état de projet jusqu'à la fin de la guerre.

L'hon. Charles Stewart, président de la Commission chargée de faire le plan de cette route, a révélé que le rapport détaillé était prêt.

PUNAISES

Coccinelles et les autres etc.
EXTERMINATION
Garantie en quelques heures
Meubles, etc., désinfectés dans nos voitures

CORPORATION PARA LTES
P. CHARBONNIER, directeur-gérant
DO. 34874 Le soir DO. 1919

Aller et retour de
NEW-YORK
Voyagez par le
D. & H.

SERVICE RAPIDE
ROUTE LA PLUS
COURTE

Le "Montreal Limited"
Service rapide quotidien
de nuit tout-pullman
Dip. MONTREAL, 10.00 p.m.
Dip. GARE WINSTON, 7.35 a.m.
Arr. NEW-YORK, Central
Terminal, 7.35 a.m.
(Heure normale de l'Est)

CAFÉ

Maintenez cette vieille tradition familiale

EN

DÎNANT ENSEMBLE LE DIMANCHE

\$1.00 \$1.25 \$1.50

- bœuf d'avant-guerre
- thés chics de l'après-midi
- 7 services tous les jours
- dîner table d'hôte, \$1.00.

2 SPECIALITES CHAQUE JOUR
45c et 50c

DÎNEZ AUJOURD'HUI A
1490, rue Drummond
PL. 6345

- BIFTECK
- STEAK
- POULET
- POISSON
- HOMARD

PROPOS FÉMININS

L'accessoire indispensable à l'aviateur, le parachute

Son Altesse Royale la princesse Alice s'intéresse à sa fabrication

Tous les jours nous entendons parler des exploits accomplis par nos aviateurs qui combattent l'ennemi dans les airs, qu'ils soient pilotes, mitrailleurs, sans-filistes mécaniciens. Ces jeunes héros sont exposés aux plus grands dangers malgré la solidité et la haute qualité de leurs appareils. Cependant par mesure de prudence, on donne à chacun d'eux au moment où il monte en avion, un accessoire tout à fait indispensable, le parachute.

Nous entendons beaucoup parler des parachutes. Nous en avons vu ouvrir soit au cours de manœuvres sur un terrain d'aviation ou à l'écran. Cela nous semblait merveilleux. Mais voir comment on prépare tout le matériel nécessaire à leur fabrication, les différentes opérations auxquelles toutes les pièces sont soumises, voilà un privilège qui ne nous est pas souvent donné.

Invités d'honneur

Hier matin, Son Altesse Royale la princesse Alice, accompagnée de sa fille, lady May Abel Smith, de l'honorable Ariel Baird, sa secrétaire, du colonel Willis O'Connor et du commandant d'escadre, A.-C.-F. Luke, chef d'inspection de l'Aviation Royale Canadienne, se rendait à la Switlik Canadian Parachute Company pour y visiter de magnifiques ateliers où 165 employés, dont les deux-tiers sont des femmes, travaillent en deux équipes à la fabrication des parachutes. Les journalistes féminines de la métropole firent la visite en compagnie de ces invités d'honneur guidés par le président de l'entreprise, M. J.-Leslie Hodges, et de quelques directeurs. Mlle Annette Dufresne, surintendante des ouvrières, nous fournit les renseignements concernant la couture et l'assemblage des parties qui forment un parachute.

Avec 60 verges de soie

Dans une pièce très vaste et bien éclairée par de larges fenêtres, de longues tables, où s'étalent des verges de soie blanche et de soie rouge, sont disposées à côté de machines à coudre de différents modèles où des jeunes filles et des dames travaillent avec une dextérité remarquable.

Avec un couteau électrique, un homme détaille à même une pièce de soie les morceaux qui réunissent les anneaux nécessaires à la confection du parachute. Dans chacun des anneaux au nombre de vingt-quatre dont dix-huit blancs et six rouges, il entre quatre morceaux. Auparavant le parachute était tout blanc. Plus tard on changea quatre anneaux blancs contre quatre rouges. Aujourd'hui, il y en a six de cette dernière couleur. On nous explique que, en employant ces deux tons contrastants, il est plus facile de repérer un parachute qui tombe sur une surface enneigée.

Un premier assemblage est fait, puis pour renforcer chaque couture qui réunit deux anneaux, l'on pose un gallon d'un pouce de largeur. Dans celui-ci on passe une corde de soie à texture serrée. Avec tous les trois anneaux blancs, alterne un panneau rouge. Les coutures qui sont d'ailleurs multiples, quelques-unes faites à deux aiguilles d'autres à quatre aiguilles, sont au fil de soie noir, ce qui permet de vérifier si le point a manqué à quelque endroit.

Et pour un parachute, il faut soixante verges de soie!

Une fois toutes les pièces réunies, l'on procède au passage de longues cordes de soie (de plusieurs verges de longueur) qui sont, avant d'être ajustées au moyen d'un crochet, tendues avec des poids pour qu'elles soient toutes de même longueur et de même résistance.

Le "pilote" et le sac

Sur d'autres machines l'on prépare ce qu'il est convenu d'appeler le "pilote" c'est-à-dire le morceau en forme de petit parapluie qui est ajouté au parachute enroulé dans son sac et sur lequel on tire à l'aide d'une manette en métal pour faire ouvrir le parachute. Il est fait de huit anneaux de soie blanche et munis de quatre baleines de métal.

Et maintenant, la confection du sac. Pour cet article, on se sert de canevases khaki. C'est une grande pièce de tissu de forme rectangulaire sur laquelle on coud de petites bandes tubulaires par où passent les cordages, puis des poches, des gan-

ses, des boucles de métal, enfin une série de petits morceaux tous aussi utiles les uns que les autres.

Et le pliage

Il s'agit maintenant d'une opération de plus importante, celle du pliage du parachute. On introduit tout d'abord les cordes dans les sections tubulaires de l'enveloppe les faisant alterner d'un côté à l'autre à distances très égales, puis on plie soigneusement les panneaux. L'on ferme le sac qui est maintenant prêt à être ajusté sur l'aviateur au moyen de courroies de toile solide et flexible. Le tout se fixe en quelques secondes et au moment de sauter de l'avion, il suffit de tirer une petite tige de métal pour que le parachute s'ouvre. Une fois sur le sol, pour se débarrasser de tout l'appareil on presse un disque de métal appliqué au centre du sac et reliant les cordages et tout tombe, laissant ainsi complète liberté de mouvements au parachutiste, car le vent pourrait l'emporter à de longues distances sur des terrains rocailleux ou sur l'eau s'il gardait sur lui le parachute et le sac.

On conçoit aisément que le pilote ne fait pas usage de la même sorte de sac à parachute que le sans-filiste, le mécanicien ou le mitrailleur. Ces derniers portent le sac sur la poitrine tandis que le premier a un sac-siège qu'il ajuste sous lui. Mais dans les deux cas les parachutes sont identiques, les enveloppes seules différenciant.

Et la visite se termine par une réception des mieux préparée par Mme J.-Leslie Hodges.

300 parachutes par semaine

La compagnie Switlik existe depuis deux ans seulement, ayant été fondée ici sous la direction de M. Switlik, Américain propriétaire d'une des plus grosses usines du genre. Au début, des techniciens américains vinrent à l'atelier montrealais pour initier des couturières et des opérateurs à cette industrie nouvelle pour nous. Et depuis la production va bon train, puisque la Switlik Canadian Parachute Company fournit au gouvernement trois cents parachutes par semaine. Tous les employés travaillent sous la surveillance d'inspecteurs du gouvernement, chaque opération est contrôlée, pas un détail n'échappe et les parachutes une fois empaquetés sont envoyés à Cartierville où on les éprouve sur des mannequins qui sont jetés des avions à une altitude de quelques cents pieds.

L'on projette, nous dit l'un des directeurs de la compagnie, d'employer du nylon au lieu de la soie pour la fabrication des parachutes. C'est un tissu des plus perfectionnés. Son Altesse Royale et lady May-Abel Smith ont semblé vivement intéressées par le travail de chacun. C'est après avoir entendu parler de cette industrie par le comte d'Athlone que la princesse Alice a voulu voir elle-même la fabrication de cet accessoire indispensable à tout aviateur, le parachute.

Fleurbaey BELAIR

La Cuisine

Devant d'agneau roulé

Première méthode. — Frotter le rôti de sel et de poivre. Mettre dans un rôtissoire ouverte, le côté de la graisse tourné vers le haut. Ne pas enlever la coiffe; elle n'affecte aucunement le goût de la viande et la viande qu'elle recouvre cuit plus vite. Mettre dans un four chauffé à 300-350 degrés F. et maintenir à cette température tout le temps de la cuisson. Allouer 30-35 minutes par livre. Tourner le rôti plusieurs fois pour obtenir une cuisson uniforme.

Deuxième méthode. — Même que la précédente, mais four chauffé à 450 degrés F. Faire saisir à cette température pendant 20 minutes, puis recouvrir la casserole et réduire rapidement la température en laissant la porte du four ouverte quelques minutes. Continuer la cuisson à 300 degrés jusqu'à ce que le rôti soit à point. Allouer 35 minutes par livre. La perte de poids est à peu près la même pour les deux moyens.

Agneau à la Barbecue

L'agneau rôti pourra reparaître sur la table sous une forme nouvelle et appétissante si le rôti froid est coupé en minces tranches, mis dans un plat qui va au four, recouvert de la sauce délicieuse qui suit et bien chauffé au four.

2 c. à soupe de graisse d'agneau, 1 petit oignon, haché, 1 1/2 c. à soupe de vinaigre, 1 1/2 c. à soupe de sucre brun, 1 tasse d'eau, 1/2 tasse de sauce Worcestershire, 1/2 c. à thé de paprika, 1/2 c. à thé de moutarde sèche, une pincée de cayenne, 1/2 tasse de sauce chili ou 1/2 tasse de catsup aux tomates, sel et poivre au goût.

Faire brunir l'agneau haché dans de la graisse chaude. Ajouter les autres ingrédients et combiner parfaitement.

parition de toute agitation. Il eut un instant l'appréhension de se laisser jouer par une femme habile, mais l'instant d'après il éprouvait un soulagement à la pensée qu'il n'avait pas compris d'indiscrétion.

La réalité, la vérité, sont très simples, reprit Mme Miriam. Léon Caraillet est mon beau-frère.

—Le journaliste fit un saut de carpe. —Votre beau-frère?

—Ou plutôt, mon demi-frère, en ce sens qu'il a épousé, il y a six ans, ma demi-sœur, Martha Caraillet. Elle et moi avons eu la même mère, qui est morte il y a dix ans et que j'aimais.

Ma sœur est restée dans le milieu où elle est née; elle ne s'est pas élevée et n'en a jamais eu le désir. Elle avait, il est vrai, un physique ingrat, qu'elle accentuait en se négligeant totalement. Elle a été confectionneuse et ouvrière d'usine. Moi, j'ai toujours désiré monter. Mon mariage a été un coup de chance, mais une étape vers une rapide et définitive. Je suis heureuse et je crois rendre mon mari heureux.

Elle s'arrêta et son regard se troubla.

—Malheureusement reprit-elle, une fois dans ma vie je n'ai pas été droite. J'ai eu honte de ma sœur, j'ai craint que, s'il la connaissait, Lucien Miriam ne reculât. Je ne lui avais pas caché que ma mère avait été une misérable couturière. Pour ma sœur, je n'ai pas osé. Elle-même, d'ailleurs, m'aime à sa manière, a abondé

La Couture Chez Soi

Service des Patrons du "Canada"

Robe d'après-midi avec boléro

Patron No 9829



La robe d'après-midi cet automne se porte bien avec un boléro de lainage, de crêpe ou de satin. Ce modèle est jeune et très chic. Le patron No 9829 se fait dans les grandeurs 12, 14, 16, 18, 20, 30, 32, 34, 36, 38 et 40. La grandeur 16 demande pour la robe 3 1/8 verges de tissu de 39 pouces de largeur et pour le boléro, 1 1/8 verge de tissu de 54 pouces de largeur. Si l'on désire tailler la robe et le boléro dans un seul tissu, il faut, pour la grandeur 16, 4 5/8 verges de 39 pouces de largeur et 1-2 verge de contrastant.

Vous pouvez vous procurer ce patron en faisant la demande au Service des Patrons, "Le Canada", 33 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal, en ayant soin d'indiquer la somme de vingt sous en monnaie ou bon de poste. Indiquez clairement votre nom et votre adresse, le numéro du patron choisi et la grandeur exacte désirée. Les patrons ne sont pas en vente à nos bureaux du Canada et ne sont pas échangeables. Les timbres-poste ne sont pas acceptés.

Dans le Monde

Mme B. Melançon et Mlle Gilberte Lavery; Martha Guéremont et Marie-Rose Dupré, recevaient ces jours derniers, de cinq à sept, en l'honneur de Mlle Florence Gagné, dont le mariage aura lieu prochainement.

Dans la loge vice-royale, au concert qui dirigeait, hier soir, le docteur Bruno Walter, à l'Auditorium du Plateau, on remarquait, aux côtés de Son Excellence le gouverneur-général du Canada et de Son Altesse Royale la princesse Alice, lady May-Abel Smith, l'honorable Ariel Baird, le capitaine T.-R.-C. Goff, le colonel Willis O'Connor, le lieutenant d'aviation Jean Chevrier, Mme Pierre Casgrain, M. Jean-C. Lallemand, M. et Mme Graham Drinkwater.

A l'issue du concert, M. Jean-C. Lallemand a reçu intimement en l'honneur du chef d'orchestre, le docteur Bruno Walter.

Mme Roméo Leblanc recevra à dîner, le samedi 18 octobre avant le Bal de la Victoire.

M. et Mme Louis-Philippe Mongeau de Port-au-Prince, Haïti, et leur fille, Marie-Anne, passent quelques semaines en ville, les invités de M. et de Mme J.-G. Mongeau, de Notre-Dame de Grâce.

M. et Mme Omer DeSerres, et leur famille, M. et Mme Desmond Clarke, M. et Mme Walter Merrill, tous de Montréal, passeront la fin de semaine au Club Seigneural.

M. et Mme Ducan-Mac-D. Little, de New-York, recevaient à dîner, mercredi soir, l'honorable Oscar Drouin, ministre du Commerce et de l'Industrie, et Mme Drouin, M. Louis Cordeur, sous-ministre, et Mme Cordeur. Au nombre des invités présents à la réception qui suivit le dîner, on remarquait: M. et Mme Stanley Andrews, M. et Mme T.-H.-S. Andrews, M. et Mme F. B. Ashplant, Dr. Carlotta Auger, M. et Mme R.-P. Barbour, M. et Mme John Barghusen, M. et Mme Caswell Barrie, M. Henri Beaulac, Dr. et Mme William Beebe, M. et Mme E.-J. Belleau, Mlle Monique et Gertrude Lambert, M. et Mme S. Paul Perrault, M. et Mme Paul Val-

lère, M. et Mme Paul Vanasse, M. et Mme Fred M. Davenport, M. et Mme Berton-J. Delmhorst, Vicomtesse Octavie de Miranda, M. et Mme John Dickman, M. et Mme W.-D. Domez, Mlle Marie DuBois, M. et Mme Victor Dufault, M. Jacques Dumoulin, Mlle Aimée Collier, M. et Mme Horace-K. Corbin, Mlle Joselyn Crane, M. et Mme William Crawford, M. François Laroche.

Les invités d'honneur au Bal de la Victoire donné par les officiers Canadiens Français du Women's Volunteer Reserve Corps lieutenant Béranger Paré Fuller et lieutenant Gisle Moreau, en les casernes des Fusiliers Mont-Royal samedi 18 octobre seront: le Brigadier-général E. de B. Panet et Mme Panet, le commodore en chef de l'Air sir Frédéric Bowhill, G.B.E., B.C.B., C.M.G., D.S.O., R.A.F., et le lieutenant d'aviation Mont-Royal, W.A.A.F., le commodore de l'Air G. W. Walsh, le lieutenant-colonel L. Saint-Pierre, et le lieutenant-colonel J.-Roméo Gauthier et Mme Gauthier. On également souscrit: l'honorable Henri Groulx, M. J.-W. McConnell, l'honorable Bernard Bissonnette, l'honorable Pierre-F. Casgrain et Mme Casgrain, MM. et Mmes H. Paré, J. Falis, J.-H. Moreau, Mmes G. Paré Morin, L. Cameron, H. Huneault, A. E. W. Suter, Gertrude Gilmore, MM. Adrien Thibault, J. Harrison, Gaston Parent, Jacques Cartier, Mlle Eva Gauld, Florence Hector, Jeanette Héty, Marcelle Pelouquin, Glendys Angèle Florette Beaulac, Simondys Duranleau, Pauline Bédard, M. Gorry, Simone Paré, Thérèse Paré, Jacqueline Bernier, Angela Wright, Paulette Saint-Jean, Berthe Pageau, Liliane Demers, Dorothy Bulgin, Gaetan Lussier, Marcelle Corbell, Evelyn Marion, Michelle Nadeau, Caroline Cartier, Elsie Hotte, Anita Michaels, Mme François Roussel, Mme W. H. Beeman, MM. Jean Morin, Gordon Chapman, Gaston Parent, capitaine Charles Styn, les lieutenants Gilles Gauthier, Marcel Boyer, Dubuc, Claude Racicot. Pour renseignements s'adresser aux quartiers-généraux du W.V.R.C.

M. et Mme Emile Renaud, de Saint-Rose de Laval, annoncent les fiançailles de leur fille, Yvette, avec M. J.-A. Belty Pilon, fils de M. et de Mme Olier-Pilon, de Dorion.

M. et Mme Emile Renaud, de Saint-Rose de Laval, annoncent les fiançailles de leur fille, Yvette, avec M. J.-A. Belty Pilon, fils de M. et de Mme Olier-Pilon, de Dorion.

M. et Mme Emile Renaud, de Saint-Rose de Laval, annoncent les fiançailles de leur fille, Yvette, avec M. J.-A. Belty Pilon, fils de M. et de Mme Olier-Pilon, de Dorion.

M. et Mme Emile Renaud, de Saint-Rose de Laval, annoncent les fiançailles de leur fille, Yvette, avec M. J.-A. Belty Pilon, fils de M. et de Mme Olier-Pilon, de Dorion.

M. et Mme Emile Renaud, de Saint-Rose de Laval, annoncent les fiançailles de leur fille, Yvette, avec M. J.-A. Belty Pilon, fils de M. et de Mme Olier-Pilon, de Dorion.

M. et Mme Emile Renaud, de Saint-Rose de Laval, annoncent les fiançailles de leur fille, Yvette, avec M. J.-A. Belty Pilon, fils de M. et de Mme Olier-Pilon, de Dorion.

M. et Mme Emile Renaud, de Saint-Rose de Laval, annoncent les fiançailles de leur fille, Yvette, avec M. J.-A. Belty Pilon, fils de M. et de Mme Olier-Pilon, de Dorion.

M. et Mme Emile Renaud, de Saint-Rose de Laval, annoncent les fiançailles de leur fille, Yvette, avec M. J.-A. Belty Pilon, fils de M. et de Mme Olier-Pilon, de Dorion.

Qualité Uniforme

THE "SALADA"

Un programme intéressant en perspective

La Société d'Etude et de conférences reprend ses activités

La Société d'étude et de conférences reprendra le 21 octobre la série des conférences publiques qui se donnent depuis huit ans sous ses auspices et sous le patronage de la Faculté de philosophie de l'Université de Montréal. Voici son programme:

21 octobre — Ecrivains d'aujourd'hui pour la radio, M. Robert Choquette avec le concours de quelques artistes.

28 octobre — L'aviation et la science, M. Gaston Lavoisier.

4 novembre — Montréal sous le régime français, M. Gustave Lantôt.

11 novembre — Ecrivains féminins de France, M. Roger Duhamel.

18 novembre — Essai d'explication de la peinture moderne, M. Paul Dumas.

25 novembre — Périple dans le Pacifique: des îles Hawaï aux îles de la Société, M. Louis d'Hauterive.

2 décembre — Montréal sous le régime anglais, M. Jean Bruchési.

9 décembre — Le chant du Monde, M. Victor Brault avec le concours de la Cantoria.

13 janvier — L'âge d'or des Arabes, M. Albert Lagnado.

20 janvier — Les femmes du Montréal héroïque, Mademoiselle Marie-Claire Daveluy.

27 janvier — Paul Valéry ou l'horreur du vide, M. Pierre Ricourt.

3 février — Les animateurs du théâtre, Mademoiselle Rita Ridel.

10 février — Pour un enseignement officiel consacré aux "Utopies", M. Henri Laugier.

24 février — Saint-Sulpice et

Montréal, Monsieur Olivier Maurault.

3 mars — Grandeur et servitude de la radio, M. André Laurendeau.

10 mars — (Cette conférence sera annoncée plus tard).

17 mars — Gulliver et les nains, Madame Pierre-F. Casgrain.

24 mars — Caractère et personnalité en musique, M. Rodolphe Mathieu avec le concours de M. Lucien Blotté.

Les conférences ont lieu le mardi après-midi, dans le salon Prince de Galles de l'hôtel Windsor et commencent toujours à trois heures et quart précises. Elles ne sont pas réservées aux seuls membres de la Société d'études et de conférences mais à tout le public.

La Société a un bureau temporaire à l'hôtel Windsor, chambre 14, Tél. LA. 4976, ouvert de dix heures du matin à cinq heures et demie de l'après-midi, sauf le samedi après-midi et le dimanche. On pourra obtenir tous les renseignements désirés au sujet des conférences en s'adressant à ce bureau.

Jubilé sacerdotal du curé de Maria

Maria, comté de Bonaventure, 9.— On a célébré ces jours derniers le jubilé sacerdotal de M. l'abbé Edmond Plourde, curé de Maria.

Le jubilaire célébra la messe solennelle, assisté de M. l'abbé Joseph Chénard, curé de Sainte-Anne de Monts, comme diacre et de M. l'abbé Grenier, comme sous-diacre.

Le maire de Maria, M. Martin fut une adresse à laquelle M. l'abbé Plourde répondit.

Un banquet fut ensuite servi à la salle paroissiale.

Rhumes de l'enfant

Pour soulager les souffrances, frictionnez avec le remède éprouvé

VICKS VAPORUB

THRIFT-STOP & SHOP

Valeurs spéciales de fin de semaine

KETCHUP 19c

HEINZ — aux tomates — Grande bouteille

JUS DE POMMES ALLEN ou SCOTIAN GOLD 3 pour 25c

TOMATES DE CHOIX AYLMER 4 pour 29c

POIS ROYAL ROSE DE CHOIX 10c

FEVES JAUNES COUPÉES "IDEAL" 3 pour 29c

CITROUILLE ROYAL ROSE 2 pour 25c

POIS ET CAROTTES Mélange AYLMER 3 pour 25c

CACAO PUR FRY "BUREAUFAST" 31c

JUS 4 pour 29c

DE TOMATES CAMPBELL

BELLES VALEURS D'INGRÉDIENTS À PATISSERIE

FARINE FIVE ROSES SAC DE 7 LIVRES 25c

FARINE À PATISSERIE BLUE BAND SAC DE 7 LIVRES 22c

OEUF CATEGORIE "C" DOUZAINES 29c

RAISINS SANS PEPINS Marque "CANOE" 2 pour 25c

RAISINS AUSTRALIENS 2 lbs 25c

CORINTHES AUSTRALIENS 2 lbs 25c

CORINTHES AUSTRALIENS 2 lbs 25c

CORINTHES AUSTRALIENS 2 lbs 25c

CORINTHES AUSTRALIENS 2 lbs 25c

CORINTHES AUSTRALIENS 2 lbs 25c

CORINTHES AUSTRALIENS 2 lbs 25c

CORINTHES AUSTRALIENS 2 lbs 25c

CORINTHES AUSTRALIENS 2 lbs 25c

CORINTHES AUSTRALIENS 2 lbs 25c

CORINTHES AUSTRALIENS 2 lbs 25c

CORINTHES AUSTRALIENS 2 lbs 25c

CORINTHES AUSTRALIENS 2 lbs 25c

CORINTHES AUSTRALIENS 2 lbs 25c

CORINTHES AUSTRALIENS 2 lbs 25c

CORINTHES AUSTRALIENS 2 lbs 25c

CORINTHES AUSTRALIENS 2 lbs 25c

CORINTHES AUSTRALIENS 2 lbs 25c

CORINTHES AUSTRALIENS 2 lbs 25c

CORINTHES AUSTRALIENS 2 lbs 25c

CORINTHES AUSTRALIENS 2 lbs 25c

HOLT RENFREW



Le MANTEAU DE BASE

qui se porte avec ou sans fourrure

\$35

Le manteau le plus difficile à trouver, puisque les manteaux sont ordinairement garnis de fourrure — ou, s'ils ne le sont pas, se placent dans le genre sport. Mais voici...

Un sobre manteau tailleur — sans garniture afin que l'on puisse le porter dès cette saison — mais conçu aussi pour être porté avec une jaquette ou une étole de fourrure, en hiver.

Confectionné, d'après nos propres dessins, en une belle étoffe noire importée...

Grandes: 14 à 40 — 16 1/2 à 22 1/2

Sherbrooke angle de la Montagne

Feuilleton du "Canada"

AFFAIRE DE FAMILLE

ROMAN

STEPHANE

CORBIERE

No 11 10 octobre 1941

(suite)

—C'est la mienne, interrompit la jeune femme.

—Le journaliste s'inclina. —Quand surtout on découvre que le suicide mal maquillé d'Adrien Miriam était, en réalité, un meurtre, on peut conclure que toutes ces morts ont été profitables à quelqu'un...

—A mon mari? C'est ce que le juge d'instruction a essayé de lui démontrer durant toute la journée.

—Non, madame, pas à votre mari, mais à vous, et que vous avez un homme pour vous aider, le boxeur Caraillet...

—Parce que je suis sa maîtresse? Méliard approuva de la tête.

—M. Miriam n'avait plus de famille, reprit le journaliste, il est probable que ce qu'il possède vous reviendra après sa mort?

—Je voulais vous entendre jusqu'au bout, dit-elle, mais c'est trop monstrueux. Vous supposez que mon mari était le dernier obstacle entre sa fortune et moi, cet obstacle serait supprimé comme les autres?

—Quiconque connaît vos relations avec le boxeur Caraillet arriverait fatalement à cette conclusion.

—Oui, dit Mme Miriam en reprenant son hochement de tête, c'est logique. Mais c'est monstrueux! Monsieur, puisque vous avez surpris une partie de mon secret, autant que vous le connaissiez complètement. En lut-

tant contre vous-même, en gardant pour vous l'information, sensationnelle de fait des circonstances, que représentait ma visite à Léon Caraillet, vous avez prouvé que vous aviez un cœur sensible. Vous appelez cela de la pitié. Vous jugerez si vous devez continuer de garder pour vous ce que vous êtes le seul journaliste à connaître.

Méliard nota le ton calme, la dis-

position de toute agitation. Il eut un instant l'appréhension de se laisser jouer par une femme habile, mais l'instant d'après il éprouvait un soulagement à la pensée qu'il n'avait pas compris d'indiscrétion.

La réalité, la vérité, sont très simples, reprit Mme Miriam. Léon Caraillet est mon beau-frère.

—Le journaliste fit un saut de carpe. —Votre beau-frère?

—Ou plutôt, mon demi-frère, en ce sens qu'il a épousé, il y a six ans, ma demi-sœur, Martha Caraillet. Elle et moi avons eu la même mère, qui est morte il y a dix ans et que j'aimais.

Ma sœur est restée dans le milieu où elle est née; elle ne s'est pas élevée et n'en a jamais eu le désir. Elle avait, il est vrai, un physique ingrat, qu'elle accentuait en se négligeant totalement. Elle a été confectionneuse et ouvrière d'usine. Moi, j'ai toujours désiré monter. Mon mariage a été un coup de chance, mais une étape vers une rapide et définitive. Je suis heureuse et je crois rendre mon mari heureux.

Elle s'arrêta et son regard se troubla.

—Malheureusement reprit-elle, une fois dans ma vie je n'ai pas été droite. J'ai eu honte de ma sœur, j'ai craint que, s'il la connaissait, Lucien Miriam ne reculât. Je ne lui avais

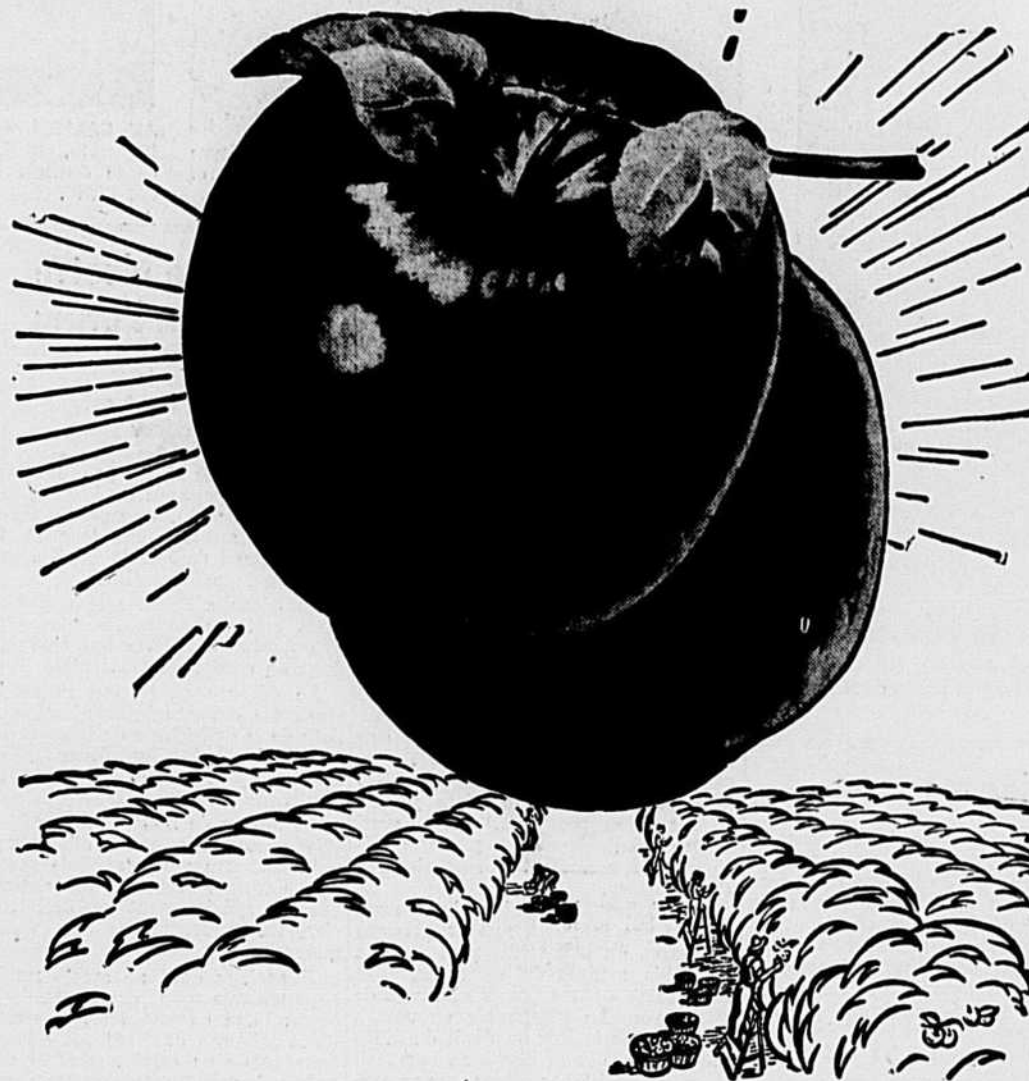
La campagne de pommes du Club St-Laurent KIWANIS de Montréal, Inc. le 11 octobre prochain

PREMIER VICE-PRESIDENT



M. EDGAR GENEST
Gérant des ventes de la
Brasserie Molson

● M. Edgar Genest, premier vice-président de la Chambre de Commerce de Montréal, est gérant des ventes de la Brasserie Molson, Président du Club St-Denis, membre du conseil d'administration de l'Hôpital Notre-Dame, membre du Club Laval sur le Lac, du St-Laurent Kiwanis, vice-prés. honoraire de l'Association des Fanfares Amateurs de la Province de Québec, directeur du Montreal Tourist & Convention Bureau, directeur de la Fédération des Chambres de Commerce de la P. de Q. et membre du Board of Trade, des Chevaliers de Colomb, du Club Canadien, Advertising & Sales Executives Club, et de plusieurs autres associations.



Hôpital Saint-Joseph de Lachine



Vue d'une des deux salles où se trouvent les lits et les appareils pour les enfants malades que le club Saint-Laurent Kiwanis Inc., a fournis à cette institution. Chaque mois le club fait des dons aux différentes maisons de bienfaisance de la province qui ont besoin d'appareils de laboratoires ou orthopédiques. Elle vient en aide aux enfants sans foyer, aux colonies de vacances et à plusieurs associations de bienfaisance.

● Dr J. M. A. Valois, membre de l'Association des Médecins de la province de Québec, électro-thérapeute, de l'Electronic Research Society de Tiffin, Ohio.

● Membre de l'Ordre Equestre du Saint-Sépulchre de Jérusalem, Président du comité de l'orientation professionnelle du club Saint-Laurent Kiwanis Inc., et membre des Artisans Canadiens-Français.



Dr J. M. A. VALOIS
Electro-thérapeute

● M. Paul F. Lalonde, Président et gérant général de la Photogravure Nationale Limitée, président de l'Initiative Canadienne Inc.

● Président du comité de présences du club St-Laurent Kiwanis de Montréal Inc., membre de l'Association des Maîtres Imprimeurs de la Province de Québec et de la Chambre de Commerce du District de Montréal.



M. PAUL F. LALONDE
Président de la Photogravure
Nationale Limitée

● M. Jean Dorais, Directeur Général du Bureau National de Rajustement et de Collection, est Trésorier de la Campagne de Pommes et Président du Comité des Publicistes du Club Kiwanis, Conseiller de la Chambre de Commerce des Jeunes, membre du Club St-Denis, de l'American Collectors Association, de la Commercial Law League of America et de la Chambre de Commerce du District de Montréal.



M. JEAN DORAIS



M. J.-O. HOULE
Chiropraticien

● M. J.-O. Houle, directeur de l'Association des Chiropraticiens de la province de Québec, membre de l'exécutif du Lincoln Chiropractic College, de Indianapolis, Indiana.

● Membre du club Saint-Laurent Kiwanis Inc., de National Chiropractic Association Inc., de l'American Naturopathic Ass'n et de plusieurs autres associations.

● Ses treize ans de pratique efficace lui a mérité le titre de membre de la santé publique pour 1941 par l'Association des Chiropraticiens. On le désigne aujourd'hui par le surnom de "Le Chiro".

● M. Roméo Daoust, secrétaire trésorier de la maison de bijouterie DAoust & Fils LIMITEE, Président du comité de la vente par téléphone du Club St-Laurent Kiwanis de Montréal Inc., membre des Chevaliers de Colomb et l'un des membres à vie de la Palestre Nationale.

● M. Daoust est co-propriétaire de plusieurs organisations sportives et membre de plusieurs autres associations.



M. ROMEO DAOUST

● M. Albert Bellefontaine, Président de la Parfumerie Bellefontaine Limitée. Cette parfumerie se spécialise dans la fabrication des parfums et accessoires à l'usage des barbiers et des établissements de coiffure, elle nécessite l'emploi de 44 personnes et de 14 automobiles.

● Président de la Légion Sanitaire, Ex-Président de Toilet Goods Mfg. Ass'n, Vice-Président du comité de tourisme du club Saint-Laurent Kiwanis Inc., membre des clubs Laval-sur-le-Lac, de la Chambre de Commerce de Montréal, de la Ligue des Propriétaires, de l'Ass. des Hommes d'affaires du Centre, membre à vie de l'Ass. Athlétique Nationale, du "Beauty & Barber Supply Institute Inc.", de New York et membre de la Convention Internationale des vendeurs de produits de beauté et d'accessoires à l'usage des barbiers.



M. ALBERT BELLEFONTAINE
(Blank & Stoller)

Campagne de pommes
Kiwanis 1941

Comité consultatif :

ALBERT DESCHAMPS,
ROMUALD BOURQUE,
THOMAS J. COLLINS,
DONAT C. TURCOTTE.

Directeur de la campagne :

OSWALD A. TRUDEAU.

Comité général de la campagne :

Président, Benoit ROBILARD,
Vice-Prés. Ed. H. PARMELEE,
Vice-Prés. HENRI S. LABELLE,
Secrétaire, LORENZO FAVREAU,
Trésorier, JEAN DORAIS

Comité de publicité :

Président, EDGAR GENEST



M. RENE DUPONT

Campagne de pommes
Kiwanis 1941

Comité de la vente par les membres :

Président, PAUL LAMBERT,
Vice-Prés. LUCIEN BOUGIE.

Comité de la vente sur la rue :

Président, FELIX GUIBERT,
Vice-Prés. PAUL CORBEIL.

Comité des auxiliaires :

Président, Oswald A. TRUDEAU,
Vice-Prés. François DESMARAIS.

Comité de la vente à l'étalage :

Président, ACHILLE RACICOT,
Vice-Prés. ZOEL PARENT.

Comité de la vente par téléphone :

Président, ROMEO DAOUST,
Vice-Prés. Don. BERTHIAUME.

DIRECTEUR



M. ARTHUR LANDRY

● M. Arthur Landry, membre du bureau de direction du club Saint-Laurent Kiwanis Inc., ancien représentant du quartier St-Jean-Baptiste à l'administration de la cité de Montréal.

● En 1900, il débuta en affaires à son propre compte comme directeur de funérailles. L'entreprise devait lui réussir. Après plus de trente-neuf années d'entraînement aux affaires et après avoir porté un intérêt continu, à sa profession il demeure un des hommes le plus en vue de son quartier.

● Mutualiste éclairé et dévoué, il est membre du Club des Macchabées, des Fils Natifs du Canada, du Conseil Lafontaine des Chevaliers de Colomb, ex-président de l'Association des Anciens Elèves de l'Académie St-Jean-Baptiste et membre de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal.

MEMBRE



M. Charles-Emile PREFONTAINE
Président de United Auto Parts Limited et de plus de trente compagnies de parties d'auto de la Province de Québec.

● M. René Dupont, Président de la maison d'aménagement A. L. Dupont Limitée, membre du comité de l'Enfance Malheureuse du club Saint-Laurent Kiwanis Inc., de la Chambre de Commerce du District de Montréal, de la section Maisonneuve des Chevaliers de Colomb au quatrième degré et de la "Dominion Commercial Traveler's Association."



M. ALBERT LEFORT
gérant de la Metropolitan Life Insurance Company, succursale McGill, 1440, rue Ste-Catherine, ouest.

● M. Raoul Latreille, membre du comité des sports du club Saint-Laurent Kiwanis Inc., administrateur de la succession F. L. Latreille et G. Vallée.

● Membre des clubs "Islemer Golf Club", des Chevaliers de Colomb, (Conseil Dollard), de la Chambre de Commerce du District de Montréal, du club St-Denis, Est Central, de la Ligue des Propriétaires et de plusieurs autres associations.



M. RAOUL LATREILLE



M. WILFRID CARON

● M. Wilfrid Caron, propriétaire de Hochelaga Petroleum Company, Président de Lubricants Limited, distributeurs de Quaker State Oil, gérant général de E. W. Caron, Vice-Président du Comité d'Agriculture du club Saint-Laurent Kiwanis Inc., membre des clubs St-Denis, Canadien, de la Chambre de Commerce et du Board of Trade de Montréal.

Musique-Cinéma-Lettres-Radio-Théâtre

GARDE A L'AFFICHE!



AU EL MOROCCO — Maurice et Bette Whalen, danseurs, qui viennent de remporter un succès sensationnel à New-York. Ils font partie de la revue du Broadway qui est à l'affiche au El Morocco.

Retransmission d'un discours du général de Gaulle

Le discours que le général de Gaulle, chef des Forces françaises libres, prononça le 3 octobre, au déjeuner de la presse britannique, étranger et français à Londres, sera retransmis ce soir par le réseau français de la Société Radio-Canada, entre 10 h. 30 et 10 h. 45 p.m.



Au Princess

L'histoire du film "Bad Men of Missouri", qui prend aujourd'hui l'affiche du cinéma Princess se passe au cours des années qui suivent la guerre civile aux Etats-Unis. Les soldats reviennent dans leurs villages, fatigués par une guerre longue et cruelle. Ils espèrent trouver le repos, mais ils s'aperçoivent aussitôt que les financiers ont profité de leur absence pour se rendre maîtres de tout et de tous.

Les trois frères Younger, dont le film "Bad Men of Missouri" raconte la vie mouvementée, sont de ces jeunes gens que la situation d'après-guerre révolte. Ils décident de débarrasser le pays de ces financiers et de rétablir leurs concitoyens dans leurs droits.

Dennis Morgan, Wayne Morris, Arthur Kennedy et Jane Wyman tiennent les premiers rôles. "The Smiling Goat", sera le second film à l'affiche.

VARIETES LYRIQUES
MONUMENT NATIONAL
Direction: DAUNAIS-GOULET
23 - 24 - 25 - 26 octobre
LAKMÉ
opéra en 3 actes de Léo Delibes avec
VIOLETTE DE LISLE et
JACQUES GERARD
Prix des places: 50, 1.20, 1.35
1.65. Toutes taxes incluses
En vente: Monument National
de 10 h. à 8 h. Téléphone:
Plateau 9161 (5 lignes)

ST. DENIS
LES AVENTURES ROMANESQUES
d'ALDO PREJEAN
et LA PARLO
et LEO LEHMAN
INCONNUE
MONTE-CARLO
APRÈS "LEIN KAMPE"
MES CRIMES
et MILLER

CINEMA DE PARIS

Deuxième semaine
RENÉ LEFÈVRE
MICHEL SIMON
MICHELE MORGEN
Les musiciens
au ciel

IMPERIAL
Aujourd'hui, sam. et dimanche
GINGER ROGERS
"Tom Dick & Harry"
2e film
"HER FIRST BEAU"
CE SOIR "ENCHÈRES"
PRICES: 25¢ 30¢ 30/40



AU PRINCESS — Jane Wyman, Dennis Morgan et Wayne Morris dans une scène du film d'aventure "Bad Men of Missouri".

Brillant concert sous la direction de Bruno Walter

Des oeuvres de Brahms, Wagner et Beethoven au programme

La saison des concerts symphoniques s'est ouverte de la façon la plus brillante hier soir, à l'Auditorium du Plateau, avec M. Bruno Walter au pupitre de chef d'orchestre et en présence de Son Exc. le gouverneur général et de S. A. R. la princesse Alice.

On ne saurait parler de maîtrise, car M. Walter ne dirige pas, mais joue, comme le violoniste avec son instrument. Le geste indique l'attaque, mais il dessine aussi la mélodie. Bruno Walter ne laisse jamais l'orchestre en repos, et il arrive ainsi à donner à l'ensemble sa parfaite unité et à la mélodie toute sa richesse et sa nuance.

Ce parfait interprète de Mozart n'avait pas inscrit à son programme d'oeuvres du poète très pur, mais la première symphonie de Brahms et de Beethoven. La symphonie en ut mineur chante la joie en dépit de l'adieu qui, dit-on, donna lieu à sa composition. Les auditeurs d'hier soir se souviendront longtemps des deuxième et troisième mouvements, auxquels M. Walter donna une grâce, une transparence ineffables. On a mieux suivi également le premier mouvement qui est très dense et, parfois, obscur.

L'ouverture et la bacchanale de "Tannhäuser" ouvrait la seconde partie du programme. Ce morceau très brillant a été joué avec toute la mesure possible, et Walter a rappelé par son interprétation que les deux de Wagner sont nés dans l'imagination d'un homme. Dans le prélude et Liebestod de "Tristan et Yseult", qui faisait suite, nous entendons un chant humain et très émouvant. M. Walter joua enfin l'ouverture de "Léonore No 3" de Beethoven. L'auditoire a exceptionnellement nombreux et a longuement applaudi le chef d'orchestre et les instrumentistes, qui furent excellents hier soir. Ce concert était au profit du Fonds de secours britannique et, après qu'on l'eut remercié au cours du programme, M. Walter a dit qu'il croyait n'avoir fait que son devoir, car "la cause de la Grande-Bretagne est aussi la cause de l'humanité".

Au Palace

Dans "Hold back the Dawn", que la direction du cinéma Palace présente aujourd'hui, Charles Boyer tient le rôle d'un élégant Européen qui ne s'intéresse qu'aux femmes riches. La vie devenant moins agréable en Europe, il vient en Amérique mais il constate qu'il n'est plus facile de pénétrer aux Etats-Unis. Il attend à la frontière du Mexique que la chance lui sourit. Il épouse une jeune Américaine dans le but d'obtenir les droits de citoyenneté américaine. Une fois la frontière franchie, il laisse sa jeune femme pour retrouver une danseuse qu'il avait connue en Europe.

Olivia de Havilland paraît dans le rôle de l'épouse malheureuse, et Paulette Goddard dans celui de la jolie danseuse.

Victor Francen, le célèbre acteur français, Curt Bois, Rosemary De Camp, Eric Felday et Billy Lee font aussi partie de la distribution.

A l'Impérial

La direction du cinéma Impérial présente aujourd'hui les films "Tom, Dick and Harry" et "Her First Beau".

"Tom, Dick and Harry" est une délicieuse fantaisie réalisée par le metteur en scène Garson Kanin. Ginger Rogers est ici une jeune fille sentimentale qui ne peut choisir entre ses nombreux prétendants, tant ses rêves s'éloignent de la réalité. Tom (George Murphy) est un jeune homme sérieux, mais trop froid. Ginger craint de s'ennuyer. Harry (Alan Marshall) est charmant et très riche. Il semble parfait, mais Ginger n'est pas tout à fait sûre de l'aimer. Enfin, il y a Harry (Burgess Meredith), un simple mécanicien, mais qui est extrêmement intelligent et spirituel. Cette curieuse histoire a un grand charme grâce à l'art raffiné de Kanin et à l'excellente interprétation des vedettes.

Au Loew's

Orson Welles, dont le film "Citizen Kane" garde l'affiche une deuxième semaine au cinéma Loew's, est revenu à la méthode des premiers réalisateurs de films. Ceux-ci ne faisaient pas écrire de scénario: ils improvisaient au studio même, ne suivant que de très loin une histoire à peine esquissée. D. W. Griffith a réalisé ainsi ses grandes oeuvres: "Intolerance" et "The Birth of a Nation".

Mais, avec le cinéma parlant, cette méthode présentait de graves difficultés. Le metteur en scène pouvait difficilement rédiger les dialogues à la dernière minute. Pourtant Welles, qui est un écrivain très habile, a réussi ce véritable tour de force. Il a tout d'abord écrit le scénario, mais il a aperçu que certaines scènes ne portaient pas à l'écran. Il modifia complètement son texte au fur et à mesure que l'action progressait.



AU CAPITOL — Fred Astaire et Rita Hayworth, qui tiennent les premiers rôles de la comédie musicale "You'll Never Get Rich".



AU PALACE — Charles Boyer et Olivia de Havilland, dans une scène du film "Hold Back the Dawn". Victor Francen fait aussi partie de la distribution.

"Le jeu de Nostre Dame" au Forum

Les artistes de la Maîtrise d'Art ont conçu et réalisé le décor

La vente des billets pour le spectacle des Compagnons du Forum, le 21 octobre prochain, commence aujourd'hui. On anticipe une location très active, étant donnée la qualité artistique de la présentation.

Le décor a été confié aux excellents artisans de la Maîtrise d'Art, une équipe d'artistes qui travaillent dans un climat de fraternité.

Le décor dont ils ont préparé la maquette est une interprétation libre de la cathédrale de Chartres, sur quoi jouera la lumière, décor à grande échelle (plus de 50 pieds de hauteur).

Le maître de ballets Morenoff établira personnellement la chorégraphie qu'il réalisera avec l'aide de ses élèves. Celles-ci porteront des costumes destinés spécialement par Juliet, dessinatrice accoutumée des Compagnons.

Rappelons qu'il ne sera donné de ce spectacle que deux représentations: l'une en matinée à l'intention de la jeunesse étudiante, à 4 heures; La seconde en soirée, pour le grand public, à 8 h. 30. Toutes les deux le 21 octobre.

Pour meubler l'immense scène du Forum, il a fallu augmenter la distribution, grossir les chœurs. Les Compagnons ont obtenu le concours précieux du Couvent du Sacré-Coeur, de l'Académie Saint-Alfred et du Collège Notre-Dame.

Au Capitol

Fred Astaire et Rita Hayworth dominent une excellente distribution dans la comédie musicale "You'll Never Get Rich", qui prend aujourd'hui l'affiche du cinéma Capitol. Cole Porter a écrit la musique qui a inspiré à Fred Astaire plusieurs danses nouvelles.

Rita Hayworth, que l'on avait vu jusqu'ici dans des rôles de comédienne, se montre ici une danseuse très douée. Cette jeune artiste n'est d'ailleurs pas à ses débuts de danseuse, car, avant de se rendre à Hollywood, elle parut aux côtés de plusieurs danseurs connus.

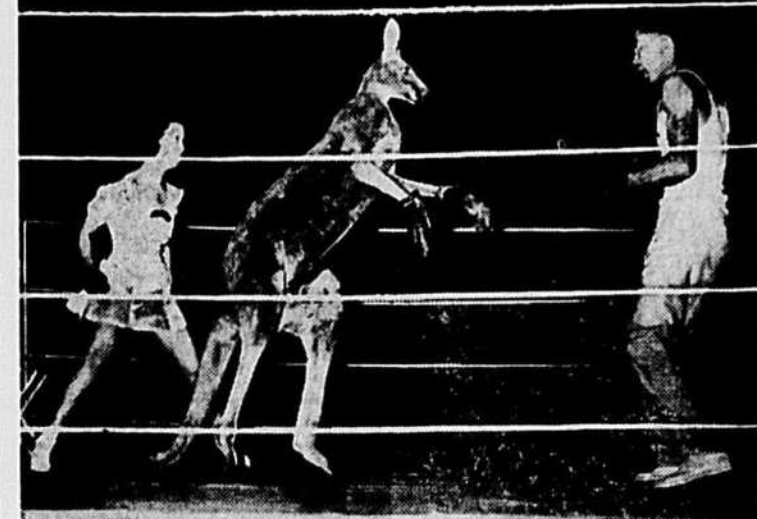
Robert Benchley, John Hubbard, Frieda Inescort, Osa Munson, Glenn Williams et un grand nombre d'autres comédiens font partie de la distribution.

Sidney Lanfield, à qui l'on doit "Thin Ice", a réalisé "You'll Never Get Rich".

Prochain congrès

L'Association des accessoires de l'industrie laitière, de New-York, tiendra son exposition annuelle à Toronto, cette année, du 20 au 25 octobre. Cette association n'était pas venue au pays depuis 1929.

Une centaine de membres de cette Association venus de l'Etat de New-York et de ceux des côtes de l'Atlantique se rendront au Canada sur des wagons spéciaux attachés au train "The Montreuil" du Canadian National. Ils quitteront la métropole américaine à 15 octobre.



UN KANGOUROU CHEZ MAURICE — "Aussie", le kangourou boxeur, sera en vedette Chez Maurice à partir de lundi prochain.

Radio-Canada confie un nouveau poste à Me Maurice Goudraut

M. Maurice Goudraut, C.R., qui était administrateur des postes CBF et CBM depuis trois ans, vient d'être appelé à exercer de nouvelles fonctions à Radio-Canada. Il a été nommé délégué de la Société auprès des postes de radio dans la province, postes de l'Etat, postes affiliés et postes privés.

Avocat au Barreau de Montréal, M. Goudraut a eu également à s'intéresser à tous les mouvements artistiques et littéraires de la métropole.

JACQUES GERARD AUX VARIETES LYRIQUES

Jacques Gérard, ténor de l'Opéra-Comique de Paris, qui rendra le rôle de Gérard, dans "Lakmé", opéra-comique de Léo Delibes, que présenteront les Variétés Lyriques au Monument National les 23, 24, 25, 26 octobre prochains en soirée, est un Canadien français. Il naquit à Athabasca, fit des études vocales à Montréal sous la direction de Salvatore Issaurel. En 1922, il part pour la Belgique, où il passa trois ans au Conservatoire de Bruxelles. Ses débuts publics ont lieu à Catendat et à Spa. En 1927, il débute à l'Opéra de Liège, où il chantera "Lakmé", le "Barbier de Séville", "Mireille", "Rigoletto", etc. Après un séjour à Alger et à Pau, il fait les saisons 1929-1930, 1930-1931 au Théâtre lyrique de Paris, une des salles subventionnées par le gouvernement français. A l'automne de la saison 1931-1932, il est engagé à l'Opéra-Comique où il ne connaît que des succès. Jacques Gérard avait été reconnu comme un chanteur de grand talent par des experts comme Edmond Clément qui reconnut en lui "quelqu'un de supérieurement doué" et qui lui conseilla de "persévérer dans la voie où il s'est engagé".

On l'applaudira au Monument National, où il a déjà chanté dans "Manon" et dans "Werther".

L'horaire des spectacles

CINEMA DE PARIS
"Les Musiciens du Ciel"
10 h. 30, 1 h. 45, 3 h. 15, 5 h. 32, 7 h. 45, 10 h.
ST-DENIS
"New Crimes"
11 h. 50, 2 h. 55, 5 h. 35, 8 h. 43.
"L'Inconnue de Monte-Carlo"
1 h. 45, 4 h. 15, 6 h. 51, 9 h. 59.
LOEW'S
"Citizen Kane"
10 h. 30, 1 h. 15, 4 h. 00, 6 h. 45, 9 h. 30.
PALACE
"Hold Back the Dawn"
10 h. 30, 1 h. 15, 4 h. 10, 6 h. 50, 9 h. 30.
CAPITOL
"You'll Never Get Rich"
11 h. 30, 1 h. 55, 4 h. 35, 7 h. 15, 10 h.
"Meet Boston Blackie"
9 h. 55, 12 h. 40, 3 h. 20, 6 h. 05, 8 h. 45.
PRINCESS
"Bad Men of Missouri"
11 h. 30, 2 h. 10, 4 h. 50, 7 h. 30, 10 h. 10.
"The Smiling Ghost"
9 h. 05, 12 h. 45, 3 h. 25, 6 h. 05, 8 h. 45.

Le récital Leblanc hier, à Saint-Jean

Le public n'a pas ménagé ses applaudissements au violoniste virtuose

Saint-Jean, 9 (Du correspondant du CANADA) — Le récital de M. Arthur Leblanc, violoniste virtuose de renom, était sous la présidence conjointe de Son Excellence Mgr Anastase Forget et de Son Honneur le maire Georges Fortin.

M. L.-Omer Perrier, député de Saint-Jean, y assistait. C'était sa première apparition en public après le rapport fait aujourd'hui par M. Louis Lord, officier-rapporteur. M. Leblanc était accompagné au piano par M. Ross Pratt. Il a interprété des oeuvres de Bach, Mozart, Handel, Schumann, Brahms, Chopin, Liszt, Debussy, Gounod, Paganini, Wieniawski, Beethoven, Gounod, Paganini, ainsi qu'une de ses oeuvres, "Le chant des Pirois".

La grande salle de la centrale catholique était remplie et le public n'a pas ménagé ses applaudissements.

El Morocco

Il est chic d'être vu au
cabaret-café
1473 MANSFIELD ST. — HARBOUR 0345

LE ROI DES CAFÉS
vous présente

LE SPECTACLE PAR EXCELLENCE

de
LA SAISON

Deux fois chaque soir, à 8 h. 30 et à 12 h. 30

DINER DE LUXE 6 à 10 p.m.
préparé par le "chef" international
Joseph de Santis, encore récemment
au Mayfair, à Londres

RESERVER DES MAINTENANT SES
PLACES pour le DINER SPECIAL du
JOUR DES ACTIONS DE GRACES
LUNDI

JAMAIS DE FRAIS DE COUVERT

NOUVEAU SPECTACLE LUNDI

AU PROGRAMME:

- ★ UNE JEUNE FILLE ET SIX SOLDATS DE LA GARDE
- ★ "AUSSIE", LE KANGOUROU BOXEUR
- ★ LES CLYMAS — MARION PAIGE
- ★ LES "ADORABLES" DE CHEZ MAURICE
- ★ LES "GLAMOUR GIRLS" DE BILLY ROSE
- ★ LES "MEN OF MELODY" DE HARRY GELFAND

★ DINER DE LUXE, DE 6 à 10, AVEC LE SPECTACLE COMPLET

★ **Chez MAURICE** ★

Le plus chic café du Canada

Réservations: MA. 4114

1244, Ste-Catherine, ouest

VENDREDI, 10 OCTOBRE

l'horaire d'aujourd'hui à la radio

CBF	9.45—Moulin de la ch. 10.00—Vie de famille 10.15—Coursier-Conf. 10.30—Le vieux maître 10.45—Chansonnettes 11.00—Programme mus. 11.15—Pomes symph. 11.30—Jazzes dorés 11.45—Travelling Cook 12.00—NOUVELLES, BBO 12.15—Quinze min. avec... 12.30—Chansons que vous... 12.45—NOUVELLES	1.00—Grande Sour 1.15—Métro-Bancourt 1.30—Le Réveil Rural 1.45—Signal-horale 2.00—En chantant avec... 2.15—Rue principal 2.30—Récital 2.45—Prog. musical 3.00—Rue principal 3.15—NOUVELLES 3.30—Les chefs d'oeuvre... 3.45—Radio-collège	5.00—L'heure du thé 5.15—Fémina 5.30—Les beaux disques 5.45—Signal-horale 6.00—En chantant avec... 6.15—COP, ce soir 6.30—Nouvelles sport. 6.45—Le club Kiwanis 7.00—La Pension Velder 7.15—Un homme et son... 7.30—NOUVELLES, BBO 7.45—Fin des émissions	7.45—M. Letellier de St-J. 8.00—C'est la vie 8.15—Studio 8.30—NOUVELLES 8.45—Sérénade 9.00—Je me souviens 9.15—L'heure de la valse 9.30—Les cahiers français 9.45—NOUVELLES 10.00—Nouvelles sportives 10.15—Mus. symphonique 10.30—Fin des émissions
CBM	7.20—Ouverture 7.30—NOUVELLES 7.45—Chansonnettes 8.00—NOUVELLES 8.15—Elevation mat. 8.30—Pot-pourri 8.45—Marschale 9.00—Studio 9.15—The Chanticleers 9.30—Gene et Glen 9.45—Programme mus. 10.00—NOUVELLES 10.15—Food Facts 10.30—Hank Lawson 10.45—Mélodie 10.55—The Right to Happ. 11.00—Prog. musical 11.15—Front Line Fam. 11.30—Airs d'opéra 11.45—Prog. musical 12.00—NOUVELLES, BBO 12.15—L'heure récréative 12.30—Capitole mé. 12.45—Grande Sour 1.00—Chansons franc. 1.15—Big Sister 1.30—Variété 1.45—L'heure ensoleillée 1.55—Mélodie rafraîch. 2.00—Pour vous Mmes 2.15—Pour vous le midi 2.30—NOUVELLES 2.45—Mélodie 2.55—Variété 3.00—Variété Métrop.	1.00—Grande Sour 1.15—Métro-Bancourt 1.30—Le Réveil Rural 1.45—Signal-horale 2.00—En chantant avec... 2.15—Rue principal 2.30—Récital 2.45—Prog. musical 3.00—Rue principal 3.15—NOUVELLES 3.30—Les chefs d'oeuvre... 3.45—Radio-collège 4.00—Commentaire 4.15—Woman in White 4.30—NOUVELLES 4.45—The Life of Dr. 4.55—Just Music 5.00—La ferme et ses... 5.15—Rue principal 5.30—The Happy Gang 5.45—Récital 5.55—Intermède 6.00—NOUVELLES 6.15—Radio-collège 6.30—Concert 6.45—Prog. musical 6.55—Against the Storm 7.00—Ma Perkins 7.15—The Guiding Light 7.30—Road of Life 7.45—Sketch 7.55—Les beaux disques 8.00—Little Orphan Annie 8.15—NOUVELLES 8.30—Nouvelles sport. 8.45—NOUVELLES, BBO 8.55—Concert 9.00—Fin des émissions	5.00—L'heure du thé 5.15—Fémina 5.30—Les beaux disques 5.45—Signal-horale 6.00—En chantant avec... 6.15—COP, ce soir 6.30—Nouvelles sport. 6.45—Le club Kiwanis 7.00—La Pension Velder 7.15—Un homme et son... 7.30—NOUVELLES, BBO 7.45—Fin des émissions	7.45—M. Letellier de St-J. 8.00—C'est la vie 8.15—Studio 8.30—NOUVELLES 8.45—Sérénade 9.00—Je me souviens 9.15—L'heure de la valse 9.30—Les cahiers français 9.45—NOUVELLES 10.00—Nouvelles sportives 10.15—Mus. symphonique 10.30—Fin des émissions
CKAC	7.00—Réveil 7.15—NOUVELLES 7.30—Quart d'heure de... 7.45—Pot-pourri mat. 7.55—NOUVELLES 8.00—Volontaires 8.15—Nouvelles sport. 8.30—Le jeu avant la... 8.45—NOUVELLES 9.00—NOUVELLES 9.15—Chansonnettes 9.30—Chansons franc. 9.45—Variété Métrop.	1.00—Grande Sour 1.15—Métro-Bancourt 1.30—Le Réveil Rural 1.45—Signal-horale 2.00—En chantant avec... 2.15—Rue principal 2.30—Récital 2.45—Prog. musical 3.00—Rue principal 3.15—NOUVELLES 3.30—Les chefs d'oeuvre... 3.45—Radio-collège 4.00—Commentaire 4.15—Woman in White 4.30—NOUVELLES 4.45—The Life of Dr. 4.55—Just Music 5.00—La ferme et ses... 5.15—Rue principal 5.30—The Happy Gang 5.45—Récital 5.55—Intermède 6.00—NOUVELLES 6.15—Radio-collège 6.30—Concert 6.45—Prog. musical 6.55—Against the Storm 7.00—Ma Perkins 7.15—The Guiding Light 7.30—Road of Life 7.45—Sketch 7.55—Les beaux disques 8.00—Little Orphan Annie 8.15—NOUVELLES 8.30—Nouvelles sport. 8.45—NOUVELLES, BBO 8.55—Concert 9.00—Fin des émissions	5.00—L'heure du thé 5.15—Fémina 5.30—Les beaux disques 5.45—Signal-horale 6.00—En chantant avec... 6.15—COP, ce soir 6.30—Nouvelles sport. 6.45—Le club Kiwanis 7.00—La Pension Velder 7.15—Un homme et son... 7.30—NOUVELLES, BBO 7.45—Fin des émissions	7.45—M. Letellier de St-J. 8.00—C'est la vie 8.15—Studio 8.30—NOUVELLES 8.45—Sérénade 9.00—Je me souviens 9.15—L'heure de la valse 9.30—Les cahiers français 9.45—NOUVELLES 10.00—Nouvelles sportives 10.15—Mus. symphonique 10.30—Fin des émissions
CFCF	7.00—Réveil 7.15—NOUVELLES 7.30—Quart d'heure de... 7.45—Pot-pourri mat. 7.55—NOUVELLES 8.00—Volontaires 8.15—Nouvelles sport. 8.30—Le jeu avant la... 8.45—NOUVELLES 9.00—NOUVELLES 9.15—Chansonnettes 9.30—Chansons franc. 9.45—Variété Métrop.	1.00—Grande Sour 1.15—Métro-Bancourt 1.30—Le Réveil Rural 1.45—Signal-horale 2.00—En chantant avec... 2.15—Rue principal 2.30—Récital 2.45—Prog. musical 3.00—Rue principal 3.15—NOUVELLES 3.30—Les chefs d'oeuvre... 3.45—Radio-collège 4.00—Commentaire 4.15—Woman in White 4.30—NOUVELLES 4.45—The Life of Dr. 4.55—Just Music 5.00—La ferme et ses... 5.15—Rue principal 5.30—The Happy Gang 5.45—Récital 5.55—Intermède 6.00—NOUVELLES 6.15—Radio-collège 6.30—Concert 6.45—Prog. musical 6.55—Against the Storm 7.00—Ma Perkins 7.15—The Guiding Light 7.30—Road of Life 7.45—Sketch 7.55—Les beaux disques 8.00—Little Orphan Annie 8.15—NOUVELLES 8.30—Nouvelles sport. 8.45—NOUVELLES, BBO 8.55—Concert 9.00—Fin des émissions	5.00—L'heure du thé 5.15—Fémina 5.30—Les beaux disques 5.45—Signal-horale 6.00—En chantant avec... 6.15—COP, ce soir 6.30—Nouvelles sport. 6.45—Le club Kiwanis 7.00—La Pension Velder 7.15—Un homme et son... 7.30—NOUVELLES, BBO 7.45—Fin des émissions	7.45—M. Letellier de St-J. 8.00—C'est la vie 8.15—Studio 8.30—NOUVELLES 8.45—Sérénade 9.00—Je me souviens 9.15—L'heure de la valse 9.30—Les cahiers français 9.45—NOUVELLES 10.00—Nouvelles sportives 10.15—Mus. symphonique 10.30—Fin des émissions
CHLP	7.00—Réveil 7.15—NOUVELLES 7.30—Quart d'heure de... 7.45—Pot-pourri mat. 7.55—NOUVELLES 8.00—Volontaires 8.15—Nouvelles sport. 8.30—Le jeu avant la... 8.45—NOUVELLES 9.00—NOUVELLES 9.15—Chansonnettes 9.30—Chansons franc. 9.45—Variété Métrop.	1.00—Grande Sour 1.15—Métro-Bancourt 1.30—Le Réveil Rural 1.45—Signal-horale 2.00—En chantant avec... 2.15—Rue principal 2.30—Récital 2.45—Prog. musical 3.00—Rue principal 3.15—NOUVELLES 3.30—Les chefs d'oeuvre... 3.45—Radio-collège 4.00—Commentaire 4.15—Woman in White 4.30—NOUVELLES 4.45—The Life of Dr. 4.55—Just Music 5.00—La ferme et ses... 5.15—Rue principal 5.30—The Happy Gang 5.45—Récital 5.55—Intermède 6.00—NOUVELLES 6.15—Radio-collège 6.30—Concert 6.45—Prog. musical 6.55—Against the Storm 7.00—Ma Perkins 7.15—The Guiding Light 7.30—Road of Life 7.45—Sketch 7.55—Les beaux disques 8.00—Little Orphan Annie 8.15—NOUVELLES 8.30—Nouvelles sport. 8.45—NOUVELLES, BBO 8.55—Concert 9.00—Fin des émissions	5.00—L'heure du thé 5.15—Fémina 5.30—Les beaux disques 5.45—Signal-horale 6.00—En chantant avec... 6.15—COP, ce soir 6.30—Nouvelles sport. 6.45—Le club Kiwanis 7.00—La Pension Velder 7.15—Un homme et son... 7.30—NOUVELLES, BBO 7.45—Fin des émissions	7.45—M. Letellier de St-J. 8.00—C'est la vie 8.15—Studio 8.30—NOUVELLES 8.45—Sérénade 9.00—Je me souviens 9.15—L'heure de la valse 9.30—Les cahiers français 9.45—NOUVELLES 10.00—Nouvelles sportives 10.15—Mus. symphonique 10.30—Fin des émissions

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Responsabilité du propriétaire d'un bâtiment

Il doit payer une indemnité pour un accident subi par l'épouse du locataire

Le propriétaire d'un bâtiment demeure responsable d'un accident survenu à des tiers par suite de l'état de vétusté ou du défaut de réparations du dit bâtiment, même lorsqu'il est stipulé que le locataire doit se charger des grosses réparations. Tel est l'important principe de droit posé par l'hon. juge A. Décarie, de la Cour supérieure, lorsqu'il a condamné M. Gaspard Lalonde à payer la somme de \$427.25 à M. Charles Hughes, pour dommages subis par la femme de ce dernier, lorsqu'elle fit une chute de 10 pieds sur le sol du haut de la galerie dont la rampe avait été soudainement, M. Hughes était le locataire d'une maison sise à 2587, rue Desjardins, appartenant à M. Lalonde.

Le défendeur avait prétendu, entre autres choses, que la galerie et la rampe étaient en bon état, lorsque le demandeur a pris possession du logement le 1er mai 1939 et que si des réparations étaient devenues nécessaires, le demandeur aurait dû les faire tel qu'entendu par le bail.

Le tribunal a considéré la femme du locataire comme étant une tierce personne et a affirmé que l'article 1055 qui édicte la responsabilité du propriétaire d'un bâtiment, est d'ordre public. "On ne peut y déroger par des conventions entre le locateur et le locataire. En conséquence, la clause ne peut libérer le défendeur à l'égard de l'épouse du demandeur. Elle n'est pas partie au bail et doit être considérée comme une tierce personne."

Au cours de l'instruction de la cause, le défendeur avait soulevé aussi une importante question au sujet du droit du demandeur de réclamer du défendeur les frais d'hospitalité et de médecin, parce que sa femme avait été hospitalisée en vertu de la loi de l'Assistance publique. "Cette loi dit bien", dit le juge, "que c'est la province, la municipalité et l'institution qui défraient les dépenses de l'hospitalisation dans le cas d'un indigent, mais nulle part, il n'y est dit que la personne responsable des soins donnés à cet indigent ne peut être recherchée pour le paiement de ces soins."

"L'obligation du défendeur subsiste à l'égard du demandeur et ce dernier reste obligé à l'égard des médecins et de l'hôpital. Seul le privilège accordé par la loi aux institutions ne peut être exercé."

Me Alban Flamand représentait le demandeur.

UNE DENT DE \$300

Bernard Fournier, de la rue Saint-Denis, qui en était à son cinquième délit de pratique illégale de l'art dentaire, se décidait à faire des aveux, hier, un peu avant son procès, devant le juge Maurice Tétrault, Me L.-P. de Grandpré, de l'étude Brail et Campbell, avocats du Collège des Chirurgiens Dentistes, demandant un exemple au tribunal, et le juge imposa la rude amende de \$300 et le paiement des frais ou, à défaut, une peine de prison de six mois. L'enquête avait été préparée par M. Emile Paquette, de l'agence Broderick.

Cartes PROFESSIONNELLES

Geoffrion & Prud'homme
AVOCATS ET PROCUREURS
Aimé Geoffrion, c.r.
J.-Alex. Prud'homme, c.r.
C. Antoine Geoffrion, L.L.
Paul-S. Major, L.L.B.
112, rue Saint-Jacques
Tél. 1-248-8177 — MONTREAL
Adresse télégraphique: Geoffrion

BRAIS & CAMPBELL
AVOCATS ET PROCUREURS
Hon. F.-PHILIPPE BRAIS, C.L., C.R.
A. J. CAMPBELL
L. P. de GRANDPRÉ
Edifice Banque Royale
360 ouest, rue St-Jacques
MONTREAL

JEAN-MARIE NADEAU
ANDRE NADEAU
de l'étude
Nadeau, Taillefer, Nadeau et Laurier
AVOCATS
Edifice des Tramways - Suite 316-7
189 ouest, Craig - T.É. 3031-32
MONTREAL

JACQUES PATENAUDE
AVOCAT
Bureaux: 1535 Avenue - C.É. 8028

ROBINSON & SARDIN
SOLICITEURS DE LA REQUÊTE
507, Place d'Armes.

SOUS LA LOI DE FAILLITE
Dans l'affaire de EMILIE TREPANI, NIEL, époux de NIEL, 3442 Adam, Montréal, Cédant autorisé.
AVIS AUX CREDITIERS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE A LA SUITE D'UN CESSON AUTORISEE
AVIS est par les présentes donné que EMILIE TREPANI, de Montréal, a fait une cession le jour d'octobre 1941, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 17 jour d'octobre 1941, à dix (10) heures de l'avant-midi, au bureau du Secrétaire Officiel, chambre 31, ancien Palais de Justice, Montréal.

Pour vous donner droit de vote, il faut que vous prouviez de créance et votre procurateur soient déposés entre mes mains avant l'assemblée. Aussi, si le syndic nommé, si vous voulez figurer à titre de créancier, il vous faudra produire votre réclamation entre mes mains; l'administrateur distribuera l'actif sans égard à votre réclamation.

Cour Supérieure

Division de Pratique
le 9 octobre 1941

Président: l'honorable juge Forest. Les jugements suivants furent rendus: Trudeau Elliott Ltd contre dame A. Emard et viri; jugement accordant requête et adjugant l'immobilier.

Dame G. Vein contre A. Freedman; jugement autorisant à ester en justice.
Dame A.-H. Cousineau contre N. Richer; jugement maintenant saisie-gagerie pour \$344.
Dame Anna Smilovitch contre Morris Kenneth King; jugement donnant à la demanderesse la somme de \$1000.
A. Léopold Charrand contre Hervé Lalonde et Ernest Lalonde, opposant; jugement donnant audit opposant main-levée de la saisie des meubles et effets, avec dépens contre le défendeur.

Roger Picard contre Fred C. Empey; jugement pour \$1097.25 avec int. et dépens.
Dame Rosanne Rousseau contre Paul Gagné; jugement pour \$175 avec int. et dépens et déclarant bonne et valable saisie en exécution.

Dame Victoria Lavallée contre Arthur Champagne; jugement en séparation de biens.
Roger Picard contre Joseph Legault; jugement pour \$500 avec int. et dépens.
Albert Caron contre Paul Emile Castonguay; jugement pour \$400 avec int. et dépens.

J. Weir contre A. Roy; jugement pour \$12145 avec int. et dépens.
Dame F. Vasey contre L. Roberts; jugement pour \$296.69 avec int. et dépens.

Brown Credit House Inc. contre W. Sidman; jugement pour \$124.87 avec int. et dépens.
J. N. A. Compas Reg'd contre G. Watters; jugement pour \$232 avec int. et dépens.

International Accountants Society Inc. contre C. Bennett; jugement ordonnant de fournir cautionnement pour frais.
Dame I. Poupart contre P. P. Roy; jugement autorisant à ester en justice.

David Fields Inc. contre National Typewriter Exchange; jugement accordant motion pour détails, frai à suivre.
P. H. Bessant contre G. Noël; jugement accordant motion pour détails.

G. H. Hind contre E. W. Chapman; jugement nommant G. S. Cox liquidateur.
J. A. B. Bessant contre W. J. Desmarre; jugement suivant cautionnement.

J. A. Hefferman contre E. Turgeon; jugement accordant motion pour détails.
E. W. Walsh; jugement accordant requête pour rectifier les registres de l'état civil.

Rosario Labelle; jugement accordant requête pour remettre meubles.
Dame M. Gurevitch contre A. Gladman; jugement augmentant pension.

Emery Arsenault, déserteur de l'armée canadienne obtenait une place de chauffeur, il y a deux mois de M. J. Poulos, le restaurateur bien connu du "Select", angle des rues Saint-Catherine et Saint-Denis. Arsenault se garda bien de dire qu'il venait de quitter l'habit militaire, et M. Poulos lui acheta une livrée et lui donna les clefs de son auto.

Après deux jours de service, Arsenault disparut, mais en faisant suivre le costume acheté par son patron au prix de \$50.

Hier, devant le juge en chef Gustave Perrault, just avant son procès, l'inculpé s'avouait coupable, et le tribunal, voyant Arsenault en uniforme, lui demanda:

— Vous êtes-vous enrôlé depuis votre désertion avec la livrée du plaignant?

Le prisonnier ne répondit pas. Ce fut Me Pascal Lachapelle, avocat de la poursuite, qui déclara:

— Quand Arsenault demanda un emploi à M. Poulos, il était déjà déserteur.

— Un mois de prison, de conclure le juge Perrault.

BLACKBURN OPERAIT SUR LA RIVE SUD
Charles Blackburn, 18 ans, sans adresse connue, se disant voyageur de commerce a été condamné à une peine de prison de 30 jours par le juge Gustave Perrault, hier. Au procès, ces jours derniers, Me Antoine Sénécal, C.R., avocat du ministère public, prouva que Blackburn avait obtenu de citoyens de Longueuil: Gaston Sénécal, \$10; Abias Popin, \$10; Longueuil Valet Service, \$15; et le garage Saint-Jacques, \$10. Les plaintes avaient été déposées par le chef de police de l'endroit M. Jules Brousseau.

"CRAVATE" DE SIX MOIS!
Robert Scott, sans adresse, qui se spécialisait dans les cravates et en vola pour un total de \$16, dans un magasin de l'ouest, fut condamné à une peine de prison de six mois, hier par le juge C.-E. Guérin.

Avis Légaux
AVIS
AVIS est par les présentes donné que PHILIPPE ALEXANDRE, de la ville de Québec, présente une requête au Parlement du Canada à la prochaine session pour obtenir le divorce de son épouse PHILIPPE NORTON EVANS, ingénieure, de la ville de Shawinigan Falls, province de Québec, pour cause d'adultère.

Daté dans la Cité de Montréal, province de Québec, ce 10 jour d'octobre 1941.

ROBINSON & SARDIN, SOLICITEURS DE LA REQUÊTE, 507, Place d'Armes.

Fumiers et pailles sujet d'un litige entre cultivateurs

Ces engrais, paraît-il, ne sont pas toujours "immeubles par destination"

Les fumiers et pailles placés sur une propriété par un simple occupant, avec la permission du propriétaire, ne sont pas immeubles par destination. Il faut prendre l'article 379 du code civil dans son ensemble. Les fumiers et pailles ne sont immeubles par destination que lorsqu'ils sont placés sur une terre par le propriétaire. C'est ce point de droit qui a été décidé par l'honorable juge Philippe Marchand, dans un jugement de la Cour de Magistrate du district d'Arthabaska, qui a condamné M. Joseph Allard à payer \$60 à M. Joseph Lacharité. Les faits de cette cause étaient les suivants: Le demandeur, M. Lacharité, de St-Rosalie d'Arthabaska, avait vendu sa ferme à dame Séverin Pellerin, le 16 décembre 1939. Cependant, il occupait cette ferme vendue jusqu'à la fin du mois de mai 1940 par simple tolérance du propriétaire. Le 30 avril 1940, le défendeur, M. Allard, a acheté cette même propriété. Aussitôt après le départ du demandeur, il s'est approprié les fumiers et pailles. Il a refusé d'en payer le prix (\$60) au demandeur, M. Lacharité.

Ce dernier a alors intenté une action pour la valeur du fumier. Dans sa défense, M. Allard s'est déclaré propriétaire du dit fumier parce que fumiers et pailles étaient immeubles par destination et aussi parce que, même produits par le travail et les animaux de Lacharité, ils étaient confondus avec les autres fumiers et pailles. Dans son jugement, le tribunal a maintenu l'action et a condamné le défendeur à payer \$60 avec intérêts et dépens. L'hon. juge Marchand a décidé que les fumiers provenant des animaux du demandeur et placés sur la propriété du défendeur, du 13 décembre 1939 à la fin de mai 1940, ne sont pas devenus immeubles par destination. En conséquence, ils sont demeurés la propriété du demandeur. Nous donnons ci-après le texte même de ce jugement.

"Le défendeur a soutenu que les pailles et fumiers deviennent immeubles par destination dès qu'ils sont produits sur une terre et il a invoqué à l'appui de cette prétention le dernier paragraphe de l'article 379 C.C., savoir: "Sont aussi immeubles par destination les fumiers ainsi que les pailles et autres substances destinées à le devenir", soumettant que ce dernier paragraphe ne devait pas être interprété en corrélation avec le premier paragraphe de l'article 379 qui déclare lui que: "sont immeubles par destination, tant qu'ils y restent, les objets mobiliers que le propriétaire a placés sur son fonds à perpétuelle demeure ou qu'il y a incorporés."

"Si l'interprétation suggérée par le défendeur était exacte il s'ensuivrait donc que les pailles et fumiers seraient immeubles dès qu'ils sont produits et placés sur une terre. Si c'était là vraiment l'intention du législateur, il y a lieu de se demander pourquoi le législateur a incorporé au Code Civil l'article 1654 qui mentionne que le locataire d'une ferme doit laisser à la fin de son bail les fumiers et pailles, s'il en a reçu lors de son entrée en jouissance. S'il n'en a pas reçu le propriétaire peut néanmoins les retenir en en payant la valeur. Il me semble que cet article n'aurait pas été nécessaire si les fumiers et pailles étaient immeubles dès qu'ils sont produits et placés sur une terre. Si immeubles ou incorporés à l'immeuble dans tous les cas, même lors qu'ils sont produits par le locataire d'une terre, les fumiers et pailles appartiendraient donc au propriétaire et ce dernier ne serait pas obligé, comme le veut l'article 1654, d'en payer la valeur, à la fin du bail, au locataire, si ce dernier n'en avait pas reçu lors de son entrée en jouissance.

"Je crois que l'article 379 doit être interprété dans son ensemble même pour les fumiers et pailles et que les fumiers et pailles ne sont immeubles par destination que lorsqu'ils sont placés sur une terre par le propriétaire.

"Dans cette cause la preuve établit que du 13 décembre 1939 jusqu'à la fin de mai 1940, des fumiers ont été produits et placés sur la propriété, des fumiers provenant des animaux du demandeur et que durant cette période le demandeur n'était pas propriétaire.

"Le défendeur a admis lui-même que, durant cette période, le demandeur n'était pas propriétaire, car il a déclaré savoir que le demandeur avait vendu sa propriété à dame Pellerin au mois de novembre 1939 et que le demandeur était resté sur la propriété et n'a pas nié non plus que c'est avec son consentement que le demandeur a continué d'occuper la propriété et il n'a pas nié non plus que c'est avec son consentement que le demandeur a continué d'occuper la propriété après l'achat qu'il en a fait le 30 avril 1940.

"Dans les circonstances, je suis d'opinion que les fumiers provenant des animaux du demandeur et placés sur la propriété, du 13 décembre 1939 à la fin de mai 1940, ne sont pas devenus immeubles par destination et qu'en conséquence ils sont demeurés la propriété du demandeur.

"On a cité la cause de Wyman vs Edson, 10 L.R.C., page 17. Dans le jugement les fumiers faits subsequmment à la vente d'une terre deviendraient aussi la propriété de l'acquéreur, mais l'on voit que la Cour en est arrivée à cette conclusion parce que le vendeur, sur action pour dommages résultant de l'enlèvement des fumiers, s'était contenté de produire une dérogation générale à l'action, sans justifier son acte soit par titre ou autrement. Il est donc plus que probable que si, au lieu de produire une dérogation générale à l'action, le défendeur avait plaidé spécialement son droit de propriété des fumiers, la décision aurait été autre. En plus l'on voit dans cette cause, ce qui n'a pas été établi dans la présente cause, que le vendeur s'était engagé à laisser les

Le Collège des Médecins obtient gain de cause

Le pouvoir pour réhabiliter un membre doit être égal au pouvoir de destituer

La commission d'un acte criminel légalement prouvé et suivi d'une condamnation définitive par un tribunal compétent décrétant l'incarcération dans un pénitencier, comporte de plein droit la destitution de membre du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec. La destitution opérée par le seul effet de la loi et indépendamment du Collège des Médecins qui n'a le pouvoir ni de l'atténuer ni de l'aggraver, encore moins d'y soustraire celui de ses membres qu'elle vient à frapper. Le seul rôle actif du Collège est de connaître la condamnation et d'empêcher ensuite celui de ses membres qui en a été frappé de pratiquer la médecine et la chirurgie. Le Collège ne peut être lié par l'acte illégal de son Bureau. Le pouvoir nécessaire pour réhabiliter un membre doit être égal au pouvoir de destituer. Dans l'état actuel de la loi, seul un acte de législation pourrait donc réhabiliter le demandeur. C'est ce qui ressort d'un jugement rendu hier par l'honorable juge J. Denis, de la cour supérieure, pour rejeter une action de \$25,000, à titre de dommages-intérêts, intentée par M. J.-M. L. Roch, médecin, contre le Collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec. Dans sa déclaration, le demandeur exposait ce qui suit. Au cours de l'année 1918, il a subi les examens voulus pour devenir membre du Collège des médecins de la Province de Québec. Il a été accepté et a pratiqué sa profession jusqu'en 1925 dans la ville de Montréal. Le 20 janvier 1925, la défenderesse aurait prétendu destituer le demandeur de ses fonctions par résolution du Collège. Le 16 novembre 1935, le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec a pris une résolution qui réinstallait le demandeur comme membre du Collège. Sur la foi de cette résolution, le demandeur s'est présenté au Medical Council of Canada pour obtenir son permis de pratiquer la médecine dans tout le Canada. Après avoir subi ses examens, il a été accepté le 6 juillet 1938. Le 15 juillet 1938, le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec lui a remis un certificat attestant qu'il avait le droit de pratiquer sa profession. Au début de l'année 1939, le demandeur s'est adressé au Collège des Médecins et Chirurgiens de Saskatchewan pour obtenir un certificat final lui permettant de pratiquer sa profession dans la Saskatchewan. Ce certificat lui a été refusé par suite des manœuvres de la défenderesse qui a prétendu que le demandeur n'avait jamais été réinstallé comme ayant droit de pratiquer dans la province de Québec. Le demandeur ajoutait que la résolution passée par le Collège des médecins le 16 novembre 1935, n'a pas été annulée et que le Collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec a contesté l'action en plaçant que la résolution alléguée par le défendeur est illégale, inexistante et sans effet. Dans son jugement, l'hon. juge Denis a déclaré ce qui suit: "Le demandeur, médecin depuis 1918, a été condamné à l'incarcération pendant trois ans dans un pénitencier par sentence d'un tribunal compétent, le 8 octobre 1924. Il a en outre été condamné à 7 ans de pénitencier par sentence du 22 janvier 1925. Il est donc devenu de plein droit destitué de sa qualité et de son état de membre du Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec. C'est donc automatiquement que le demandeur est devenu destitué de sa qualité de membre du Collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec. La défenderesse a répondu aux organisations des collèges des médecins et chirurgiens des provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta, que le demandeur n'est pas un membre du Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, la défenderesse n'a répondu à cela que ce qu'elle pouvait répondre. Le demandeur n'a pas réinstallé le 16 novembre 1935, vu l'invalidité légale de la défenderesse à la réinstaller. Le demandeur n'a pas prouvé les dommages qu'il réclamait, et la résolution de la défenderesse est illégale et nulle. Le tribunal déboute le demandeur de sa demande et le condamne aux dépens. (C. S. 181714 Montréal).

LE MOIS DE GILBERTE
Gilberte Lacroix, bonne au service de M. Henri Legault, 7945, rue Berri, comble d'avoir volé \$10 à son patron, était condamnée hier à une peine de prison de 80 jours par le juge J.-C. Langlois.

fumiers sur la terre pour la jouissance gratuite qu'il lui avait donnée après la vente. C'est une autre raison qui explique le jugement dans cette cause de Wyman vs Edson.

"Dans la présente cause il a été plaidé en plus qu'il y avait déjà des fumiers sur la terre lorsque le demandeur la vendit à Henri Hébert ou dame Séverine Pellerin et que ces fumiers furent confondus avec ceux dont le demandeur réclame maintenant la valeur.

"La preuve a révélé le contraire, car il a pris la présente action et en plus il a avisé le défendeur de son droit de propriété au commencement de juin, dès qu'il a constaté que ce dernier était à s'approprier les fumiers.

"Le fait que les fumiers produits après le 13 décembre 1939 aient été confondus avec ceux sur la terre avant cette date, pourrait peut-être rendre la division difficile, mais il ne rendrait pas la division impossible. D'ailleurs, dans cette cause, les parties ont admis que si le demandeur était déclaré propriétaire des fumiers produits après le 13 décembre 1939, sa réclamation devrait être maintenue pour le montant total, savoir \$60.00.

"Pour ces raisons l'action est maintenue et le défendeur est condamné à payer au demandeur la somme de \$60.00 avec intérêt et dépens."

Me J. Walsh C.R., représentait le demandeur.

Les meubles sont de la marchandise, au sens de la loi

Jugement du juge C.-E. Guérin qui intéresse des centaines de camionneurs

Il y a quelques mois, la maison Henry Morgan décidait de régler une bonne fois la question de savoir si elle pouvait démanteler les meubles d'une cliente sans avoir à obtenir un permis de la Régie des Services Publics. Elle avertissait même les agents de la circulation provinciale de se trouver à tel endroit, à telle date et à telle heure.

Le démantèlement s'effectuait mais cette grande maison de commerce reçut une sommation l'accusant d'avoir fait du transport "moyennant rémunération sur la voie publique, sans le permis exigé à cet effet". Au procès, ces jours derniers, Me Walter Guillery, avocat de la Régie, présentait une argumentation serrée au juge C.-E. Guérin. Le tribunal décida de délibérer afin de bien approfondir cette si intéressante question. Hier, ce tribunal déclara l'inculpée coupable, la condamna à une amende de \$10 et aux frais ou, à un ordre de saisie (pour la forme seulement, bien entendu). Ce décret intéresse de nombreux camionneurs, et nous le donnons au texte:

Notes du juge
"L'infraction reprochée à la défenderesse, d'avoir le 17 juin 1941, étant propriétaire d'un camion, licence No K-482-41, refusé et négligé d'obtenir l'autorisation de la Régie des transports, pour démanteler des meubles appartenant à Mme Campbell, 1227 ouest, rue Sherbrooke, au numéro 1536 de l'avenue Summerhill, et ce moyennant un prix de \$5 de l'heure.

"L'article 22 de la loi de la Régie des Transports et Communications édicte qu'un propriétaire ne peut commencer la construction, l'exploitation ou l'administration d'une entreprise publique en cette province à moins d'avoir obtenu de la Régie une autorisation à cet effet. L'article 2 (paragraphe 3) définit ce qu'est une entreprise publique: "Entreprise de transport routier par autobus, taxis ou véhicules de livraison, au sens de la loi des véhicules motuels". (S. R. 1925, chap. 35).

"La loi des véhicules motuels définit, à l'article 2 (sous-paragraphe 8) le véhicule de livraison comme suit: "Le véhicule de livraison est agencé pour le transport de marchandises et fait ce transport moyennant considération pécuniaire, et inclut le véhicule agencé pour le transport de personnes et de marchandises, mais qui n'est pas dans les conditions voulues pour être un véhicule de ferme."

"Aux fins de la preuve, les parties ont admis que la compagnie défenderesse n'avait pas de permis et qu'avec son camion agencé pour le transport des marchandises, avait démantelé les meubles de Mme Campbell pour une considération pécuniaire.

"La défenderesse plaide qu'elle n'est pas tenue d'obtenir une autorisation de la Régie des Transports pour faire des démantèlements, et que les meubles transportés étaient un mobilier de maison ordinaire, comprenant linge de corps, literie, vaisselle, armoire, ustensiles de cuisine, portraits de famille, etc.

"Ces objets transportés, d'après la prétention de la défenderesse, ne sont pas des marchandises; l'autorisation n'est nécessaire, dit-elle, que pour le transport des marchandises. Est-ce que les meubles démantelés étaient des marchandises aux termes de la loi de la Régie?

Les définitions
"Larousse définit le terme marchandise: "Tout ce qui se vend ou qui s'achète; Winston's New Universal Dictionary définit marchandise comme suit: "Goods, ware or commodities bought and sold"; le même dictionnaire définit le mot "commodities": "That which is useful"; Capitain, dans son Vocabulaire juridique, 1930-1936 (verbo), définit ainsi le mot marchandise:

"1. Sens général: Objets, mobiliers compris dans un fond de commerce et destinés à être vendus.

"2. Sens spécial: Tous les meubles par opposition aux produits alimentaires, auxquels est réservé le terme de denrées.

"A la lumière de ces définitions et du statut d'interprétation (chapitre 1, S.R. 1925, article 41), nous concluons que le mot marchandises mentionné à l'article 2 du paragraphe 8 de la loi des véhicules-moteurs, comprend les meubles de ménage et le sens d'effets mobiliers.

"Le chapitre 16 (article 1) édicte que la présente loi doit être citée sous le titre de "Loi de la Régie des transports et Communications", et l'article 4 du même chapitre 16 édicte que la Régie des transports est un organisme de surveillance et de contrôle des diverses entreprises énumérées à l'article 2 et créé par la présente loi sous le nom de "Régie provinciale des transports et communications".

"C'est pour ces raisons que je déclare la défenderesse coupable et que je la condamne à une amende de \$10 et aux frais."

EATON

Vente! Complets

A 2 PANTALONS POUR HOMMES

Venez de bonne heure aujourd'hui et voyez ce bel assortiment de complets de tweed et worsted tout laine anglais et canadiens, belle confection à veston à deux ou trois boutons pour jeunes gens et modèles plus classiques à veston droit pour hommes. Carreaux, chevrons, rayures et texture diagonale, tons de brun, bleu, gris, gris bleu, etc. Tailles 35 à 44 dans le groupe, coupe ajustant tous les types. Spécial aujourd'hui, chacun

25.00

Vêtements pour hommes, au deuxième.

T. EATON CO LIMITED OF MONTREAL



ROLE D'OCTOBRE EN COUR D'APPEL

La session d'octobre de la Cour d'appel s'ouvrira mercredi prochain. Le rôle d'instruction comprend 59 causes dont 4 causes pénales et 8 causes des districts ruraux. En voici la liste:

Causes pénales: Salvaet et le roi; Wexler et le roi; Racette et le roi; Roy et le roi.

Causes civiles de Montréal: Pacifico Canadian et Denison; Dominion Bank et E. B. M. Co., Ltd.; Gariépy et Lefebvre; Paquette et Boileau et al.; La Foncière Assurance et Perras et Mongeau, Robert; Shapiro et Lupovitch; Yule et Lacourse; Dolan et Hedge; Lacoste et Thow; Lemire et J.-C. Wray Frères; Bell Telephone et Duclos; Guimond et Burrows; Lavigne et Burrows; Kerrigan et Arsin; Sederoff et Vignault; Ouellette et Mackinnon; Audet et le chemin de fer du Central Vermont; ville de Montréal et Abramoff; American Auto Insurance et Dickson (deux causes); Robitaille et Denis; Canada Auto Transport et Frichster; Marcoux et Roger; Plourde et Lamarre; Banque Canadienne Nationale et Gaudry Delisle; Commercial Credit Co. et Plante; Carter et Auger; Johnston et al. et Windsor et al.; Banque Canadienne Nationale et Turcotte; Joy Oil, Limited et McColl Frontenac; National Loan Acceptance et Vermette; Coderre et Kelly; Steel et McColl Frontenac Oil; Page et McColl Frontenac; Lambert et Lambert; Caisse et Gagné; Dussault et al. et l'Association des Débardeurs; Guilbert et Sylvestre et al.; Lesage et al. et Guilbert; Mutual Life Insurance et Jeannotte; Bourgoin et Sullivan; Staruck et le ministère de la voirie; Crépault et al. et Tremblay; Paré et McDuff (deux causes).

Causes des districts ruraux: Phaneur et Lecours; Laguerre, Fils et Ouellet; British American Oil et Burdill; Têtu et al. et Hudon; Bourgeois et al. et le procureur général de Québec; Gauthier et Gauvreau; Corporation du village de Bromptonville et Olivier; Loisel et Whithead.

LA "MOUCHE" AU REPOS POUR DOUZE MOIS
Germaine Langlois, 27 ans, et Georges Thibault, 56 ans, son complice, ont été condamnés chacun à une peine de prison de douze mois, hier, par le juge Amédée Monel. Les inculpés s'étaient avoués coupables de toute une série de vols lors de leur arrestation, la semaine dernière. La femme Langlois, surnommée la "mouche" par la police, avait pour spécialité de voler au troisième étage des maisons où elle recherchait les moteurs de lessiveuses électriques. Après ses larcins, elle coupait les

Audition d'une action en dommages de \$15,000

L'instruction d'une action en dommages de \$15,000 à la suite d'une collision d'automobiles sur la route entre Cap-Saint-Martin et Saint-Elzéar, a commencé devant l'hon. juge J.-J. Denis, de la Cour supérieure. La victime est Mlle Fleury-Ange Bigras, et son père M. Isidore Bigras, réclame une compensation pour les blessures causées à sa fille mineure au cours de l'accident. Les défendeurs sont M. Fernand Cloutier, le conducteur de l'auto dans lequel se trouvait Mlle Bigras, et M. M. Rosalie Latendresse, le conducteur de l'autre voiture, et Lucien Corbail, propriétaire de cette dernière voiture.

La collision est survenue le 12 octobre 1939 et le demandeur prétend que les deux conducteurs sont responsables de l'accident par suite d'un excès de vitesse et d'une négligence grave en conduisant leur voiture respective du mauvais côté de la route. Il est représenté par Mes René Reeves et J.-P. Charbonneau.

En défense, les deux conducteurs rejettent l'un sur l'autre la responsabilité de l'accident. Le défendeur Latendresse prétend entre autres choses, que le défendeur Cloutier revenait de la célébration d'un mariage et qu'il n'était pas en état de conduire l'auto avec la prudence requise. M. Cloutier, de son côté, attribue l'accident à la vitesse excessive de l'auto de M. Latendresse.

Les vins d'un Palais Royal

Les vins d'un Palais Royal

Chateau Royal

MAISON D'ÉDUCATION

MINISTÈRE DU SECRETARIAT DE LA PROVINCE DE QUÉBEC
MON. HECTOR PERRIER, Ministre. JEAN BRUCHESI, Sous-Ministre

ÉCOLE TECHNIQUE

900 OUEST, RUE SHERBROOKE, MONTREAL

Cours du soir

Préparant aux carrières industrielles les plus diverses. Enseignement théorique et pratique. Laboratoires et ateliers des mieux outillés. L'École décerne des certificats d'aptitude professionnelle aux élèves qui suivent une série de cours se rapportant à leur spécialité.

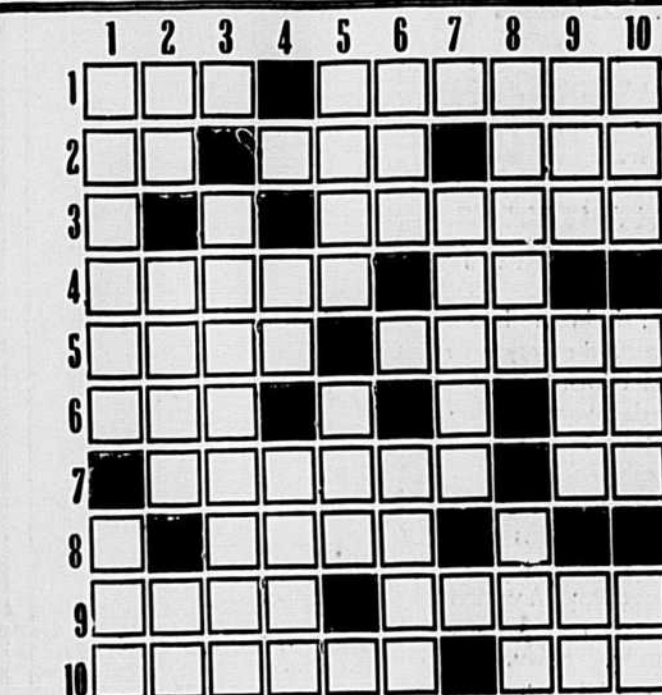
Anglais (conversation) Fonderie Modellerie
Automobile Typographie Lecture des plans (bâtiment) Radio
Chauffage (théorie) Machines fixes Réfrigération
Chimie Mathématiques appliquées Reliure
Dessin industriel Menuiserie Soudure
Électricité Charpenterie Soudure autogène
Lecture des plans et croquis Estimation du Bâtiment Soudure électrique
(pour machinistes) Ferblanterie (Dessin) Tracé en Menuiserie et Construction

Période d'inscription: du 6 au 20 octobre.
Heures de bureau: tous les soirs de 7 h. 30 à 9 heures, les vendredis, samedis, dimanches exceptés.

LES COURS DE MECANIQUE D'AJUSTAGE N'ONT PAS LIEU CETTE ANNÉE.

Pour tous renseignements, prospectus, etc., s'adresser au Secrétaire

Les MOTS CROISÉS du "CANADA"



HORIZONTALEMENT

- 1—Pronom personnel. — Trafic, commerce.
- 2—Métal précieux. — Portion qui revient à chaque personne dans un partage. — Mammifère rongeur.
- 3—Variété d'ambre jaune ou sucien.
- 4—Etat de ce qui est lisse. — Pronom personnel.
- 5—Qui a de gros os. — Qui est garni d'acier.
- 6—Affaibli. — Carte à jouer.
- 7—Genre d'insectes lépidoptères. — Abréviation de saint.
- 8—Le petit de la vache.
- 9—Peau épaisse de certains animaux.
- 10—Qui n'a pas avec promptitude.

VERTICALEMENT

- 1—Sorte de petit chien à long poil.
- 2—Ville du Pérou.
- 3—Ville de Chaldée. — Descendu d'une personne, d'une race. — Ville de Chaldée.
- 4—Réduire à l'esclavage.
- 5—Connaissance d'une chose. — Qui est au bon air.
- 6—Mariage et réjouissances qui l'accompagnent. — Recueil de bons mots.
- 7—Lettre grecque. — Genre de myriapode.
- 8—Qui possède de grands biens.
- 9—Qui appartient à la bouche.
- 10—Vieillesse, temps.

Nécrologie

LACROIX — A Contrecoeur, le 8 octobre 1941, à l'âge de 81 ans, est décédé Mme veuve Joseph Lacroix, née Marie-Louise Lamoureux. Funérailles samedi le 11 courant à l'église paroissiale à 10 heures.

LALONDE — A Verdun, le 8 octobre 1941, à l'âge de 47 ans, 6 mois, est décédé M. Lalonde, époux d'Albertine Valant. Funérailles samedi le 11 courant à l'église Notre-Dame d'Auxiliatrice à 9 h. 30.

LAROSE — A Montréal, le 8 octobre 1941, à l'âge de 54 ans, est décédé Délé Deroche, épouse d'Alexis Larose. Exposé au No 3205 rue Galtier. Avis des funérailles plus tard.

LEMAU — A Montréal, le 8 octobre 1941, à l'âge de 73 ans, est décédé Mme veuve Joseph Lema, dit Delorme, née Valentin Boissel. Funérailles samedi le 11 courant à l'église St-Enfant-Jésus à 8 h. 45.

PAQUETTE — A Montréal, le 8 octobre 1941, à l'âge de 47 ans, est décédée Aurèle Paquin, épouse d'Euclide Paquette. Funérailles samedi à l'église St-Alphonse d'Ouellet à 9 heures 30.

PERREAULT — A Belœil, le 7 octobre 1941 à l'âge de 59 ans, 4 mois, est décédée Anna Bernard, épouse bien-aimée de Joseph Perreault. Funérailles samedi le 11 courant à l'église de Belœil à 9 h. 30.

PICARD — A Montréal, le 7 octobre, à l'âge de 81 ans, est décédé Dr J.-Romuald Picard, coroner du district de Joliette demeurant à 4445 Christophe-Colomb. Funérailles ce matin à l'église des Pères St-Sacrement à 8 h. 30.

DECES

CLEMENT — A l'hôpital Sainte-Jeanne-d'Arc, le 9 octobre 1941, à l'âge de 39 ans et six mois, est décédée Mlle Cécile Clément, garde-malade, à la suite d'une longue maladie.

Elle était la fille de M. et Mme J.-H. Clément et la sœur de M. Marcel Clément, rédacteur financier au Journal le Canada.

Avis des funérailles plus tard.

DUCLOS — A Ste-Angele de Monnoir le 9 octobre à l'âge de 88 ans 6 mois, est décédée Mme Vve Joseph Duclos, née Henriette Stéphenne. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant à 9 h. 30 (heure solaire) à l'église paroissiale.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SOLUTION DU PROBLEME PRECEDENT



Un cas singulier à Trois-Rivières

Un marchand empêché de fournir à la Cité le charbon promis par contrat

Trois-Rivières, 9. (Du correspondant du Canada). — Une situation assez singulière se présente dans l'approvisionnement du charbon pour la municipalité. Un marchand qui dément actuellement un contrat pour la vente du charbon mou a déclaré qu'il ne pouvait remplir son contrat parce que le marchand trifluor qui lui fournissait le charbon refusait de lui livrer la quantité nécessaire. Ce marchand, de son côté, déclare qu'il ne fait que mettre en pratique une ordonnance, ou plutôt un conseil de l'office du combustible, à l'effet de réduire les livraisons de charbon en prenant pour base les ventes de l'an dernier.

Il y aurait deux façons de régler ce conflit: décharger le détenteur du contrat de ses obligations et donner le contrat à un autre marchand ou acheter une autre sorte de charbon. A ce sujet on déclare qu'il existe une autre sorte de charbon qui coûte un peu plus cher mais donne beaucoup plus de chaleur. On achèterait de ce charbon et l'on éviterait ainsi le rationnement qu'on veut imposer au fournisseur et à la municipalité.

Les avions prendront des photographies qui établiront l'efficacité de l'obscuration.

A l'hôpital Ste-Justine, le 4 octobre 1941, au lieutenant de section Emilien Vigeant chirurgien du corps d'aviation Royal canadien, et à Madame Vigeant (née Elvira Larocque), une fille baptisée Marie-Eugénie-Laurette-Clair par son oncle, M. l'abbé Vigeant. Parrain et marraine: Albert et Claire Larocque, oncle et tante de l'enfant. Porteuse: Garde fièvre Loubais.

NAISSANCE

Le directeur général des études, qui a présenté le R. P. Deguire, a déclaré qu'à titre de catholiques, nous devons considérer le mandement de Mgr l'archevêque au sujet de l'Action Catholique comme exprimant non seulement un désir, mais sa volonté expresse. Je ne veux lancer la pierre à personne, a-t-il ajouté, mais nous sommes forcés de reconnaître que nos méthodes d'enseignement se sont plutôt inspirées jusqu'ici du jansénisme que des méthodes de St-François de Sales, si brillamment mises en pratique par Don Bosco.

La J.E.C. sera organisée dans toutes les écoles

Les enfants ont à faire un travail que nous ne remplacerons pas

"Nous voulons que l'élève collabore activement à sa propre formation", a dit M. E.-C. Pédale, directeur général des études, en présentant le R. P. Emile Deguire, aumônier diocésain de la J. E. C., qui a parlé de devant 250 principaux et directrices de la Commission scolaire réunis au Plateau, hier après-midi.

Mgr Joseph Charbonneau, retenu au Cercle Universitaire, n'a malheureusement pas pu se rendre à cette réunion à laquelle il était attendu.

Les témoins du Christ sur la terre

Les élèves catholiques ont le devoir d'être les témoins du Christ sur la terre, d'imiter ce modèle et de vivre en véritables chrétiens partout et toujours, a déclaré le R. P. Deguire à son auditoire composé en grande majorité de religieux et de religieuses, pour apprendre les moyens de réussir sur terre, mais aussi, parce qu'ils sont chrétiens, ces connaissances doivent leur servir à atteindre le ciel.

Pour obtenir que les enfants fréquentent nos écoles et nos maisons d'enseignement vivent une vie réellement et profondément chrétienne, les leçons de catéchisme ne suffisent pas, non plus que l'exemple des professeurs.

Il faudrait parvenir à recréer le climat des premiers temps de l'Eglise et du moyen âge, ou encore, cette atmosphère de foi dans laquelle vivaient nos ancêtres. C'est cela que l'on veut faire revivre. Il faut apprendre aux enfants à être chrétiens toujours et en toute circonstance, et non pas à être chrétiens à certaines heures et chrétiens à d'autres heures.

Si nous voulons que cela se réalise, il faudra mettre à contribution toutes les forces dont nous disposons, toutes les forces de l'Eglise et la force de l'exemple.

Influences incontrôlables

Nous devons bien nous convaincre que nous ne sommes pas les seuls éducateurs des enfants qui fréquentent nos maisons d'enseignement, car ils subissent de multiples influences qui échappent à notre contrôle.

Ainsi, les lectures, le cinéma et les compagnons exercent sur une jeune imagination une influence primordiale, et c'est souvent sous ces influences que les jeunes se forment des convictions.

C'est pourquoi le Souverain Pontife qui connaissait trop les âmes pour ne pas dépister le mal, a lancé à plusieurs reprises des appels en faveur de l'Action Catholique. Les enfants ont un travail à faire, un travail que nous ne remplacerons pas.

L'Action Catholique est une "action" et c'est en agissant que les jeunes apprendront à agir.

M. E.-C. Pédale. Le directeur général des études, qui a présenté le R. P. Deguire, a déclaré qu'à titre de catholiques, nous devons considérer le mandement de Mgr l'archevêque au sujet de l'Action Catholique comme exprimant non seulement un désir, mais sa volonté expresse. Je ne veux lancer la pierre à personne, a-t-il ajouté, mais nous sommes forcés de reconnaître que nos méthodes d'enseignement se sont plutôt inspirées jusqu'ici du jansénisme que des méthodes de St-François de Sales, si brillamment mises en pratique par Don Bosco.

Nous voulons que l'élève collabore activement à sa propre formation. Nous allons tenter d'inculquer à nos élèves les méthodes de l'Action Catholique. Nous nous mettrons donc à l'école de la J.E.C., sans brusquer les choses, parce que nous pourrions rencontrer un échec que nous ne voulons pas que ce soit un échec.

Nous acceptons les directives des aumôniers de la J.E.C. non seulement par esprit de soumission, mais surtout parce que nous comprenons. C'est donc parce que nous aimons et que nous voulons l'Action Catholique, que nous écouterons le R. P. Deguire.

Au nombre des invités

Parmi les personnes présentes, on remarquait, outre le R. P. Deguire et M. E.-C. Pédale, M. L.-P. Lussier, directeur adjoint des études; M. l'abbé Eugène Gareau, visiteur en chef ainsi que tous les visiteurs religieux; le R. P. Germain-M. Lalande, assistant aumônier de la J.E.C.; le R. P. Raymond Dunn, s.j., aumônier du Plateau; M. René Guénette de l'Ecole Canadienne et les inspecteurs d'école. Les membres suivants du comité général et diocésain de la J.E.C. assistaient également à cette réunion: M. Gérard Pelletier, Mlle Alexandrine Léduc et Suzanne Cloutier, ainsi que M. Robert Letendre et quelques autres.

La chasse est bonne dans Québec

Déclaration du sous-ministre de la chasse et de la pêche, M. Richard

Québec, 9 (Du correspondant parlementaire du Canada). — "La chasse est très heureuse dans la province cette année, a confié ce matin aux journalistes, le sous-ministre de la chasse et de la pêche, M. Louis-Arthur Richard. "On rapporte que la perdrix est très abondante dans les bois, que les oiseaux migrateurs sont venus en voliers nombreux et que les gros gibiers, original et chevreuil ne manquent pas."

On dit que les originaux sont revenus en grand nombre dans les forêts environnantes depuis quelques semaines. Les bois de la région de Québec font répercuter le bruit que font leurs lourds sabots en se posant sur des branches mortes. Ils sont devenus si hardis qu'ils s'attaquent même aux passibles automobilistes qui par hasard osent franchir leur domaine.

Cette nouvelle ne manquera d'intéresser particulièrement les amateurs de chasse qui ne manquent jamais, chaque automne, de partir pour la forêt fuil sous le bras, pour tenter de tuer leur "buck". Les rapports reçus au volier au département de la chasse et de la pêche indiquent que la saison sera excellente.

R. S. V. P.

Par Adrien ROBITAILLE

Réponses aux questions posées en dernière page

1—Où, ce procès a vraiment eu lieu et ce n'était pas une bouffonnerie. Celui qui réclamait ainsi trois cents millions de dollars était un simple marchand de grains de la Californie. L'arithmétique lui donnait parfaitement le droit à une telle somme, mais non pas la jurisprudence, heureusement! Nous n'avons jamais appris que la justice doive encourager les usuriers; or le cas qui se présentait en était un d'usage flagrant. Ce pourquoi il fut débouté de sa prétention. Comment l'arithmétique pouvait-elle le justifier? C'est que vingt-cinq ans auparavant il avait vendu à crédit une certaine quantité de ses produits pour une valeur de cent dollars. Le client avait accepté ses conditions, soit dix pour cent d'intérêt par mois, cet intérêt étant composé mensuellement. C'était un mauvais payeur; le marchand ne reçut pas un sou. Il finit par s'ennuyer d'attendre et se décida de consulter un avocat. Le cher maître resta d'abord éberlué, et se décida de juger devant lequel la cause fut portée. Mais il n'y avait rien à objecter au point de vue du calcul. Refaites-le vous-même; le compte des intérêts composés est une chose qui s'enseigne à l'école primaire.

2—Ce que j'ai dit à ces amateurs de vives couleurs et de paysages somptueux n'est pas autre chose que ce que tout le monde peut constater, particulièrement lorsqu'on habite un coin quelconque de l'enchanteresse région des Laurentides. Il faut en effet pour cela un terrain inégal. La raison fort simple en est que l'on ne découvre pas la même étendue de terrain à toute altitude. Plus on s'élève, plus le champ de vision s'accroît et plus on a chance d'apercevoir des objets qui restent dans l'ombre et qui sont inexistantes pour les gens de la plaine. Allez donc vous placer avant l'aube sur le plus haut sommet des environs de l'endroit où vous irez l'an prochain passer vos vacances et goûtez-y le lever du soleil. Puis redescendez la pente, en tournant le dos à l'astre que vous êtes venu contempler et en calculant votre vitesse de marche pour quelle soit supérieure au temps qu'il prendra à gagner le zenith. Vous atteindrez ainsi quelque vallou pour lequel il fera encore nuit. Le soleil s'élevait du fond du ravin qui se trouvait sur l'autre versant de la montagne paraissait au-dessus de la crête et sembla pour vous se lever une seconde fois. Le soir, agissez à l'inverse; et il semblera se coucher, par deux fois.

3—Je n'abuse pas des mots, pas plus que les savants ne cherchent à se payer notre tête, comme l'on dit couramment. La guerre demande maintenant à être faite avec tant de précision qu'il faut être sûr de savoir où les coups portent. Les canons emploient d'ordinaire deux sortes de projectiles, l'un dit à fusée fumante, l'autre à fusée percuteuse. Celui-ci sert principalement à la destruction des édifices. La pointe ogivale de l'obus a le temps de s'enfoncer profondément avant qu'il n'explose et l'effet de démolition en est d'autant plus grand. Contre un rideau mouvant de fantassins, il ne vaudrait rien et l'obus sert plutôt de celui à fusée fumante. La fusée est réglée par un mécanisme pour éclater dans l'air avant de toucher terre; mais la justesse du tir repose entièrement sur celle de la vision de l'artilleur, facteur éminemment variable. L'obus nouveau a cet avantage de se régler lui-même, peu importe le déplacement possible de l'objectif. Il comporte dans sa pointe une cellule photo-électrique, dispositif fréquemment utilisé dans l'industrie et qu'on appelle couramment l'œil électrique.

Le Bridge-Contrat

Gardes et distribution

Une carte qui accompagne une haute carte à la main couleur est appelée une garde. Dans la combinaison Dame-trois, le trois est une garde. Chaque autre carte additionnelle

Oeuvres accomplies par le Kiwanis Saint-Laurent

La vente des pommes dans les rues commence ce matin, annonce-t-on

Le club Kiwanis Saint-Laurent a un rôle plus important que jamais à jouer cette année. L'enfance malheureuse ne doit pas être oubliée et c'est l'oeuvre du club Kiwanis Saint-Laurent de voir à ce que les fonds nécessaires soient disponibles. Telle est la raison de la campagne de vente de pommes qui aura lieu dans les rues de Montréal, déclarait M. Romuald Bourque, ancien président du club, au cours d'une causerie hier soir. La vente des pommes dans les rues aura lieu demain.

"Il faut de toute nécessité," disait-il, "que les membres des organisations de bienfaisance, soucieux de leurs responsabilités et du devoir à accomplir, viennent en aide à l'enfance indigente et malheureuse. Les Kiwanis consacrent chaque semaine plusieurs heures aux problèmes des petits indigents. Ils savent fort bien que l'avenir de la nation dépend de la jeunesse actuelle. C'est pourquoi, ils donnent généreusement une partie de leur temps, de leur argent et de leur influence aux enfants malheureux."

M. Bourque expliqua qu'avec les quelques mille dollars perçus l'automne de 1940, le club avait donné la somme de \$500 au Camp de Santé Bruchési, un carroussel et autres jeux au Camp Le Grillon ainsi que \$400 pour deux chambres d'hospitalisation pour les enfants indigents de l'hôpital Saint-Joseph de Lachine.

L'oeuvre principale du club fut la construction d'une salle de récréation à la garderie des Soeurs Missionnaires Franciscaïnes, qui sert tous les jours à abriter les enfants dont les mères travaillent à l'extérieur. Ce sont les contributions du club, d'ajouter M. Bourque, qui ont permis d'acheter pour la Crèche St-François d'Assise une pompe chirurgicale pour traitements particuliers. D'autres institutions qui ont reçu l'aide du club sont: L'Hospice Auclair, l'Orphelinat du boulevard Pie IX, l'Orphelinat des Soeurs Grises de Marieville, le Camp Les Lutins, la Cour Juvenille, la Crèche Saint-Paul, l'Institut des Sourdes Muettes.

La poste le jour d'Action de Grâce

Distribution du courrier à domicile, ce jour-là, dans la matinée seulement

Le directeur du district postal désire aviser le public du fait que le jour l'Action de Grâce, 13 octobre, sera observé à l'hôtel des postes de Montréal comme suit:

Il y aura distribution du courrier à domicile ce jour-là dans la matinée.

Les succursales postales fermeront leurs portes à midi. Les guichets seront ouverts de 8 heures du matin à midi.

Les salles d'attente du bureau-chef et de la succursale postale Place d'Armes seront ouvertes jusqu'à 6 heures du soir.

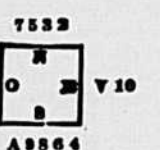
La poste aérienne, le service de distribution par express, la réception et l'expédition des dépêches et la livraison des boîtes aux lettres fonctionneront comme en un jour ordinaire.

devient une autre garde, ainsi Valet-huit-six-quatre représente une carte-honneur gardée trois fois. Il ne faut pas confondre la phrase de deux gardes avec celle de deux fois arrêtée pour une suite. La Dame dans la combinaison D-5-4 est gardée deux fois, mais pour que la Dame soit considérée comme un double-arrêt la suite doit être quelque chose comme D-V-10-2.

Un Roi a besoin d'une garde, une Dame deux et un Valet trois; même un dix gardé quatre fois arrêtera une couleur à la cinquième ronde. Ordinairement, ce sont des petites cartes qui jouent le rôle de gardes, mais il arrive souvent qu'une autre carte-honneur serve de garde à une carte plus élevée à la même couleur. Dans la combinaison R-D, la dame en plus de sa valeur individuelle sert en plus de garde au Roi.

En abandonnant aux hautes cartes des adversaires, des petites cartes qui gardaient une carte-honneur (dix ou mieux), celle-ci est promue au rang d'un gagnant. Si vous détenez D-7-2 et vos adversaires A-R-V-10-9, les deux petites cartes qui gardent la Dame si elles sont fournies à l'As et au Roi, amèneront la Dame au rang de carte maîtresse qui arrêtera la suite à la troisième ronde. Mais si une des gardes est enlevée, la Dame sera perdue à la deuxième ronde pour faire avancer le Valet des adversaires au rang de carte maîtresse. Ainsi, la valeur réelle et la signification d'une garde consiste en une unité de temps; plus il y a de gardes, plus il y aura de temps à une carte d'un rang élevé de fournir à la couleur et de pouvoir attendre jusqu'à temps où elle deviendra affranchie pour gagner une levée de jeu.

C'est aussi la présence ou d'absence de gardes qui gouverne une distribution favorable ou défavorable de la balance des cartes d'une longue suite aux mains du côté opposé. Plus la suite sera longue, moins il y aura de gardes disponibles pour protéger les hautes cartes des adversaires. Par exemple:



les quatre cartes-honneurs aux adversaires sont certainement très à l'étroit; elles sont probablement à court de gardes et ne gagneront qu'une levée de jeu. Enlevez un trois et une levée de la main de Nord et placez-la à la main d'Ouest et toute l'histoire est changée; Est-Ouest gagneront maintenant trois levées parce que chaque garde prendra la valeur d'un As.

Quand un joueur détient A-R-D-V-10, il n'a pas à se préoccuper de la distribution de la même couleur aux adversaires parce qu'il n'y a aucune carte plus élevée ailleurs et qu'il n'a pas besoin de gardes. Cependant si la suite est A-R-V-10-9 avec trois petits au mort, le nombre et la division de la balance des cartes à la même couleur aux mains des adversaires, prend une importance capitale. Les petites cartes servent de gardes, d'unités de temps, et le gain ou la perte d'une levée dépendra de la capture ou la perte de la Dame qui sera protégée selon la division des gardes entre les deux adversaires.

TA RAIS DU

CHEMINS DE FER DU CANADIEN NATIONAL

Soumission

pour le transport du fret entre les villages du chemin de fer et les villages à Halifax, N.-E.

Des soumissions cachetées adressées à M. H. A. Pickering, surintendant des Chemins de fer du Canadien National, Halifax, N.-E., et portant l'extérieur "Soumission pour transport de fret jusqu'à midi (heure normale de l'Atlantique) mercredi, le 22 octobre 1941, pour le travail ci-haut mentionné, les soumissions doivent être faites conformément aux spécifications et à la formule de soumission fournies par les Chemins de fer du Canadien National. Ceux-ci peuvent être obtenus au bureau du surintendant des terminaux, à Halifax, N.-E., ou au bureau de l'ingénieur en chef, chambre 408, 350, rue McGill, Montréal.

La plus basse soumission ne sera nécessairement acceptée.

H. A. PICKERING, surintendant des terminaux.

Province de Québec.—District de Montréal

CITÉ D'OUTREMONT

Avis

Vente de propriétés pour taxes

Avis public est par les présentes donné par le sousigné, greffier et trésorier de la Cité d'Outremont, que les propriétés ci-dessous désignées seront vendues à l'enchère publique à l'Hôtel de Ville, No 543 Chemin Ste-Catherine, dans ladite Cité le PREMIER (1er) jour de DECEMBRE, mil neuf cent quarante et un (1941), à ONZE heures de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires ainsi que des intérêts courus et des frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

Propriétaires de bien-fonds No du cadastre et subdivision

BEAUDRY, JOSEPH-PHILIPPE. — Lot numéro 32-59 de la paroisse de Montréal.

BEAUDRY, JOSEPH-PHILIPPE. — Lot numéro 32-60 de la paroisse de Montréal.

CORPORATION DU COLLEGE DE L'ASSOMPTION. — Lot numéro 29-10 de la paroisse de Montréal.

CORPORATION DU COLLEGE DE L'ASSOMPTION. — Lot numéro 29-18 de la paroisse de Montréal.

CORPORATION DU COLLEGE DE L'ASSOMPTION. — Lot numéro 29-19 de la paroisse de Montréal.

CRESCENT FINANCE CORP. — Un emplacement ayant front sur l'avenue Durocher étant la demie sud-est de la subdivision numéro vingt-cinq de la subdivision numéro deux du lot originaire numéro trente-deux (32-25, 1/4 S. E.) de la paroisse de Montréal mesurant vingt-cinq (25') pieds de largeur par cent pieds (100') de profondeur et borné en front au sud-ouest par l'avenue Durocher, en arrière au nord-est par une ruelle publique, sur un côté au sud-est par le lot No 32-26 et au nord-ouest par le résidu dudit lot No 32-25, avec bâtisse et les dépendances dessus érigées portant le numéro civique 5379 avenue Durocher.

WILLIAM CURRIE LIMITED. — Un emplacement ayant front sur le Chemin Ste-Catherine étant la plus grande partie nord-est de la subdivision numéro un du lot originaire numéro trente-six (36-1 pt. n.-e.) de la paroisse de Montréal, ledit emplacement ayant en front sur le Chemin Ste-Catherine une largeur de quatre-vingt-dix pieds et dix pouces (90'10"), une largeur en arrière de cinquante et un pieds et six pouces (51'6"), une profondeur sur le côté nord-est de deux cent trente-six pieds et six pouces (236'6") et une profondeur sur le côté sud-ouest de deux cent douze pieds et six pouces (212'6"); borné en front par le Chemin Ste-Catherine, en arrière par les lots numéros 36-7 et 36-8-1-4 faisant maintenant partie du parc F.-X. Garneau et de l'autre côté vers le sud-ouest par le lot numéro 36-1 et par la partie nord-ouest dudit lot numéro 36-1 avec bâtisses et dépendances dessus érigées portant les numéros civiques 373, 375 Chemin Ste-Catherine, et sujet à une servitude de droit de passage et de vue dans et sur une ruelle étant la partie sud-ouest de ladite partie nord-est dudit lot numéro 36-1, cette dite ruelle ayant une largeur de huit pieds (8') par une profondeur de cent cinquante-neuf pieds et deux pouces et demi (159'2 1/2") mesurée de la ligne du Chemin Ste-Catherine.

EMPEY, FRED CHAS. — Lot numéro 32-1-5 de la paroisse de Montréal, avec bâtisse et dépendances dessus érigées portant le numéro civique 421 boulevard St-Joseph.

EMPEY, FRED CHAS. — Lot numéro 32-1-26 de la paroisse de Montréal.

GOODBODY, SOPHIE IRENE MIDDLEY. — Un emplacement ayant front sur l'avenue Durocher, étant la moitié sud du lot numéro vingt-neuf de la subdivision du lot originaire quatre de la subdivision du lot originaire numéro trente-deux (32-4-29 1/4 S.) de la paroisse de Montréal, mesurant vingt-cinq pieds (25') de largeur par cent pieds (100') de profondeur; borné en front par l'avenue Durocher, en arrière par une ruelle, sur un côté au sud-est par le lot numéro 32-4-30 et de l'autre côté au nord-ouest par ce qui reste dudit lot numéro 32-4-29, avec bâtisse et dépendances dessus érigées portant le numéro civique 5555 avenue Durocher.

MARCHAND, AMELIE, épouse de LAROCQUE, A. — Lot numéro 43-9-1 de la paroisse de Montréal, avec bâtisse et dépendances dessus érigées portant le numéro civique 10 avenue Cambrail.

LAURIER, DOCTEUR R. C. — Lot numéro 27-13 de la paroisse de Montréal.

FORGET, CLARA, épouse de MACKLOVITCH, B. et BLITZ, DORA, épouse de LEVITZ, J. — Un emplacement ayant front sur la rue Hutchison étant la juste moitié sud-est du lot numéro trois de la subdivision du lot numéro sept de la subdivision du lot originaire numéro trente-deux (32-7-3, 1/4 S.-E.) de la paroisse de Montréal, borné en front par la rue Hutchison, en arrière par une ruelle publique, d'un côté au nord-ouest par la moitié nord-ouest dudit lot numéro 32-7-3 et de l'autre côté au sud-est par le lot numéro 32-7-2, mesurant vingt-cinq pieds (25') de largeur par cent pieds (100') de profondeur; avec bâtisse et dépendances dessus érigées portant les numéros civiques 6110, 6112 et 6114 de la rue Hutchison.

MARON, J. ALPHONSE. — Un emplacement ayant front sur l'avenue Nelson étant la partie nord-ouest du lot numéro huit de la subdivision du lot originaire numéro trente (30-8 pt. N.-O.) de la paroisse de Montréal, bornée en front par l'avenue Nelson, en arrière par une ruelle publique, d'un côté au nord-ouest par les lots numéros 30-9-1-1 et 30-9-1-2 et de l'autre côté au sud-est par le résidu dudit lot numéro 30-8 et mesurant trente pieds (30') de largeur par quatre-vingt-dix-neuf pieds et sept dixièmes de pied (99'7/10) en profondeur, avec bâtisse et dépendances dessus érigées portant le numéro civique 37 de l'avenue Nelson.

DAJE FANNY RADINSKY, épouse de D. A. MILLER. — Un emplacement ayant front sur l'avenue St-Viateur et composé comme suit:

1. Lot No 33-163-3 de la paroisse de Montréal.

2. Lot No 33-192-12 de la paroisse de Montréal.

3. Une bande de terre mesurant cinq pieds par une profondeur de quatre-vingt-six pieds (86') et composée de la partie sud-ouest de la subdivision numéro deux de la subdivision numéro cent soixante-trois du lot originaire numéro trente-trois (33-163-2, pt. S.O.) et de la partie sud-ouest de la subdivision numéro treize de la subdivision numéro cent quatre-vingt-douze du lot originaire numéro trente-trois (33-192-13, pt. S.O.) de la paroisse de Montréal; ladite bande de terre étant bornée au sud-est par les lots numéros 33-163-3 et 33-192-12, sur le côté nord-ouest par l'avenue St-Viateur, sur le côté sud-est par le lot numéro 33-163-1, faisant maintenant partie d'une ruelle publique et sur le côté nord-est par le résidu dudit lots numéros 33-163-2 et 33-192-13, avec les bâtisses et dépendances dessus érigées portant les numéros civiques 1092 et 1094 avenue St-Viateur.

DUCLOS, REBECCA, épouse de MOQUIN, ALEX. — Un emplacement ayant front sur la rue Hutchison, étant la juste moitié sud-est de la subdivision numéro dix de la subdivision numéro quatre du lot originaire numéro trente-deux (32-4-10 1/4 S. E.) de la paroisse de Montréal, mesurant vingt-cinq pieds (25') de largeur par cent pieds (100') de profondeur; borné en front, au nord-est par la rue Hutchison, en arrière, au sud-ouest par une ruelle publique, d'un côté, au sud-est par le résidu dudit lot numéro 32-4-10, et de l'autre côté, au sud-est par le lot numéro 32-4-9, avec bâtisse et dépendances dessus érigées et portant les numéros civiques 5746 et 5748 de la rue Hutchison; les murs nord-ouest et sud-est de ladite bâtisse étant mitoyens.

NARAN, MAX. — Lot numéro 33-86 de la paroisse de Montréal avec bâtisse, garage et dépendances dessus érigées portant le numéro civique 267 avenue De l'Épée, et aussi avec droit de mitoyenneté pour le mur du côté nord de ladite bâtisse et dudit garage avec et sujet à un droit de passage et de vue sur et en faveur de la propriété ci-haut décrite et sur et en faveur du lot adjacent connu comme étant le numéro 33-87.

O'CONNELL, DANIEL FRANCIS. — Lot numéro 20-25 de la paroisse de Montréal, avec bâtisse et dépendances dessus érigées portant le numéro civique 21 Spring Vale Place.

PAQUIN, MARIE EUDOXIE. — Lot numéro 34-79-2 de la paroisse de Montréal.

PAYETTE VANIER LIMITEE. — 12-55-1 de la paroisse de Montréal joint avec 12-56-2 de la paroisse de Montréal.

PAYETTE, VANIER LIMITEE. — 12-56-1 de la paroisse de Montréal joint avec 12-57-3 de la paroisse de Montréal.

PAYETTE, VANIER LIMITEE. — 12-57-2 de la paroisse de Montréal joint avec la partie sud-est de la subdivision numéro un de la subdivision numéro cinquante-sept du lot originaire numéro douze (12-57-1 pt. S. E.) de la paroisse de Montréal, mesurant douze pieds et huit dixièmes de pied (12'8/10) de largeur par une profondeur de cent vingt pieds et cinq dixièmes de pied (120'5/10) bornée en front au sud-ouest par l'avenue Beloeil, en arrière au nord-est par une partie du lot numéro 12-92-2, d'un côté au sud-est par le lot numéro 12-57-2 et de l'autre côté au nord-ouest par le résidu dudit lot numéro 12-57-1.

On est satisfait de notre effort de guerre outre-mer

(Presse Canadienne)
L'hon. R. B. Hanson, leader du parti conservateur à la Chambre des communes, a déclaré, aujourd'hui, à son retour de Grande-Bretagne, qu'il n'a "entendu aucune critique défavorable de guerre du Canada", au cours de son voyage au Royaume-Uni. M. Hanson a fait cette déclaration, alors que, interrogé par les journalistes à la descente du bombardier, il rappelait ses récents entretiens avec les chefs du gouvernement et de l'armée

de Grande-Bretagne, ses visites à l'armée et à l'aviation canadiennes ou encore sa visite des quartiers de Londres endommagés par les bombardements ennemis.
Un journaliste lui demanda à ce moment si cela signifiait qu'il était satisfait de ce qu'il a vu là-bas? "Oh non, a-t-il répondu. Je n'ai pas dit cela." Puis il répéta qu'il avait entendu, au cours de son voyage, aucune critique défavorable sur la participation du Canada à la guerre.

Une meilleure instruction de la jeunesse est une nécessité, dit...

(Suite de la page 1)

actes d'un chef, et même de critiquer la politique du parti qu'il dirige. Mais ce même régime démocratique impose à tous les citoyens sans distinction le devoir du respect au chef de tout gouvernement légalement établi, et dans votre cas, monsieur le premier ministre, permettez que nous y ajoutions le témoignage de notre admiration sincère pour les talents et les qualités personnelles qui vous ont porté d'embellie au haut poste que vous occupez et pour votre réputation d'honnêteté, de probité et de clarté, qui déjà vous place au premier rang parmi nos hommes d'Etat du pays. (...)

Et M. Brunet ajoute à propos de la loi des ligueurs: "Sagement, vous vous êtes rendu compte de la carence de l'ancienne loi, et avec fermeté, vous y avez apporté les modifications nécessaires."

"Nous sommes satisfaits à date de la répercussion locale de cette nouvelle loi et toute notre population bien pensante vous est publiquement reconnaissante."

"Nous avons en plus apprécié hautement la sage directive et la loyale collaboration de votre gouvernement dans le soulagement et la solution complète de notre épineux problème de chômage."

"Vous comprendrez mieux, Messieurs le premier ministre, l'importance de cette question pour notre ville en général, et pour nos administrateurs municipaux en particulier, quand je vous citerai, qu'en janvier dernier, 10 p.c. de notre population, soit plus de 3.000 personnes, vivaient de la loi du chômage ou de la charité publique pour vivre et qu'aujourd'hui — et cela depuis le mois de juin — le chômage, tel qu'anciennement connu et pratiqué, est complètement disparu de la ville de Hull. (...)

Voilà
"Nous devrions le féliciter également du magnifique programme pour l'amélioration et le parachèvement du réseau de la voirie provinciale, déjà mis en œuvre par l'hon. ministre de ce département, M. Bouchard, et nous conservons toujours l'espoir, que dans un avenir très prochain, nous serons en mesure d'en bénéficier pour notre juste part."
100 maisons

"Notre conseil municipal vous remercie de la collaboration de votre gouvernement avec les autorités fédérales, qui a permis la présente réalisation dans notre ville du projet de construction de quelques cent nouvelles résidences pour nos citoyens, et que, nous en avons confiance, nous aidera à résoudre considérablement le problème de la rareté des logis, auquel nous avons actuellement à faire face dans notre ville."

Education
"Dans un autre domaine, l'intérêt tout spécial que votre gouvernement semble porter aux questions d'éducation, et qui a déjà eu ici sa répercussion dans les améliorations considérables récemment accomplies à notre école technique est une autre mesure que vous êtes en en cours de nos problèmes locaux, que dans la mesure du possible vous tâchez de nous aider." (...)

L'hon. Adolphe Godbout
"Je suis enchanté de visiter votre ville, répond l'honorable premier ministre, et de vous honorer d'avoir l'occasion de bien étudier sur place vos problèmes locaux."

"La ville de Hull occupe une place importante dans la province de Québec, non seulement à cause du chiffre de sa population, mais à cause de ses nombreuses industries et surtout de sa position géographique. Et c'est à cause de votre situation particulière que vous avez le privilège et la responsabilité de montrer aux gens d'autres provinces la physionomie de la province de Québec. Aussi je voudrais que la ville de Hull présente aux gens qui y passent un visage beau physiquement et moralement. Il vous appartient donc d'accomplir ce travail d'embellissement physique et moral auquel nous vous promettons notre plus entière collaboration."

"Je voudrais, continua M. Godbout, mériter les éloges que me décernait, il y a quelques instants, votre digne premier magistrat, mais je voudrais surtout posséder la délicatesse et la diplomatie avec lesquelles il sut si bien exposer les besoins de sa ville."

L'instruction
Nous avons à cœur le progrès de votre ville et de notre belle province et nous voulons ardemment relever le niveau de toutes les classes de la société. Mais, nous ne voyons qu'un moyen d'y parvenir: c'est en faisant l'éducation du peuple, et surtout de la jeunesse. Nous désirons voir celle-ci mieux adaptée aux conditions actuelles."

"Notre système d'éducation subit actuellement, et doit subir encore, de nombreuses transformations. Nous sommes loin de penser toutefois qu'il est déficient; bien au contraire nous croyons que l'abandon de certaines disciplines qui donnent une largeur de vues remarquable à notre jeunesse, lui serait très préjudiciable. Ce que nous voulons, c'est une meilleure adaptation aux conditions dans lesquelles nous sommes forcés de vivre."

"La jeunesse de Québec doit être mieux préparée à jouer le rôle important qu'elle est appelée à jouer dans la vie du pays, et ce n'est que par une éducation mieux adaptée que nous lui donnerons cette préparation nécessaire."
"Si nous n'avons pas toute l'influence que nous devrions avoir, ce n'est peut-être pas tant aux autres qu'il faut s'en prendre qu'à nous-mêmes. Commençons par nous bien préparer, et nous mieux adapter, et

Au banquet en l'honneur de Mgr Whelan



Quelques-uns des centaines de fidèles qui ont fêté Son Excellence Monseigneur Whelan, évêque d'Opus et évêque auxiliaire de Montréal, à l'hôtel Windsor hier soir: à gauche: M. W. H. Atherton, John Roy, le colonel H. J. Trihey, C.R., T. H. Whelan, Monseigneur Whelan, le colonel C. L. Neilligan, le Dr L.-P. Neilligan, président de la fête, l'honorable juge Frank Curran; à droite: T. J. Connon, Leo J. McKenna, membre du Conseil Municipal, le Dr D. A. Hingston, John Hackett, C.R., J.-O. Asselin, président du Comité Exécutif de Montréal, Richard Quinn, James McKenna, Thomas Healy, M. P. le Dr B. A. Conroy, le Dr W. L. McDougall, le colonel W. P. O'Brien, Jas. A. Kenney, le Dr T. J. Casland et le Dr J. C. Quinn. (Photo CANADA)

L'Université honore Son Exc. le comte d'Athlone

(Suite de la page 14)

le lien entre le passé et le présent. La royauté et l'université existent pour le bien du peuple, c'est là leur raison d'être, et elles doivent préparer l'avenir. Ce sont ces deux institutions qui font le lien entre nos peuples, ce sont elles, dis-je, qui nous ont permis de résister et de dominer la tempête qui fait rage depuis deux ans.

Oui, leur influence s'est affirmée, et elles ont mérité l'affection du peuple. Il n'est donc pas étonnant que vous invitiez le représentant du Roi à se rapprocher de l'université de Montréal. Nos tâches se ressemblent. Votre loyauté me soutiendra et j'espère que vous trouverez dans cette union plus étroite à la couronne britannique un profond encouragement.

Je puis enfin vous assurer que je suivrai avec un intérêt accru les activités de l'université de Montréal.
Mgr le recteur
Mgr Olivier Maurault a conféré au comte d'Athlone le titre de docteur, en ces termes:
Messieurs,
L'université de Montréal, représentée ici par son chancelier, ses différentes commissions, ses doyens et ses professeurs, ses anciens élèves et une députation des étudiants de ses facultés et écoles, se réjouit de pouvoir, aujourd'hui, d'une manière toute spéciale, présenter ses hommages au vice-roi du Canada, Son Excellence le comte d'Athlone et à sa très gracieuse compagne, Son Altesse Royale la princesse Alice. Excellence,

Vous êtes arrivé petit-fils de roi, frère d'une grande reine, qui, à plusieurs reprises a incarné pour nous la suprême dignité de vie et les plus nobles sentiments; par elle, vous êtes l'oncle de notre bien-aimé souverain. Ces seuls titres suffiraient à vous mériter notre affectueux respect. Vous avez de qui tenir. Et en vérité, vous avez maintenu les hautes traditions de votre race, pratiquant en cela la seconde partie de votre devise: Faithful.

La première partie: Fearless, vous l'avez réalisée aussi magnifiquement. Et cette courageuse intrépidité, qui tient sans doute de votre sang, mais surtout de votre caractère et de votre volonté, vous fait le plus grand honneur. Vous êtes un militaire de carrière. Dès 1894, vous êtes lieutenant de hussards. En 1896, vous faites la guerre de Matabele; en 1899, dans les dragons, vous faites la guerre sud-africaine; en 1914, avec le grade de brigadier-général, vous faites la première Grande Guerre. En 1896, en 1899, en 1914, vous êtes cité, médaillé, promu. Parmi ces distinctions, il en est que je veux signaler ici: vous portez la Médaille militaire belge, la Croix de guerre française, et vous êtes Grand Officier de la Légion d'honneur.

Après de tels états de service, nous ne nous étonnons pas que vous suiviez avec une si vive attention l'effort de guerre du Canada et que vous vous intéressiez à tous les détails de notre organisation militaire. Quand vous visitez, sérieux et pensif, usines ou casernes, hôpitaux ou œuvres de guerre, accompagné de la comtesse d'Athlone, princesse du sourire, elle aussi, vous nous rappelez le passage trop rapide parmi nous de notre souverain et de la reine Elisabeth, tous les deux d'une simplicité et d'une sympathie conquérantes.

Et vous trouvez encore le moyen et le temps d'honneur de votre présence nos universités, où se forment les cerveaux, car vous êtes un patriote.

Les Commissions sont aussi spécialement autorisées d'accorder aux étudiants des universités destinées à obtenir un diplôme, et, dans l'intérêt national, aux étudiants des universités américaines. Les étudiants des universités canadiennes vont toutefois subir un entraînement militaire comme membres des corps-écoles ou des unités de réserve de leurs universités respectives.

On laisse entendre que cette dernière clause a été décidée après des pourparlers entre des représentants de différents ministères et des universités. L'on songe à prendre les mesures nécessaires afin que l'on en vienne pas à manquer de compétences dans certains domaines. Il y a aussi lieu de souligner que l'on ne peut poursuivre telles ou telles études au Canada et qu'il faut pour cela aller aux Etats-Unis.

Tout comme les hommes qui s'enrôlent volontairement dans les forces armées, les recrues bénéficieront du même arrêté ministériel qui exige des patrons de réembaucher les enrôlés.

Pour assurer la liberté de vos enfants, achetez des certificats d'épargne.

La princesse Alice à Montréal



Son Altesse Royale la princesse Alice visitait, hier, les ateliers de la Swift Canadian Parachute Company. Elle semble vivement intéressée au travail des couturières et des opérateurs qui fabriquent des parachutes pour nos aviateurs. On la voit ici examinant des panneaux de soie utilisés à cet effet. De gauche à droite: le colonel Willis O'Connor, le président de la compagnie, M. J.-Leslie Hodges, Son Altesse et Mlle Annette Dufresne, surintendante des employées de cette usine. (Photo CANADA)

Théâtres

Tchaikowsky à l'honneur aux Ballets russes

"Cotillon", "Les Présages" et "Le Mariage d'Aurore" étaient au programme

Tchaikowsky était à l'honneur, hier soir, aux Ballets russes où l'on a dansé "Les Présages", interprétation chorégraphique de sa cinquième symphonie et "Le Mariage d'Aurore", suite de divertissements sur la musique du même auteur.

"Cotillon", le premier ballet au programme de la soirée, est d'un style classique, mais la joyeuse et exubérante musique de Chabrier a inspiré quelques tableaux d'un romantisme délicat et des scènes passionnées.

Le ballet contient également des scènes de mystification qui ajoutent une note pittoresque à l'ensemble.

"Les Présages", qui porte en anglais le nom plus significatif de "Destiny", a pour thème la lutte de l'homme contre la destinée qui l'entraîne et contre laquelle il sera finalement victorieux par la puissance souveraine de l'amour.

Cette oeuvre atteint à une beauté universelle à cause des sentiments qu'elle symbolise et qui s'y développent en allégories d'une grandeur prenante. Comme dans les tragédies grecques, c'est le destin qui parle, c'est lui qui est le mobile inexplicable. Un moment, il soumettra l'homme et la femme à son joug cruel, mais le charme de l'amour sera le plus fort et vaudra au monde un victoires finale sur l'esprit de la guerre.

"Le Mariage d'Aurore", qui revient très souvent, est nouveau chaque fois. Personne ne se fatigue de la danse de l'Oiseau Bleu, incarné par Tatiana Riabouchinska. Une fraîche fantaisie se donne libre cours dans les danses tirées de la suite "Casse-Noisette", Nana Colner, et Paul Petroff, Tatiana Riabouchinska et Roman Jankin ont été chaleureusement applaudis dans ces diverses danses d'une légèreté aérienne et d'une grâce jeune.

G. II.

Sexagenaire asphyxiée par le gaz d'éclairage

Mme Suzanne Webb, 69 ans, qui habite 118A, boulevard Monkland, fut trouvée morte, peu avant 10 h, hier soir, à son domicile. Elle aurait été asphyxiée par le gaz d'éclairage qui se serait dégagé d'un poêle à gaz.

La brigade de secours de la Montreal Light, Heat and Power Consolidated, fut mandée d'urgence, et elle pratiqua vainement la respiration artificielle pendant près d'une heure. Le décès fut finalement constaté par le Dr L. Garand, 193, boulevard Monkland, puis le cadavre fut transporté à la morgue, où une enquête sera tenue, aujourd'hui, par le coronar adjoint du district de Montréal, le Dr Pierre Hébert.

M. Maurice Fortier, de Montréal, nommé avocat de la ville de Québec

Québec, 9 (P.C.) — M. J.-Maurice Fortier, diplômé en droit de l'université Laval, a été nommé avocat de la ville de Québec, à l'issue d'une séance du conseil présidée par le maire Lucien Borne.

M. Fortier, qui pratiquait à Montréal, remplace M. J.-A. Nadeau qui démissionna il y a quelques mois.

Une Bonne Affaire!



JOS: Tiens, Arthur! Tu as vendu ta récolte?

ARTHUR: Eh oui... comme tu vois j'achète des Certificats d'Épargne de Guerre pour aider mon Jean-Louis à se marier.

JOS: Bah! Tu badines, ton Jean-Louis, il n'a que quinze ans?...

ARTHUR: Il va se marier un jour et il aura besoin d'argent, alors, j'achète des Certificats en prévision. Tu vois le type qui s'en va là-bas, je lui ai acheté \$500 de Certificats. Dans sept ans et demi Jean-Louis aura le capital et les intérêts et ça l'aidera à s'établir.... En attendant, je fais mon possible pour que le Canada gagne la guerre.

JOS: C'est une bonne idée Arthur. J'ai aussi un garçon qui pousse. Sept ans et demi... ça ferait juste son affaire. Je vais le voir ce vendeur-là, et moi aussi je vais amasser un capital pour mon gars.

ARTHUR: Et n'oublie pas que le Canada a besoin de nos piastres pour battre les Allemands.

Le prodige aide l'ennemi. Il faut réduire ses achats au strict nécessaire, afin de rendre disponibles plus de main-d'œuvre et de matériaux que le Canada affectera à la poursuite de la guerre. L'effort total qui s'impose au pays exige des sacrifices de la part de tous. Consignons les dollars que nous économisons à l'achat de Certificats qui nous assureront des revenus après la guerre. Dépensons moins aujourd'hui afin de pouvoir dépenser davantage au retour de la paix.

DÉPENSONS MOINS AFIN D'ACHETER PLUS DE CERTIFICATS D'ÉPARGNE DE GUERRE



MA 0133
PL. 0015

Le Café

DANS - HIER - VIN
cuisinier renommé depuis
des années

2005 HURVY coln ONTARIO

VISITEZ
L'ENDROIT
UNIQUE

Frank Hogan donnera le signal du départ de la course de six-jours, dimanche soir

Des cyclistes de toutes les parties du Canada et des Etats-Unis sont actuellement à Montréal, attendant le début de la 18e course de six jours de Montréal, qui commencera dimanche soir au Forum, à 9 heures. Frank Hogan, le président de la Commission Athlétique, donnera le signal du départ. La piste au Forum est presque terminée, et demain, les cyclistes pourront s'en servir pour des exercices.

Les équipes ont toutes été choisies, et le groupe est bien balancé. Quatre équipes paraissent avoir les mêmes chances de gagner, et il est difficile de choisir les favoris. Torch et Doug-Peden seront sans doute au premier rang, de même que Cecil Yates et Jules Audy, Raymond Bédard et Jerry Rodman, René Cyr et Anselmo De Bacco.

Cyr a terminé en deuxième place l'an dernier et DeBacco était un membre de l'équipe qui a gagné la course. Cyr et DeBacco ne sont pas sensationnels comme sprinters, mais ils sont à leur meilleur dans les chasses.

Il y a aussi trois autres excellentes équipes: Andy McConnell et Charley Yaccino, Gérard Debets et Al Schel-

AUTOUR DES COURTS

LE TOURNOI INTERCOLLEGIAT

L'équipe du collège Sainte-Marie a causé une surprise dans le tournoi de tennis intercollégial hier en battant le Jean de Brébeuf par 3 à 0. Tous les matches ont été chaudement contestés, mais les joueurs du Ste-Marie ont montré plus d'assurance aux moments critiques et c'est ce qui leur a valu la victoire.

Rochon, de l'Ecole Supérieure St-Viateur ne désappointa pas ses partisans en gagnant sa rencontre contre Bernard Beaudoin. Cependant cette victoire n'était pas suffisante puisque Bernard Beaudoin perdit un match de trois sets contre Boies, le combattif joueur du Mont-Saint-Louis. La lutte dans la finale se fera donc entre le Collège Ste-Marie et le Mont-Saint-Louis dimanche à 2 heures.

Deux finales seront jouées demain dans le tournoi individuel. Dans la classe A, Henri Rochon fera face à Raymond Décaré tandis que Lionel Denis et Ronald Raymond se feront la lutte chez les juniors.

Résultats d'hier
P. Archambault, Ste-Marie, bat Côté, Brébeuf, 2-6, 6-3, 6-4.

OUVERTURE DE LA SALLE DELORIMIER

Comme il a été annoncé, c'est ce soir que l'on procédera à l'ouverture de la salle Delorimier, située dans l'édifice du stade du Montréal, angle des rues Ontario et Delorimier. En match principal l'on verra un grand favori des amateurs du sport de la lutte dans l'Est de la ville, "Flash Gordon" Henri Lévesque et son adversaire sera autre que le petit athlète mexicain Juan Lopez.

Cette rencontre sera de deux dans trois limitée à 90 minutes.

Henri "Flash Gordon" Lévesque est un athlète fort populaire dans l'arène locale. Il est fort habile et emploie seulement des tactiques loyales pour arriver à la victoire. Il sera donc intéressant de voir ce qu'il pourra faire contre un adversaire du calibre de Lopez, le rude lutteur mexicain, qui ne craint pas de se servir des tactiques les plus déloyales pour triompher de ses adversaires. Ce match sera certainement contesté et rempli d'action du commencement à la fin des hostilités.

Jack Riley semble avoir accepté une lourde tâche en rencontrant le puissant Geo. Linnehan, de Boston, dans la semi-finale de ce programme de gala.

Le champion Dennis White en viendra aux prises avec Bob Girard dans

Charlie Conacher abandonne le hockey — Il s'enrôlerait dans l'armée active

Toronto, 9. (P.C.) — Charlie Conacher est satisfait de la décision de Red Dutton, qui a dit qu'il n'y avait pas de place pour Charlie dans l'alignement des Américains de New-York cette saison. Charlie a décidé d'abandonner le hockey.

Il a télégraphié à Dutton hier, le remerciant pour la façon dont il a été traité par les Américains, et ajoutant: "Il y aura bien quelque jeune qui pourra prendre ma place."

Conacher espère s'enrôler dans l'armée active d'ici quelques semaines. Charlie a 31 ans. A ses beaux jours, il était l'un des plus dangereux compteurs de la N.H.L., formant une ligne d'avants, la célèbre "Kid-line" de Toronto, avec Joe Primeau et Harvey Kalder. Primeau a abandonné le match spécial limité à une chute ou 30 minutes.

Un lever du rideau "Cyclone" Le-cavalier rencontrera le lutteur de Verdun, Paul Castonguay, dans un premier vingt minutes.

En deuxième match, Butch Shapiro luttura contre Ragnor Hallidine.

Voilà le fort programme que présenteront les promoteurs Julien, Mathieu et Courtemanche ce soir à la salle Delorimier.

né le hockey actif il y a quelques années, mais Jackson est encore avec les Américains.

Conacher a été champion compteur de la ligue deux fois, en 1933-34, et en 1934-35 et pendant ses neuf saisons avec les Leafs il a compté 200 buts et 124 assistances.

Après avoir abandonné le hockey temporairement à cause d'une maladie du foie en janvier 1938, Charlie est revenu au jeu, avec les Red Wings de Détroit, qui l'avaient emprunté de Toronto, la saison suivante. En septembre 1939, il a été vendu aux Américains, avec lesquels il a joué le rôle d'ailier droit et joueur de défense pendant deux saisons.

TOUTES EXHIBITIONS DES MAPLE LEAFS

Toronto, 9. (P.C.) — Les Maple Leafs de Toronto joueront une série de matches-exhibitions avant l'ouverture de la saison régulière dans la ligue Nationale, au début du mois prochain. L'équipe sera divisée en deux groupes, les "Blues" et les "Blancs", pour des joutes à Owen Sound, le 29 octobre, et à Toronto, le 30 octobre.

Chronique ouvrière

Entretien des ouvriers de l'avionnerie à Ottawa

MM. Robert Haddoo et D.S. Lyons auront, aujourd'hui, un entretien avec les autorités du ministère du travail pour discuter les recommandations du comité d'arbitrage.

Les chefs de la loge 712 de l'aéronautique de l'Union internationale des machinistes, MM. Robert Haddoo et D.S. Lyons, respectivement organisateur du local et représentant canadien de l'union, auront un entretien, aujourd'hui, à Ottawa, avec les autorités du ministère fédéral du travail. Aux quatrièmes généraux, on affirme qu'il sera question des recommandations du comité d'arbitrage qui a fait enquête récemment dans l'avionnerie en vue de régler le différend survenu entre employeurs et employés.

On sait que les comités d'usines des employés de la Canadian Vickers,

Publicitaire nommé par le local 349 de l'Union internationale des peintres

Le local 349 de l'Union internationale des peintres a résolu, au cours de sa dernière réunion tenue sous la présidence de M. Jules Boulet, de nommer un publicitaire permanent, afin de renseigner plus complètement les peintres de la province qui ne sont pas encore membres de cet organisme ouvrier et de les inciter à s'unir pour protéger leurs conditions de travail. Sur la suggestion de M. A. Gilbert, M. René Demers a été élu à l'unanimité publicitaire de l'union.

L'Union internationale a augmenté d'une façon fort encourageante le nombre de ses membres depuis un an, mais elle croit pouvoir convaincre beaucoup d'autres ouvriers d'y adhérer. Elle leur demande, aujourd'hui, de s'enregistrer au plus tôt pour bénéficier des grands avantages qu'elle leur offre.

La prochaine réunion ordinaire de l'Union internationale se tiendra, lundi soir prochain, à 8 h. au No 1331a est, rue Ste-Catherine.



M. René Demers

Autres nouvelles du monde ouvrier

M. Cyprien Miron donne une causerie à la radio dimanche prochain

M. Cyprien Miron, conciliateur en chef du ministère provincial du Travail, donne une causerie sous les auspices de l'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames, à 1 h. 15 de l'après-midi, dimanche prochain. L'ILGWU a inauguré, dimanche dernier, une série de treize émissions radiophoniques. L'émission de dimanche dernier coïncidait avec l'inauguration officielle de la section de l'Union de la Société canadienne de la Croix-Rouge.

Réunion des camionneurs et des employés du Service municipal de la voirie

La Fraternité canadienne prie tous les camionneurs municipaux et les employés du Service municipal de la voirie d'assister à une réunion conjointe qui aura lieu, ce soir, à 8 h. 30, à la salle 317, No 1405, rue Bishop. Les directeurs se rendront compte des dernières démarches entreprises par les chefs de la Fraternité et du Congrès canadien du travail pour améliorer leur situation.

Avis du Syndicat des ouvriers de la ganterie

Le Syndicat des ouvriers de la ganterie tiendra une réunion générale de ses membres ce soir, à 8 heures, au No 1231 est, rue De Montigny. On y invite tout spécialement les opératrices préposées à la fabrication des gants demi-soie, demi-cuir, soie et chamoulette.

Réunion plénière de l'Association des employés des hôpitaux

La réunion générale annuelle des membres des sections de l'Association des employés des hôpitaux aura lieu ce soir, à 8 h., à l'école Salaberry, situé à l'angle des rues B.-A.-dry et Robin. Tous les employés de chacun des hôpitaux sont priés de se grouper séparément dans la salle. Le livret de contribution et la carte de membre seront exigés à l'entrée de

M. René Aubray au Club typographique

Le conférencier avait donné pour titre de sa causerie: "Un mal nécessaire"

M. René Aubray, prole à l'atelier de composition du journal Le Canada, a donné une causerie à la première réunion de la saison du Club typographique de Montréal. Le conférencier avait donné pour titre à sa spirituelle allocution: "Un mal nécessaire"

Partant d'un monde parfait, imaginaire, M. Aubray a amené par degrés son auditoire jusqu'au mode actuel de travail et de production, aux problèmes qui s'y rattachent et les devoirs de chacun. Puis le conférencier en est arrivé à parler du chef de l'atelier, de celui qui est en même temps l'ami et le contremaître.

Tout l'auditoire a puisé dans son exposé de précieux conseils et de solides directives basées sur une vaste expérience acquise à la dure école de la pratique.

Présenté par le président du Club typographique, M. Georges Laverdure, M. Aubray a été remercié par M. Roch Lefebvre.

M. Aimé Beauchamp a aussi présenté, pendant la partie éducative de l'assemblée, un travail d'un intérêt exceptionnel.

Enquête demandée par les garagistes

Ils réclament une enquête sérieuse sur le problème de l'essence

"Il est injuste que les garagistes et le public fassent seuls tous les frais des restrictions au commerce de la gasoline, tandis que les raffineries profitent des circonstances pour augmenter leur marge de profit de plus de quatre cents le gallon", vient de déclarer le président de la section des garagistes et détaillants d'essence de l'Association des marchands détaillants, à l'issue d'une importante assemblée de cette organisation.

"Parallèle situation est absolument intolérable", a continué le président et ce n'est pas nuire à l'effort de guerre que de réclamer immédiatement une enquête sérieuse par des gens avertis et qui ne soient point liés directement ou indirectement aux intérêts des raffineries, sur le problème de l'essence. Le public a le droit de savoir, tout comme nous, quelles sont les directives suivies par M. Côtelle et s'il est bien au fait de tous les aspects de la question. On est bien forcé de se demander par exemple s'il a bien compris la situation intenable dans laquelle ses ordonnances ont mis les garagistes.

Et comment ne pas s'étonner également de ce que les raffineries aient obtenu de réduire la marge de profit du garagiste, en même temps que d'augmenter le prix de vente.

Kermesse à St-Jean-de-Matha

C'est samedi soir que s'ouvrira la grande kermesse de St-Jean-de-Matha, dans la salle paroissiale, angle des rues Allard et D'Aragon.

A l'ouverture, le R. P. Albert, O.S.T., curé de la paroisse, bénira les kiosques. Ces derniers sont au nombre de douze.

Le comité d'organisation lance une invitation à tous. Ce comité est formé comme suit: président, le R. P. Albert, O.S.T.; président, M. J. Martin; trésorier, M. H. J. Martin; assistant-trésorier, M. Lucien Addison; secrétaire, M. Roger Bernier; assistant-secrétaire, M. Raymond Litalien.

Bingo au bénéfice du Vestiaire des Pauvres

Il y aura une grande partie de bingo au profit du Vestiaire des Pauvres, 2, rue Bonneau, le 15 octobre, à 7 h. 30, sous la présidence d'honneur de M. A. Bourque, marchand de café, à la chapelle St-Christophe, 427, rue des Commissaires est.

M. A. Dupont-Hébert réélu président de Côme-Cherrier

Les élections annuelles de cette section ont eu lieu à l'école Cherrier

L'Assemblée générale annuelle pour l'élection du comité directeur de la section Côme-Cherrier de la paroisse de Saint-Louis-de-France, pour l'année 1941-1942 a eu lieu mercredi soir dans la salle de l'école Cherrier, avec le résultat suivant:

Président: Alexandre Dupont-Hébert; vice-président, J. Robert Bonnier; secrétaire, J. Zeph. Nadon et M. Geo.-E. Loiseleur; trésorier, M. Roger Marchand; vérificateur, Léo M. Dionne; commissaire, Gustave G. Bellefleur; ex-président, le Dr Henri Dorval; aumônier, l'abbé Ernest Rivet; directeurs: de l'économique, M. Eloi Gervais, de l'action nationale, Paul Vaillancourt, de la propagande, Cléophas Saint-Aubin, des loisirs, Thomas Duchesne.

Délégués au congrès: Alex. Dupont-Hébert, J. Robert Bonnier, M. Geo.-E. Loiseleur, M. Eloi Gervais, Cléophas Saint-Aubin.

Substitués: le Dr Henri Dorval, Denis Désilets, Jules Massé, le Dr J.-E. Racicot, le Dr E. Bélanger, le Dr Paul Archambault, M. Philippe Ferland, J.-A. Ferland, J.-A. Parent, Albert Bellefleur.

Mlle Jeanne Plouffe, lauréate du concours des loisirs, récita quelques poèmes et le chœur féminin de la section portant les costumes des vieilles provinces de France, sous la direction de Mlle Aug. Geoffrion, présenta quelques numéros de chants. Elles décorèrent les nouveaux élus et toute l'assistance, de feuilles d'érable automnales, puis servirent le vin en l'honneur des nouveaux élus ainsi que pour honorer MM. Armand Dupuis, Victor Barbeau et le Dr Donat Vohel, qui ont mérité de la section.

L'élection fut faite par le directeur général, J.-Adelard Cyr, qui a félicité l'ancien comme le nouveau bureau de direction et leur disant que la Société Saint-Jean-Baptiste attendait d'eux et qu'ils se devaient de continuer leur effort en vue d'une plus étroite collaboration avec le bureau central.

La Croix-Rouge a besoin de tables et de chaises pour sa clinique

La direction de la Société Canadienne de la Croix-Rouge fait, aujourd'hui, un appel spécial pour obtenir le prêt de tables et de chaises à dactylographes, de tables de genres divers, de bancs de salles d'attente, de fauteuils et de sofas destinés à la Clinique du service des donneurs de sang de la division de la province de Québec.

Les citoyens de Montréal qui peuvent répondre à cet appel, en prêtant ou en donnant un ou plusieurs meubles dont on a besoin, sont priés de se mettre en contact avec la Maison de la Croix-Rouge, 770, rue St-Antoine, en téléphonant à PLateau 1751.

Voici la liste exacte des meubles nécessaires à la clinique: six tables et six chaises à dactylographie; une grande table d'environ huit pieds par quatre pour la salle de téléphone; cinq chaises de bureau et six chaises de différents genres pour les pièces d'attente; une table pour divers usages et une table à magazines pour la salle d'attente des chauffeurs, trois petites tables utilisables pour la correspondance; deux sofas dont l'un pour le solarium; huit chaises de repos dont quatre pour le solarium.

Invitation aux diplômés en secourisme

Tous les hommes diplômés en secourisme sont invités à s'inscrire dans la Brigade ambulancière St-Jean, afin de permettre la formation de nouvelles divisions dans les divers centres de la province. Ces divisions aideront à former des postes de secours d'urgence et des équipes de secouristes sous la juridiction du comité de la protection civile, a déclaré M. Arthur Gaboury, commissaire de la brigade ambulancière St-Jean et directeur des œuvres de secourisme du C.P.C., dans un bulletin spécial.

COMMERCE et FINANCE

Dernières nouvelles sur les mines et les huiles

Duquesne Mining

La Duquesne Mining Company, dont la propriété se trouve à cinq milles à l'est de la mine Beattie, obtient des résultats très favorables dans les travaux de développement actuellement en exécution.

Le gérant de la mine déclare qu'il n'avait pas espéré des conditions aussi avantageuses et ajoute que la présence de tourmaline dans le minerai démontre l'existence de la minéralisation jusqu'à une grande profondeur.

Le premier front d'abattage dans le porphyre feldspathique a donné \$6.44 sur six pieds; le second, \$8.40 sur quatre pieds et \$4.50 sur deux pieds; le dernier, \$5 sur six pieds avec des parois intermédiaires donnant jusqu'à \$8.47.

La traversée-banc a révélé du minerai d'une largeur de 60 pieds jusqu'ici mais celle-ci n'est pas encore définitivement déterminée.

Un niveau de 375 pieds, on a obtenu vingt pieds dans la même formation mais avec une teneur un peu moins élevée; la largeur entière n'est pas encore connue.

Gold Belt Mining

On rapporte que la production de septembre de cette compagnie a été de \$55,805 provenant de 4,976 tonnes de minerai donnant une moyenne de \$11.22 la tonne. Ceci se compare à \$64,468 provenant de 5,949 tonnes à un rendement de \$10.84 le mois précédent.

Upper Canada Mines

Presque tout l'outillage commandé par cette compagnie depuis quelques temps et qui lui permettra de traiter 250 tonnes de minerai par jour vient de lui être livré. Les travaux de forage au niveau de 375 pieds à l'ouest pour connecter le puits No 1 avec le No 2 viennent d'être complétés.

Bulolo Gold Dredging

Cette compagnie a produit en septembre 12,630 onces d'or fin contre 12,594 en septembre 1940. Les profits d'exploitation reviennent à 7,144 onces d'or fin sur la base de \$35 l'once représente un profit de \$250,040 (fonds américains). Il y a un an pour cette période les profits avaient été de \$259,345, et en août 1941 ils furent de \$249,480.

Francœur Gold Mines

Toronto, 9. (P.C.) — La Francœur Gold Mines Limited, (Arntfield, Qué.) a rapporté aujourd'hui pour le mois de septembre une production d'élevé à \$34,565 provenant de 6,449 tonnes de minerai comparativement à \$43,302 provenant de 5,921 tonnes pour le mois d'août.

Gold Belt Mining

Toronto, 9. (P.C.) — La production de septembre de cette compagnie a été de \$55,805 provenant du traitement de 4,976 tonnes de minerai à comparer avec \$64,468 de 5,949 tonnes pour le mois d'août. Pour les six premiers mois de son année fiscale commençant le 1er avril sa production a été de \$270,320 contre \$305,848 la période correspondante de 1940.

Highwood Sarcos Oils

Toronto, 9. (P.C.) — La Highwood Sarcos Oils Company rapporte hier un déficit net de \$8,341 pour son année fiscale finissant le 30 juin 1941. L'actif liquide se chiffre à \$56,652 et le passif courant à \$15,726, laissant un capital d'exploitation de \$40,926.

M. Donald W. Smith abat un original

Le président du département de l'entretien et du développement de l'Etat du Vermont, M. Donald W. Smith, vient d'abattre un superbe original au cours d'une partie de chasse dans les régions du nord-ouest du Lac Saint-Jean, annonce un télégramme reçu de M. Léonce Hamel, qui habite cette région que dessert le Canadien National. Le paquebot de l'animal qu'a abattu M. Hamel mesure plus de cinquante pouces.

Rapport hebdomadaire sur les animaux vivants

Les arrivages durant la semaine finissant le 9 octobre 1941, sur les deux marchés de Montréal furent comme suit: 2,941 bêtes à cornes, 6,779 moutons et agneaux, 8,853 porcs et 6,201 veaux. En plus, 48 bêtes à cornes, 458 porcs furent consignés aux maisons de saison, aussi 103 bêtes à cornes et 10 veaux furent manés dans les cours à destination d'autres endroits au Canada.

Les bêtes à cornes se vendaient très lentement à des prix à peu près stables et furent pratiquement toutes vendues. Les meilleurs sujets étaient en bonne demande. Aux abattoirs on a abattu les animaux celles-ci donnaient leur plein rendement et de petits arrivages pour une semaine ou deux seraient dans l'ordre.

Les bons bouvillons rapportaient \$9 à \$10, les moyens \$7.25 à \$8.50 et les communs en partie \$5.50 à \$7. Les bons veaux engraisés, \$8 à \$10. Les bonnes taurées stables, de \$7.50 à \$8.50, les moyennes \$6 à \$7 et les communes en partie \$4.75 à \$5.75. Les bonnes vaches, \$6.50 à \$7, les moyennes \$5.25 à \$6.25 et les communes \$4.50 à \$5. Les vaches pour la mise en conserve \$3.50 à \$4.25. Les bons taureaux \$6 à \$8.50, les communs \$5.75 à \$6.75 en partie \$5 à \$5.50. Les vaches à lait \$6 à \$110 chacune.

Les veaux de lait stables de \$9 à \$13 avec un veau de choix à \$13.50. Les veaux nourris à la chaudière \$7.50 à \$8.50 et ceux d'herbe \$5.50 à \$6.75 en partie \$6 à \$6.25. Il y avait 2,100 veaux vendus sur le marché pour être expédiés à Toronto.

Les agneaux stables à \$11 pour les bonnes agnelles et les agneaux châtés, \$9 pour les sujets communs et non châtés. Les moutons \$3 à \$7 pour la plupart \$5 à \$6.25.

Les porcs fermes de \$14.75 à \$14.85 en majorité \$14.85 pour B-1 abattus. Grade A obtenait \$1 de prime par tête pour les déductions sur les autres catégories. Les truies \$8.50 à \$10 pesées vivantes.

Zeller's Limited

Cette compagnie vient d'aviser le Montreal Stock Exchange que ses ventes au cours de septembre ont augmenté de 20.37 pour cent de \$591,438 en septembre 1940 à \$711,018 en septembre cette année.

Pour les huit premiers mois commençant le 1er février les ventes furent de \$5,623,118, représentant une augmentation de 25.63 pour cent comparativement à \$4,468,907 la même période il y a un an.

Prêts aux courtiers

Washington, 9. (P.A.) — Le Federal Reserve Board a rapporté aujourd'hui que les prêts aux courtiers et aux négociants en valeurs déduits par les banques membres du board et qui ont fait leurs rapports sont de \$356,000,000 pour la semaine se terminant hier, soit une augmentation de \$2,000,000 sur la semaine précédente. La même semaine il y a un an ils étaient de \$288,000,000.

Le fromage blanc

Campbellford, 9. (P.C.) — 2,177 boîtes de fromage blanc furent vendues aujourd'hui à 15 5-8 cents, f.a.b. Montréal.

Madoc, 9. (P.C.) — 723 boîtes de blanc ont été vendues à 15 5-8 cents f.a.b. Montréal.

Cartes d'affaires

461, 463, 465, 467, 469, 471, 473, 475, 477, 479, 481, 483, 485, 487, 489, 491, 493, 495, 497, 499, 501, 503, 505, 507, 509, 511, 513, 515, 517, 519, 521, 523, 525, 527, 529, 531, 533, 535, 537, 539, 541, 543, 545, 547, 549, 551, 553, 555, 557, 559, 561, 563, 565, 567, 569, 571, 573, 575, 577, 579, 581, 583, 585, 587, 589, 591, 593, 595, 597, 599, 601, 603, 605, 607, 609, 611, 613, 615, 617, 619, 621, 623, 625, 627, 629, 631, 633, 635, 637, 639, 641, 643, 645, 647, 649, 651, 653, 655, 657, 659, 661, 663, 665, 667, 669, 671, 673, 675, 677, 679, 681, 683, 685, 687, 689, 691, 693, 695, 697, 699, 701, 703, 705, 707, 709, 711, 713, 715, 717, 719, 721, 723, 725, 727, 729, 731, 733, 735, 737, 739, 741, 743, 745, 747, 749, 751, 753, 755, 757, 759, 761, 763, 765, 767, 769, 771, 773, 775, 777, 779, 781, 783, 785, 787, 789, 791, 793, 795, 797, 799, 801, 803, 805, 807, 809, 811, 813, 815, 817, 819, 821, 823, 825, 827, 829, 831, 833, 835, 837, 839, 841, 843, 845, 847, 849, 851, 853, 855, 857, 859, 861, 863, 865, 867, 869, 871, 873, 875, 877, 879, 881, 883, 885, 887, 889, 891, 893, 895, 897, 899, 901, 903, 905, 907, 909, 911, 913, 915, 917, 919, 921, 923, 925, 927, 929, 931, 933, 935, 937, 939, 941, 943, 945, 947, 949, 951, 953, 955, 957, 959, 961, 963, 965, 967, 969, 971, 973, 975, 977, 979, 981, 983, 985, 987, 989, 991, 993, 995, 997, 999, 1001, 1003, 1005, 1007, 1009, 1011, 1013, 1015, 1017, 1019, 1021, 1023, 1025, 1027, 1029, 1031, 1033, 1035, 1037, 1039, 1041, 1043, 1045, 1047, 1049, 1051, 1053, 1055, 1057, 1059, 1061, 1063, 1065, 1067, 1069, 1071, 1073, 1075, 1077, 1079, 1081, 1083, 1085, 1087, 1089, 1091, 1093, 1095, 1097, 1099, 1101, 1103, 1105, 1107, 1109, 1111, 1113, 1115, 1117, 1119, 1121, 1123, 1125, 1127, 1129, 1131, 1133, 1135, 1137, 1139, 1141, 1143, 1145, 1147, 1149, 1151, 1153, 1155, 1157, 1159, 1161, 1163, 1165, 1167, 1169, 1171, 1173, 1175, 1177, 1179, 1181, 1183, 1185, 1187, 1189, 1191, 1193, 1195, 1197, 1199, 1201, 1203, 1205, 1207, 1209, 1211, 1213, 1215, 1217, 1219, 1221, 1223, 1225, 1227, 1229, 1231, 1233, 1235, 1237, 1239, 1241, 1243, 1245, 1247, 1249, 1251, 1253, 1255, 1257, 1259, 1261, 1263, 1265, 1267, 1269, 1271, 1273, 1275, 1277, 1279, 1281, 1283, 1285, 1287, 1289, 1291, 1293, 1295, 1297, 1299, 1301, 1303, 1305, 1307, 1309, 1311, 1313, 1315, 1317, 1319, 1321, 1323, 1325, 1327, 1329, 1331, 1333, 1335, 1337, 1339, 1341, 1343, 1345, 1347, 1349, 1351, 1353, 1355, 1357, 1359, 1361, 1363, 1365, 1367, 1369, 1371, 1373, 1375, 1377, 1379, 1381, 1383, 1385, 1387, 1389, 1391, 1393, 1395, 1397, 1399, 1401, 1403, 1405, 1407, 1409, 1411, 1413, 1415, 1417, 1419, 1421, 1423, 1425, 1427, 1429, 1431, 1433, 1435, 1437, 1439, 1441, 1443, 1445, 1447, 1449, 1451, 1453, 1455, 1457, 1459, 1461, 1463, 1465, 1467, 1469, 1471, 1473, 1475, 1477, 1479, 1481, 1483, 1485, 1487, 1489, 1491, 1493, 1495, 1497, 1499, 1501, 1503, 1505, 1507, 1509, 1511, 1513, 1515, 1517, 1519, 1521, 1523, 1525, 1527, 1529, 1531, 1533, 1535, 1537, 1539, 1541, 1543, 1545, 1547, 1549, 1551, 1553, 1555, 1557, 1559, 1561, 1563, 1565, 1567, 1569, 1571, 1573, 1575, 1577, 1579, 1581, 1583, 1585, 1587, 1589, 1591, 1593, 1595, 1597, 1599, 1601, 1603, 1605, 1607, 1609, 1611, 1613, 1615, 1617, 1619, 1621, 1623, 1625, 1627, 1629, 1631, 1633, 1635, 1637, 1639, 1641, 1643, 1645, 1647, 1649, 1651, 1653, 1655, 1657, 1659, 1661, 1663, 1665, 1667, 1669, 1671, 1673, 1675, 1677, 1679, 1681, 1683, 1685, 1687, 1689, 1691, 1693, 1695, 1697, 1699, 1701, 1703, 1705, 1707, 1709, 1711, 1713, 1715, 1717, 1719, 1721, 1723, 1725, 1727, 1729, 1731, 1733, 1735, 1737, 1739, 1741, 1743, 1745, 1747, 1749, 1751, 1753, 1755, 1757, 1759, 1761, 1763, 1765, 1767, 1769, 1771, 1773, 1775, 1777, 1779, 1781, 1783, 1785, 1787, 1789, 1791, 1793, 1795, 1797, 1799, 1801, 1803, 1805, 1807, 1809, 1811, 1813, 1815, 1817, 1819, 1821, 1823, 1825, 1827, 1829, 1831, 1833, 1835, 1837, 1839, 1841, 1843, 1845, 1847, 1849, 1851, 1853, 1855, 1857, 1859, 1861, 1863, 1865, 1867, 1869, 1871, 1873, 1875, 1877, 1879, 1881, 1883, 1885, 1887, 1889, 1891, 1893, 1895, 1897, 1899, 1901, 1903, 1905, 1907, 1909, 1911, 1913, 1915, 1917, 1919, 1921, 1923, 1925, 1927, 1929, 1931, 1933, 1935, 1937, 1939, 1941, 1943

La république de Panama dépose le président Arias

Clinique Privée
Dames et Messieurs
3440 rue Hutchison — M. 4148

John A.	28%	28%	Gr Ws	25%	25%	PacGas	24%	24%	U Corp	7-16
ord's	20%	20%	Greyh	13%	13%	Packard	2½%	2½%	priv	23
or W	20%	19%	Hir W	34%	36%	Param	14%	13%	UFruit	74
riggs	19%	19%	Hstke	46%	46%	PenRR	22½%	22½%	UnitGas	7

Cur Ad	8 1/2	8 1/2	HowS	31 1/2	31 1/2	PhDdg	29 1/2	29 1/2	USRub	23 1/2	
gers	9	9	HdWb	19 1/2	19 1/2	Phillps	45 1/2	45 1/2	priv	99	
an Dr	15 1/2	15 1/2	Ll Cent	8 1/2	8 1/2	PRStCar	9	8 1/2	U Steel	53 1/2	
an Pac	4 1/2	4 1/2	Inspir	10 1/2	10 1/2	Pr & G	57 1/2	57 1/2	priv	120	1
ase J	78 1/2	77 1/2	Int Iron	7 1/2	7 1/2	PdGrNT	19 1/2	19 1/2	Wend	29	

Cor	23%	23%	Int Ne	28%	27%	Pulmht	20%	20%	Warner	5%
h Oh	36%	36%	Int PP	17%	17%	Pure O	10%	9%	West U	2%
ny	57%	56%	priv	69%	67%	Radio	8%	3%	Westin	3%
olg P	15%	14%	Johns	84%	63%	priv	55%	55%	Woolw	30%
l G E	2%	2%	Kenet	34%	33%	Raynr	13%	13	Worth	20%

→ L'élection de MM. | Réclamations

est confirmée **des ouvriers**
(Suite de la page 1) ~~~~~

de l'aluminium

M. Beaulieu 6,544.
122 bulletins ont été rejetés.
Voici les détails du scrutin par poll.

JEAN:—
Beaulieu
Perrier
Rojeton
Majorité
Beaulieu
Majorité
Perrier

Arvida, Qué., 9, (P.C.) — Le Syndicat catholique des ouvriers de l'aluminium a présenté, aujourd'hui, son comité d'adhésion, présidé par

.....	124	101	4	23	..	par l'hon. juge Alfred Savard.
.....	189	84	4	75	..	mémoire de ses requêtes. Il deman-
.....	112	100	2	12	..	à l'item des salaires, une augmen-
.....	125	122	0	3	..	tion de 10 cents de l'heure pour t-
.....	151	88	5	63	..	

121	10	3	17	..	les employes de l'usine, un bon
103	94	6	9	..	32 pour cent pour tous les ouvri
112	63	3	49	..	de la chambre des cuves. Il récla
111	81	3	30	..	également de meilleures conditi

104	86	5	18	..	de travail, le dimanche de 48 heures
159	91	2	68	..	et l'atelier fermé.
152	102	2	60	..	Les porte-parole de la compagnie
134	129	4	5	..	ont répondu qu'ils ne pouvaient
166	103	2	63	..	

167	108	2	78	..	cours de la revision des salaires
163	86	2	77	..	octobre 1940 et en août 1941, et
150	94	2	56	..	dessus des bonis de \$1.25 par semaine
131	75	3	56	..	accordee aux ouvriers il y a eu
187	109	2	78	..	

16	123	0	24	..	mois. Bien qu'elle se soit opposée
168	124	1	44	..	principe à l'atelier fermé, la comp
132	75	2	57	..	gnie a exprimé son désir de négoci
122	80	3	42	..	comme elle l'a fait dans le pas
149	83	1	66	..	

St-Jean (parolase)	95	68	0	27	..	avec le Syndicat catholique
"	73	108	4	..	35	ouvriers de l'aluminium.
St-Luc	67	67	0	..	..	
"	83	104	1	..	21	
Landi						

St-Baise	42	110	0	..	68
St-Paul	96	164	0	..	68

Lacolle	61	196	0	..	66
.....	65	138	3	..	73
.....	62	97	1	..	46
Mont-Carmel	68	150	0	..	82
.....	37	45	1	..	8
St-Bernard	80	25			

"	124	107	3	17	Oscar Blumkin, industriel bien co-
"	64	126	1	62	nu, directeur de la compagnie
St-Pémi	76	93	0	17	Tremblay Lumber, de Montréal,
"	87	59	2	28	cédé subitement à Sainte-Adèle,
"	85	80	1	6	

"	(parolise)	55	89	0	..	20	Le convoi funèbre, précédé de son landau plein de fleurs, s'est rendu au domicile du défunt, 26, avenue Marceline à l'église St-Vincent.
"	"	41	96	5	..	34	
"	"	46	72	0	..	65	
"	"	61	43	0	18	26	
St-Michel	"	02	43	0	..	02	

"	96	143	1	47	Le R. P. Irénée Lavalée, C.S.
"	76	75	0	1	curé, a fait la levée du corps; il
St-Edouard	72	111	1	69	aussi chanté le service, assisté à
"	90	139	1	40	RR. PP. Chs-Emile Deschamps, C.
Sherrington	26	137	1	111	

"	31	102	3	71	V., et Irénée Gauthier, C.S.V.
"	48	60	0	12	La messe de Perosi a été chantée
St-Cyprien	89	111	1	22	par le chœur de St-Viateur, dirigé
"	113	123	6	10	par M. Auguste Descarries, Mlle G.
Nanterville	98	127	0		

Huntingdon
Huntingdon, 9. (P.C.) — La majeure partie officielle de M. Davis, L.C. —
Conduisaient le deuil : les fils du défunt, M. Paul Mathieu et le fils Charles Mathieu ; ses gendres, M. Césaire Fontaine et Louis O'Sullivan.

élui lundi dernier député libéral
Huntingdon, a été fixée, par le
sage officiel aujourd'hui, à 1,283
Il a recueilli 3,288 votes contre
ses beaux-frères, MM. Oscar Samso
Alexandre Brossard, Pascal Forti
et le Dr L.-E. Fortier.
On remarquait dans le cortège

→ **Vétérinaire assassiné** **1930**

de la Montagne
(suite de la page 14) ~~~~~

ers 9 h. 30, la police fut de nou-
allertée. Cette fois on déclara au
ent détective Frank McCarthy, des

son, le Dr Louis Bernard, M. J. L. McKenna, M. J. Dubois, M. J. Beaudry, M. J. Guidazio, M. J.-C. Poitevin, M. Geo-

ette nouvelle alerte et, vu les gra-
informations qu'il avait reçues, le
ent détective McCarthy ordonne
édiatement aux policiers d'arrê-

Marche des bestiaux

Toronto, 9. (P.C.) — Les affaires ont été tranquilles aujourd'hui sur

...y faire la macabre découverte.
Un peu plus tard, un homme, dont
l'identité ne fut pas divulguée au

Les veaux étaient soutenus de \$13.50.

uit aux quartiers généraux de la
té municipale.

municipale, fit d'actives perquisitions avec le concours du lieutenant détective Georges Allain et des sergents détectives William Fitzpatrick.

Compensations bancaires

ts de Radio-Police, du poste No
rue Saint-Luc) et de la brigade
a police nocturne, commandée
rent des augmentations contre sep

Le mort était complètement vêtu
rouvra sa casquette sur les der-
nières marches de l'escalier. L'idée

de la femme qu'on recherche au moment de mettre sous presse.

lectives de la brigade préposée
nomicides poursuivent une enquê-
diciaire des plus minutieuses.

le temps on a trouvé des divisions!

GAZOLINE, GRAISSE, HUILE, LAVAGE, SIMONIZE

Entreposage à la journée ou au mois
avec service de livraison

CAPACITE 200 VOITURES
SERVICE DE 24 HEURES

LAURIER GARAGE

GERALD GROULX, L.T.E.E., Propriétaire

390 ouest, avenue Laurier - - - - CR. 3115

Le Canada

14 MONTREAL, VENDREDI 10 OCTOBRE 1941

TAIT-FAVREAU Limitée

L. FAVREAU, O.O.D., président

EXAMEN DE LA VUE

Troubles musculaires de l'oeil
VERRES CORRECTEURS

Bureau du Centre : 265 E. rue S.-CATHERINE
Tél. LA. 6708

Bureau du Nord : 6890, rue ST-HUBERT
Tél. CA. 9344

Le spécialiste OPTOMETRISTE
LORENZO FAVREAU
et ses assistants Lucien Hébert, Ba. O.,
C. Monette, Ba. O.
OPTOMETRISTES-OPHTHICIELS
LICENCIÉS
"Bacheliers en Optométrie"

Vétéran assassiné rue de la Montagne

La police détient un homme et recherche une femme

Le garde Felix Keenan aurait été tué à coups de pied

Un homme, dont l'identité n'avait pas encore été déterminée de façon définitive au moment de mettre sous presse, fut trouvé mort, hier soir, dans des circonstances des plus dramatiques et des plus mystérieuses. On découvrit son cadavre vers 9 h. 30, dans le sous-sol d'un immeuble de trois étages en pierre, qui comporte une habitation de deux étages, un sous-sol et un rez-de-chaussée, au No 1028, rue de la Montagne, entre les rues Dorchester et St-Antoine. Les détectives enquêteurs détinrent un individu et ils recherchent aussi très activement une femme, au sujet de cette affaire.

La victime est un homme d'une soixantaine d'années, qu'on croit être M. Felix Keenan, de Côteau-du-Lac. Il semble s'agir d'un vétéran de la première Grande Guerre, attaché à la garde des vétérans et récemment mis en service au canal Soudan.

Cet homme fut trouvé gisant sur le parquet d'une petite pièce sise à l'arrière du sous-sol du logis portant le numéro 1028, rue de la Montagne. Sa tête ensanglantée était appuyée contre les dernières marches d'un escalier qui conduisait au sous-sol de ce logis, et il y avait aussi des traces de sang ici et là, sur le parquet et sur un lit.

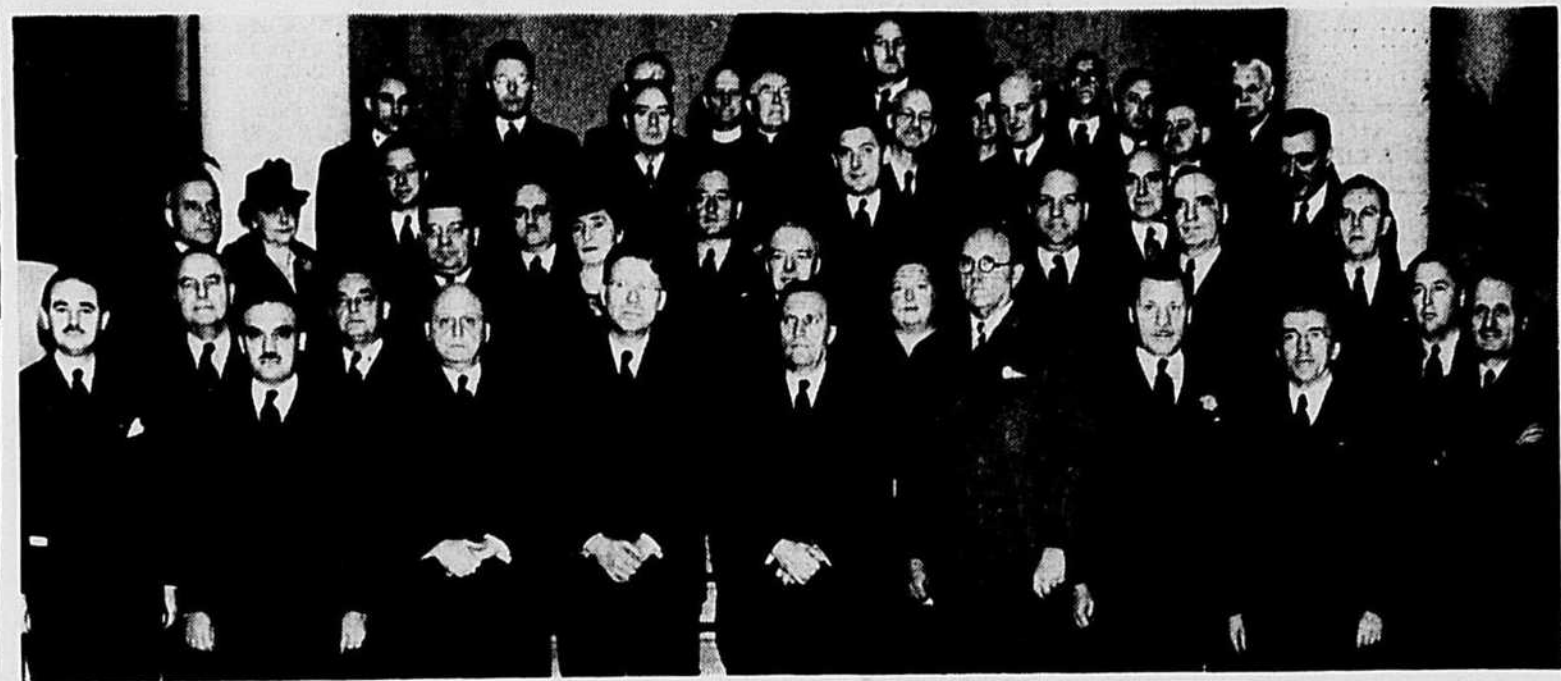
La police prit des photos et des empreintes digitales, puis, peu avant minuit, le cadavre de la victime fut transporté à la morgue, où une enquête sera ouverte, incessamment, par un jury sous la présidence du coroner adjoint du district de Montréal, le Dr Pierre Hébert.

Ce meurtre aurait été perpétré au début de la soirée d'hier. On en ignore encore le motif. On dit qu'il s'agit d'un homme qui, en raison d'une forte quantité de boisson alcoolique et d'une altercation des plus violentes, y a eu lieu peu avant la mort tragique du sexagénaire.

Les policiers ne trouvèrent sur place ni arme ni instrument contondant, mais en faisant un examen préliminaire du cadavre, ils ont cru constater que la victime a été assassinée et tuée à coups de poing et à coup de pied.

Une première alerte fut donnée, vers 8 h. hier soir, au sujet de cette affaire. On déclara alors à la police, qu'il y avait une altercation au logis en question. Des agents de Radio-Police se rendirent sur les lieux, mais ils ne virent rien de suspect. Tout semblait calme et les portes étaient fermées à clef. Un peu plus tard, une seconde alerte fut enregistrée aux quartiers généraux de Radio-Police, et les agents de cette escouade se rendirent de nou-

Plusieurs ministres à Montréal pour la campagne de l'épargne de guerre



Plus de cinq cents délégués de toutes les régions de la province de Québec se sont réunis, hier après-midi à l'hôtel Windsor, en vue de prendre connaissance de l'organisation de la prochaine campagne d'automne en faveur de l'achat de certificats d'épargne de guerre qui s'ouvrira le 20 courant. L'hon. Ernest Lapointe, ministre de la Justice dans le cabinet King, l'hon. Pierre-F. Casgrain, secrétaire d'Etat, l'hon. J. L. Isley, ministre des finances et l'hon. F.-Philippe Brail, ministre d'Etat dans le cabinet Godbout, "leader" ministériel au Conseil législatif et président du comité exécutif provincial de la campagne, y ont souligné l'importance et expliqué le rouage de la campagne qui commencera dans un semaine. On remarque, ci-haut, de gauche à droite, première rangée M. G. C. Ryan, M. Elie Ducharme, l'hon. Pierre-F. Casgrain, l'hon. J. L. Isley, l'hon. F.-Philippe Brail, les très honorables Ernest Lapointe, Son Honneur le maire de Montréal, M. Adhémar Raynault, président conjoint de la campagne dans l'île de Montréal, M. Napoléon Charest, l'hon. sénateur Elie Beauregard, deuxième rangée également de gauche à droite, M. J.-A. Bonnier, député de Montréal-St-Henri, M. Henri Bray, M. Raoul Trépanier, Mme J.-E. Perreault, l'hon. P. Du Tremblay, Mme H.-E. Vautour, M. J.-O. Asselin, président du comité exécutif de la ville de Montréal, l'hon. Alphonse Raymond, M. J.-L. Bartheau, et troisième rangée, également de gauche à droite: le révérend J. F. Dewey, M. J. R. Smith, le colonel Edouard Tellier, C.R., M. W. Budden et W. C. Stannard. On remarque aussi le commandant C. J. Stuart, M. le chanoine Charles-Edouard Saint-Germain, M. De Gaspé Beaubien, M. Samuel Bronfman, M. J.-V. Desaulniers, M. N. Labelle, M. J. Kelly, M. W. R. Tingle et le commodore J. V. Walsh. (Photo CANADA)

Grande réunion pour l'épargne de guerre

Soixante-quatre des soixante-cinq comtés de la province de Québec étaient représentés — La grande campagne s'ouvrira le 20 — Les hon. MM. Lapointe, Casgrain, Isley et Brail

Des représentants de tous les districts de la province de Québec ont participé hier après-midi, à l'hôtel Windsor, à une réunion tenue pour leur permettre de prendre connaissance des rouages et du fonctionnement de la campagne d'automne de l'épargne de guerre. Cette grande réunion avait pour but de servir de prélude à une vaste campagne que l'on entreprendra dès le 20 du mois courant.

L'hon. Ernest Lapointe, ministre de la Justice du Canada, l'hon. Pierre-F. Casgrain, secrétaire d'Etat, l'hon. J. L. Isley, ministre des finances, l'hon. F.-Philippe Brail, ministre d'Etat dans le cabinet Godbout, et "leader" ministériel au Conseil législatif, M. De Gaspé Beaubien, entre autres, ont porté la parole à l'issue du déjeuner servi au Windsor Hall de l'hôtel Windsor.

On nous déclare que 64 des 65 comtés de la province étaient représentés à cette réunion d'organisation des comités provinciaux de l'épargne de guerre.

Outre les personnalités déjà mentionnées, on remarquait à la table d'honneur: Son Honneur le maire de Montréal, M. Adhémar Raynault, l'hon. Elie Beauregard, l'hon. M. Raynault, l'hon. M. Baribeau, l'hon. P. Du Tremblay, le colonel Edouard Tellier, M. G. C. Ryan, M. Elie Ducharme, le chanoine C.-E. Saint-Germain, M. J. R. Smith, M. J. F. Dewey, Mme A. T. Stickman, M. W. C. Stannard, M. Raoul Trépanier, le lieutenant-colonel J.-L. Bélanger, M. Henri Bray, M. D. B. Monsur, M. S. C. Norsworthy, le révérend J. Campbell, le commodore de l'air H. Walsh, Mme J.-E. Perrault, Mme Henri Vautour, M. Napoléon Charest, M. J.-O. Asselin, M. W. B. Tingle, M. H. Powell, M. H. L. Roscoe, le commodore Stuart, M. Samuel Bronfman, M. W. Birks, Mlle Marguerite Wherry, M. Albert F. Towner, M. J.-V. Desaulniers, M. L. Butters, M. Philippe Beaubien, le révérend S. Pickup, M. Fernand Lavigne, M. John Kelly et M. W. H. Budden.

Fillette de sept ans tuée par un taxi et un tramway

En allant faire une commission, elle donne contre une auto, qui la renverse et la projette directement sous un tramway en marche — La mort fut instantanée

Jeannine Brunet, 7 ans, fille de M. et Mme Léopold Brunet, domiciliés 6738, avenue De Lorimier, perdit la vie, vers 6 heures 30 hier soir, dans un accident de la rue des plus tragiques. En allant faire une commission, elle donna contre un taxi qui la renversa et la projeta sous un tramway en marche. La mort fut instantanée. Le cadavre est présentement à la morgue, où une enquête sera tenue, aujourd'hui, par le coroner adjoint du district de Montréal, le Dr Pierre Hébert.

Ce funeste accident se produisit en face du numéro 6589, avenue Papineau, soit à quelque 400 pieds au nord de la rue Beaubien. La fillette qui avait en mains une note et des sous pour faire son emplette, traversait la chaussée en courant, vers l'est. Le taxi contre lequel elle donna, était conduit par M. Paul-Emile Dupré, 20, boulevard Lévesque, à Point-Viau. Cette voiture filait vers le nord, de même que le tramway du circuit Papineau, sous lequel elle fut projetée. Le garde-moteur du tramway et le chauffeur du taxi, stoppèrent promptement à la suite de l'accident, et on manda d'urgence une ambulance de l'hôpital Sainte-Justine, mais le Dr Laroche, interne de cette institution, ne put que constater le décès.

Le cadavre de l'enfant, encore inconnu à ce moment, fut transporté à la morgue, où, peu avant 9 heures, hier soir, l'identité en fut faite par M. Gérard Benoit, 5666, rue Christophe-Colomb, compagnon de travail du père de la victime. M. Benoit, déclara alors au représentant du Canada, que la petite Brunet était montée dans sa voiture, et qu'il l'avait conduite jusqu'en face d'un état de boucher, où il l'avait aidée à descendre de l'auto, en lui recommandant d'être bien prudente en traversant la chaussée. C'est plus tard, qu'il apprit que la fillette n'était pas revenue au domicile de ses parents, et il se rendit à la morgue, où il identifia le corps comme étant celui de la fillette de son ami, la cadette d'une famille de cinq enfants. Un examen préliminaire du petit cadavre, fait par le Dr Paul Martin, médecin légiste, révéla que la victime avait une hanche et une jambe fracturées et qu'elle avait aussi un côté du visage

fracturé. Elle n'avait pas encore fait sa commission, au moment du tragique accident, car on retrouva une note et des sous éparpillés près du cadavre.

Le sergent Albert Carufel, du poste No 22, (à Rosemont), fit les constatations d'usage avec les agents Pinette et Rochefort, de Radio-Police, et le sergent-détective Alfred Dupuis, de la Sûreté municipale.

Aide-mémoire envoyé à l'administration

Dans une lettre qu'il vient d'adresser à Me Honoré Parent, chef des services municipaux et administrateur-délégué de la Commission des affaires municipales, le conseiller Emile Naud dit espérer que la Ville n'oubliera pas les agents de police et les pompiers, le jour, qui serait très proche, où elle décidera d'accorder des bonis de la vie chère ou des augmentations de salaire à ses employés.

R. S. V. P. Par Adrien ROBITAILLE

QUESTIONS

1—Il faut vraiment plaindre les peuplades arriérées qui ne savent encore que compter sur leurs doigts, alors que nous voilà, nous Blancs, rendus à valser avec les millions et même les milliards. Ces sommes bientôt deviendront pour nous ordinaires; mais lorsqu'il s'agit de trillions, il y en aura moyen de s'étonner. On a pu voir il y a quelques années s'engager un procès pour un montant de trois cent trillions. Ce n'était pourtant pas le calcul des réparations dues par l'Allemagne... Qui donc réclamait une telle somme? Pouvait-il y avoir droit?

2—Je connais des gens si enthousiasmés par le spectacle de la nature et spécialement par les levers et les couchers de soleil qu'ils ont le plus grand regret que celui-ci ne puisse se lever qu'une seule fois par jour et de même ne se coucher qu'une fois. J'ai essayé d'en consoler quelques-uns en leur assurant que cela n'est pas vrai et que le soleil peut se lever plus d'une fois le matin. Ces personnes m'ont cru et ne l'ont pas regretté. Que leur avais-je donc dit?

3—Les gens qui sont vraiment les plus à plaindre à notre époque sont les mauvais poètes et les orateurs ampoulés, car la science se charge de démolir leur arsenal de phrases toutes faites et de lieux communs, en démontrant chacun des faits qu'ils renferment. C'est ainsi que bientôt messieurs les parleurs à vide ne pourront plus dire, par exemple, d'un ami soldat: "Mon mortel aveugle l'a frappé". La mort n'est plus aveugle maintenant et les obus peuvent voir ceux qu'ils touchent. N'est-ce pas à mon tour d'abuser des mots, car enfin l'obus n'a pas d'yeux ni de cerveau...

(Voir réponses en page 8)

Le violoniste Schneider meurt durant le concert

M. Eugène Schneider, violoniste, est mort subitement hier soir, à l'Auditorium du Plateau. Le musicien, qui faisait partie du groupe des artistes, s'affaissa au début du concert. M. Bruno Walter dirigeait en ce moment la première symphonie de Brahms et il continua tandis que deux camarades transportaient M. Schneider.

L'événement passa presque inaperçu. La chute de l'instrument fut un léger bruit, mais le musicien resta affaibli sur sa chaise. En quelques instants M. Emile Chartier et un autre musicien le transportèrent.

M. Eugène Schneider était âgé de 59 ans et faisait partie de l'orchestre des Concerts Symphoniques.

Les colporteurs dans Notre-Dame-de-Grâce

L'Association des hommes d'affaires de Notre-Dame-de-Grâce, dans une lettre que le comité exécutif vient de recevoir, proteste énergiquement contre le fait que des colporteurs offrent, dans ce quartier, leurs marchandises de porte en porte et qu'ils font ainsi une concurrence injuste aux marchands de la place.

M. J.-O. Asselin, président du comité exécutif, a déclaré, hier, que son administration étudierait l'affaire.

Soirée-buffet de la Jeunesse libérale de Saint-Jacques

L'Association de la jeunesse libérale du comté de St-Jacques organise une soirée-buffet le samedi 18 octobre au soir, dans les salles du club de la J.L.M. de St-Jacques, 852 est, rue Ontario.

La soirée sera sous la présidence conjointe de MM. Claude Jodoin, président général de la Jeunesse libérale de Montréal, et Maxime Mirault, président de la section de St-Jacques.

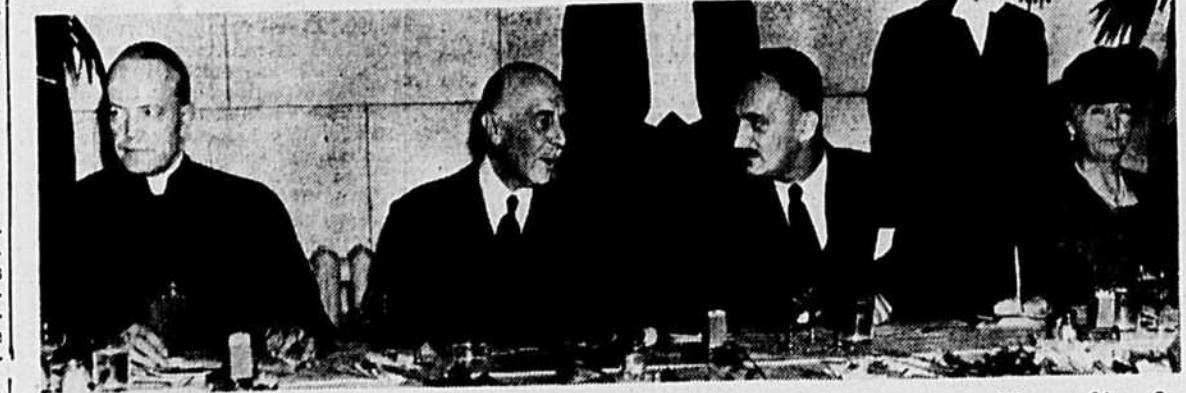
Tous les amis de la cause libérale sont invités.

La représentation de la Ville au congrès des municipalités

Le comité exécutif vient de décider qu'en plus de M. Adhémar Raynault, son président et ses membres représenteront la Ville au congrès annuel de l'Union des municipalités, lequel se tiendra, les 15 et 16 octobre prochains, au Seignior Club, à Montebello.

M. Asselin, M. J.-H. Lévesque et M. J.-E. Langelier représenteront la Commission métropolitaine. Quant aux conseillers municipaux qui voudront y assister, ils devront le faire à leurs frais.

Le gouverneur général au Cercle Universitaire



L'Association des Diplômés de l'université de Montréal et le Cercle Universitaire ont reçu à déjeuner hier, Son Excellence le gouverneur général et Son Altesse Royale la princesse Alice. A la même occasion, Mgr Olivier Maurault, recteur de l'université, a décerné au comte d'Athlone le doctorat d'honneur. On remarque ci-dessus, à la table d'honneur, Son Exc. Mgr Charbonneau, chancelier de l'université, le comte d'Athlone, le docteur Jean Saucier et S. A. R. la princesse Alice. (Photo CANADA)

MM. Lapointe, Casgrain et Isley sont confiants

Ils se disent assurés que la prochaine campagne en faveur de l'Epargne de guerre obtiendra des résultats satisfaisants — Entretien avec les journalistes

Quelques minutes après son arrivée des Provinces Maritimes à Montréal, avant le coup de midi, hier matin, l'hon. J. L. Isley, ministre des finances dans le cabinet King, a accordé une entrevue aux journalistes de la métropole, à l'occasion de la prochaine campagne d'automne de vente des certificats d'épargne de guerre. L'hon. Ernest Lapointe, ministre de la Justice du Canada, l'hon. Pierre-F. Casgrain, secrétaire d'Etat, l'hon. F.-Philippe Brail, ministre d'Etat dans le cabinet Godbout, "leader" ministériel au Conseil législatif et président de l'Exécutif provincial de l'épargne de guerre, Son Honneur le maire de Montréal, M. Adhémar Raynault, M. De Gaspé Beaubien, président conjoint du comité national de l'épargne de guerre, et plusieurs autres personnalités, ont assisté à l'entretien avec les journalistes.

Au cours de cette entrevue de dix minutes, à l'hôtel Windsor, l'hon. M. Isley a souligné l'importance de la prochaine campagne en faveur de l'épargne de guerre comme moyen d'étayer notre effort de guerre. Il s'est dit confiant que les objectifs arrêtés seront atteints par tout le Canada et

que la campagne qui s'ouvrira le 20 courant sera une véritable réussite dans la province de Québec.

Interrogé par les journalistes à la suite de l'entrevue de l'hon. M. Isley, l'hon. M. Lapointe a déclaré: "Je sers ici d'appui moral à M. Isley. J'endors pleinement ses paroles. La province de Québec n'a jamais été en retard".

L'hon. M. Casgrain nous a pour sa part dit qu'il était heureux d'accorder son appui à M. Isley. Sa présence à Montréal, hier, témoignait de sa volonté de collaboration.

L'hon. M. Isley s'est déclaré des plus satisfait de la campagne d'épargne de guerre jusqu'aujourd'hui. La population du Dominion a acheté approximativement \$90,000,000 de certificats d'épargne de guerre depuis le mois de mai 1940. Le premier objectif fixé était de \$25,000,000, mais il a bientôt été porté à \$50,000,000. Depuis le début de l'année courante, les certificats se sont vendus au rythme annuel de \$85,000,000. Il y aurait possibilité de porter cet objectif à \$120,000,000 ou \$150,000,000.

(Suite page neu)

L'Université honore Son Exc. le comte d'Athlone

Mgr Olivier Maurault décerne au gouverneur général le doctorat d'honneur — Déjeuner offert par l'Association des diplômés et le Cercle Universitaire

L'Association générale des diplômés de l'université de Montréal, conjointement avec le Cercle Universitaire, a reçu à déjeuner, hier Son Excellence le gouverneur général et Son Altesse Royale la princesse Alice.

L'université de Montréal a profité de cette occasion pour décerner au comte d'Athlone son doctorat d'honneur. Mgr Olivier Maurault, recteur de l'université, a conféré le titre en présence de Son Excellence Mgr Joseph Charbonneau, chancelier de l'université, de Me Arthur Vallée, président de la Commission d'administration, de M. Edouard Montpetit, secrétaire général, des doyens des facultés et d'un grand nombre d'anciens.

Mgr Maurault a fait l'éloge du nouveau docteur: "Vous avez maintenu les hautes traditions de votre race, pratiquant en cela la seconde partie de votre devise: 'Faithful'. La première partie 'fearless', vous l'avez réalisée aussi magnifiquement. En cette courageuse intrepidité qui tient sans doute de votre sang, mais surtout de votre caractère et de votre volonté, vous fait le plus grand honneur".

A l'issue du déjeuner, le comte d'Athlone a remercié l'université. L'université de Montréal a décerné ce grand honneur au représentant du roi, a-t-il dit, et manifeste ainsi ses sentiments de loyauté envers la couronne britannique. Le gouverneur général fait ensuite remarquer que la

royauté et l'université jouent un rôle identique: elles ont à garder fidèlement les plus anciennes et les plus fécondes traditions.

Me Vallée, qui est aussi président de l'Association des Anciens, et le Dr Jean Saucier ont remercié Son Excellence et la princesse Alice pour avoir bien voulu assister à ce déjeuner.

L'Association a aussi offert des fleurs à la princesse Alice et à lady Mabel Smith.

S. E. le gouverneur général

Voici le texte de l'allocation qu'a prononcée le comte d'Athlone:

L'année dernière, j'eus le privilège de recevoir de l'université Laval un doctorat d'honneur en droit.

Aujourd'hui, je n'ai pas besoin de vous dire toute la gratitude et le plaisir que j'éprouve d'être honoré de la même façon par cette autre université canadienne de langue française.

Mes premières paroles sont donc pour vous offrir mes plus chaleureux remerciements pour l'honneur que vous me faites, un honneur que je tiens, bien, qui me touche profondément.

Je sais que vous m'avez accueilli dans ce grand centre d'érudition, aussi comme représentant du Roi.

Je me ferai donc un devoir et un plaisir de transmettre à Sa Majesté l'expression de vos sentiments de loyauté à l'égard de la Couronne britannique, sentiments que vous venez d'exprimer avec tant d'éloquence.

La royauté et une université comme la vôtre jouent un rôle identique, celui de garder fidèlement d'anciennes traditions qui ont défini le temps en dépit des bouleversements politiques et sociaux.

Les bonnes traditions sont toujours profondément enracinées, tandis que les mauvaises sont bien vite emportées.

De plus la royauté et l'université ont sur les hommes une grande influence, à cause du prestige qu'elles ont acquis au cours des siècles. On trouve les traditions du Moyen-Âge même dans une jeune université. La royauté et l'université ont encore ceci de commun: toutes deux ne peuvent survivre et exercer une influence sans le secours des masses, et toutes deux existent pour le bien de la civilisation et non pas pour la conservation de privilèges. Enfin, elles doivent faire

(Suite page neu)

Reprise des réunions du club Wilfrid-Laurier des femmes libérales

La présidente, Mme Alphonse Brodeur, rappelle à tous les membres du club Wilfrid-Laurier des femmes libérales de Montréal, que la réunion officielle d'inauguration de la nouvelle saison aura lieu le mardi 14 octobre, à 3 h. au Club de Réforme. Prière à toutes de rapporter les tricotés faits pour la Croix Rouge.

POUR TELEPHONER AU "CANADA"

Dans la four

HARBOUR 5131

SOIR, DIMANCHE ET FÊTES:

Police, incendies, accidents HA. 5131
Sport HA. 5134
Directeur de l'information HA. 5161
Atelier de composition HA. 5162
Service d'information HA. 5507
Circulation et expédition HA. 5134
Rédacteur en chef HA. 5464

1870 1941

Les plus grands cios et les plus bas prix pour CHARBON et BOIS sec "à l'abri"

Wilson Frères

Jos. Charlebois, Prop.

CHERRIER 2161

CR. 2135

BEURRE-OEUF-PROVISIONS

LOUSIGNANT LIMITÉE

FRÈRES

BEURRE de Crèmerie

Première Qualité **34c**
Deuxième Qualité **33c**
Troisième Qualité **32c**

C R 2 1 3 5

6312 rue SAINT-HUBERT
5176 rue SAINT-LAURENT
5475 rue ONTARIO EST
2929 rue MASSON
2034 rue MONT-ROYAL EST
1127 rue MONT-ROYAL EST
1374 rue ONTARIO EST
2109 rue ONTARIO EST
1581 rue STE-CATHERINE
6230 rue SAINT-HUBERT
4835 rue WELLINGTON

Nous fermons à 4 h. 30 tous les jours excepté les vendredis et samedis

CR. 2135

BEURRE-OEUF-PROVISIONS

LOUSIGNANT LIMITÉE

FRÈRES

BEURRE de Crèmerie

Première Qualité **34c**
Deuxième Qualité **33c**
Troisième Qualité **32c**

C R 2 1 3 5

6312 rue SAINT-HUBERT
5176 rue SAINT-LAURENT
5475 rue ONTARIO EST
2929 rue MASSON
2034 rue MONT-ROYAL EST
1127 rue MONT-ROYAL EST
1374 rue ONTARIO EST
2109 rue ONTARIO EST
1581 rue STE-CATHERINE
6230 rue SAINT-HUBERT
4835 rue WELLINGTON

Nous fermons à 4 h. 30 tous les jours excepté les vendredis et samedis

Aujourd'hui CARPETTES "Wilton" 11'3" x 15' 135.00

DUPUIS 18" x 27" **3.25** chez **Dupuis Frères**

DIMENSIONS ET PRIX VARIES
DUPUIS — cinquième — (DeMontigny)

Facilités de paiement